

————— Rapport de recherche —————

**Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans
les établissements correctionnels fédéraux**

Le présent rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. It can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir d'autres exemplaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9.

2004 N° R-142



Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux

Shelley Trevethan
John-Patrick Moore
Leesie Naqitarvik
Autumn Watson et
Daisy Saunders

PRÉPARÉ POUR :

le Service correctionnel du Canada,
Inuit Tapiriit Kanatami et la
Pauktuutit Inuit Women's Association

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Juin 2004

SOMMAIRE

Le projet de recherche visé par le présent document est le fruit d'une collaboration entre le Service correctionnel du Canada (SCC), l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et la Pauktuutit Inuit Women's Association. Il avait pour objet l'examen des besoins des délinquants inuits sous responsabilité fédérale lorsqu'ils se trouvent en établissement et quand ils réintègrent la société. L'étude comportait trois volets : des entrevues auprès de 75 délinquants inuits incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de diverses régions du Canada, des entrevues auprès de 34 membres des familles de ces délinquants et des entrevues auprès de 73 employés d'établissements correctionnels fédéraux.

Comme les membres des Premières nations et les Métis, les Inuits sont surreprésentés au sein du système correctionnel fédéral. En effet, s'ils ne forment qu'environ 0,1 % de la population canadienne (Statistique Canada, 2001), ils représentent à peu près 1 % des délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux (approximativement 99 délinquants) (Service correctionnel du Canada, 2003a). Outre cette surreprésentation, la réalité vécue par les délinquants inuits, durant l'incarcération comme après cette dernière, nous indique également que des programmes et services ciblés sont nécessaires pour ce groupe. À leur arrivée dans les établissements fédéraux, les Inuits sont classés parmi les Autochtones. Malheureusement, ce terme générique fait le plus souvent référence aux membres des Premières nations. Il n'y a donc que très peu de programmes et de services adaptés aux besoins particuliers des délinquants inuits. Étant donné que ces besoins sont mal connus ou mal compris, on offre aux délinquants inuits des programmes et des services axés sur des pratiques et des croyances qui ne font pas partie de leur culture ni de leur mode de vie. Par exemple, si certains font appel aux cérémonies de la suerie ou des herbes sacrées ainsi qu'aux Aînés et au processus de guérison, les programmes et services ne se fondent en fait que sur la culture des Premières nations et ne tiennent pas compte des différences culturelles qui existent entre les diverses populations autochtones du Canada. Sans une compréhension des différences entre les cultures des Premières

nations, des Métis et des Inuits, on ne pourra fournir à ces derniers les services et le soutien dont ils ont besoin pendant leur incarcération. Le fait que les programmes et services s'adressent aux délinquants autochtones dans leur ensemble, plutôt que de viser les besoins propres à chacun des groupes qui les composent, nuit fort probablement à la réinsertion sociale des délinquants inuits.

Dans le cadre de partenariats solides et fructueux avec l'organisme ITK et la Pauktuutit Inuit Women's Association, la Direction de la recherche du SCC ainsi que diverses autres entités au sein du Service ont reconnu que les Inuits font face à des difficultés particulières dans le système correctionnel. Ces partenariats ont permis la formulation de recommandations et l'élaboration d'initiatives et de projets, parmi lesquels l'évaluation des besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux.

Les recherches sur les délinquants inuits menées jusqu'à ce jour indiquent que ceux-ci nécessitent parfois des interventions autres que les programmes et les services conçus uniquement en fonction des délinquants non autochtones et des délinquants membres de Premières nations. Il convient donc de procéder à un examen plus approfondi de la question afin de déterminer quels programmes et services les établissements offrent à l'heure actuelle et quels services sont nécessaires pour assurer la réinsertion sociale dans des conditions sûres et en temps opportun des délinquants inuits sous responsabilité fédérale. C'est justement là l'objectif de notre étude, objectif que nous avons tenté de réaliser en répondant aux questions suivantes :

1. Parmi les délinquants sous responsabilité fédérale, les Inuits sont-ils différents des Métis et des membres des Premières nations?
2. Quels sont les besoins des délinquants inuits pendant leur incarcération et après leur mise en liberté?
3. Quels sont les besoins des membres de leur famille?
4. Quelles sont les connaissances et l'expérience du personnel des établissements du SCC en ce qui concerne les délinquants inuits?

Profil des délinquants inuits

Comme les autres délinquants autochtones, les délinquants inuits présentent des différences par rapport aux délinquants non autochtones. Cependant, au sein de la population carcérale, on observe également certaines différences entre les Inuits, les Métis et les membres des Premières nations. De façon générale, les délinquants inuits sont jeunes et célibataires, et ils affichent un niveau de scolarité plus faible et un taux de chômage plus élevé, des caractéristiques assez semblables à celles des délinquants métis et des Premières nations. Les seules différences marquées résident dans la plus forte proportion de célibataires et le plus faible pourcentage de chômeurs qu'on trouve chez les délinquants inuits au moment de l'admission. Sur le plan de la dernière infraction la plus grave, on note que, chez les Inuits, la proportion de délinquants incarcérés en raison d'une infraction sexuelle s'avère plus importante que chez les Métis et les membres des Premières nations, alors que celle des délinquants condamnés pour vol qualifié est moins élevée. De plus, les auteurs d'infractions liées aux drogues et d'infractions contre les biens se dénombrent en proportion moindre chez les Inuits que chez les Métis. Qui plus est, toutes proportions gardées, les Inuits sont plus nombreux que les autres délinquants autochtones parmi les délinquants présentant un risque élevé de récidive et ayant des besoins importants en matière de programmes. Les délinquants inuits sont considérés comme ayant des besoins modérés ou considérables dans les domaines de l'orientation personnelle et affective, de la toxicomanie, des fréquentations et de l'attitude générale. Toutefois, ils purgent généralement des peines plus courtes que les délinquants métis et des Premières nations.

À la différence des autres délinquants autochtones (surtout les Métis), les délinquants inuits vivent généralement en milieu rural. En outre, ils ont tendance à respecter davantage leurs traditions, et la plupart parlent un dialecte inuit. Cependant, contrairement à ce qu'on observe chez les délinquants des Premières nations, dont bon nombre semblent renouer avec leur culture pendant leur incarcération, l'attachement

des Inuits à leur culture diminue apparemment lorsqu'ils se trouvent en détention, alors que leur attachement à la culture des Premières nations augmente. Ce phénomène est probablement attribuable au fait qu'on a davantage accès à des activités liées à cette dernière, plutôt qu'à la culture inuite, dans les établissements fédéraux. Étant donné que la majorité des délinquants inuits comptent s'installer dans une collectivité inuite à leur libération, il est malheureux que leurs liens avec leur culture s'atténuent durant l'incarcération.

À l'instar des autres délinquants sous responsabilité fédérale, les délinquants inuits sont nombreux à avoir vécu dans un milieu familial perturbé durant leur enfance, notamment en raison de la violence et de la toxicomanie. Comme les délinquants métis et des Premières nations, les délinquants inuits ont eu affaire à des organismes de protection de la jeunesse pendant leur enfance ou leur adolescence dans une proportion d'environ deux tiers. Toutefois, une forte proportion des délinquants inuits interviewés ont eu une enfance heureuse et stable, ce qui n'est pas le cas pour bon nombre de délinquants métis et des Premières nations.

Contrairement aux délinquants métis et des Premières nations, un grand nombre de délinquants inuits ont peu de rapports avec le conjoint et les enfants pendant leur incarcération. En outre, ces rapports ont surtout lieu par téléphone ou par lettre. Il n'y a rien de surprenant à cela, si l'on considère la distance géographique qui sépare la plupart des délinquants inuits de leur famille. Néanmoins, ces résultats montrent combien il est difficile pour ceux-ci de rester en contact avec les êtres qui leur sont chers et de bénéficier de leur soutien.

Besoins des délinquants inuits

À l'évidence, les délinquants inuits présentent de nombreux facteurs criminogènes lorsqu'ils arrivent dans les établissements correctionnels fédéraux et quand ils sont mis en liberté. On tente de s'attaquer à leurs problèmes à l'aide des programmes existants. Une forte proportion de délinquants inuits participent à des programmes

visant leurs divers facteurs criminogènes. Ceux que nous avons interviewés avaient tendance à trouver les programmes utiles. Cependant, ils ont souligné que les plus efficaces sont ceux qui s'adressent expressément aux délinquants inuits (par exemple le programme Tupiq, destiné aux délinquants sexuels inuits). En ce qui a trait aux autres programmes, les Inuits interrogés estimaient en général que la dimension culturelle faisait défaut. On ne sait pas si tous les programmes répondent dans la même mesure aux besoins des délinquants inuits sur le plan culturel et spirituel. Bien que les programmes correctionnels ciblent les facteurs criminogènes déterminés lors de l'évaluation initiale, leur efficacité ne pourra probablement pas être optimale chez les délinquants inuits tant qu'on ne les adaptera pas à la culture de ces derniers et qu'ils ne trouveront pas un écho dans leur vie.

Les différences relevées chez les délinquants inuits au chapitre des infractions, des besoins, du milieu familial et des caractéristiques culturelles indiquent que des modes d'intervention distincts sont nécessaires pour ce groupe.

Besoins des membres de la famille

On note des besoins similaires chez les familles des délinquants inuits et chez celles des délinquants en général. Par exemple, les membres des familles des délinquants inuits disent avoir besoin d'entretenir des rapports avec le délinquant, et de recevoir un soutien financier et affectif ainsi que du counseling. Toutefois, étant donné la distance géographique qui les sépare généralement du délinquant, il leur est difficile de lui rendre visite. Qui plus est, pour que les services qui sont destinés aux membres de la famille des délinquants soient efficaces, ils doivent être fournis dans les endroits où ils vivent (des localités souvent éloignées) et par des gens qui comprennent leur langue et leur culture.

Connaissances du personnel

À l'évidence, il importe de former le personnel et de lui donner l'occasion d'acquérir une certaine expérience relativement à la culture inuite, et l'on doit accorder plus d'attention à cette question. Les employés interviewés ont dit mal connaître cette culture. Par exemple, bien que 77 % d'entre eux aient reçu une formation relative aux questions autochtones, seuls 15 % avaient suivi une formation portant sur les questions propres aux Inuits. En outre, près des trois quarts de ces répondants ont affirmé n'avoir aucune connaissance en ce qui concerne les délinquants inuits. En offrant des séances d'information sur la culture inuite à l'intention du personnel, on pourrait favoriser chez lui une meilleure compréhension des différences entre les délinquants inuits et les autres délinquants, tant autochtones que non autochtones.

Il serait également indiqué d'élaborer des stratégies pour le recrutement et le maintien en fonction d'employés inuits, de manière à ce que les délinquants inuits puissent bénéficier de l'aide d'un personnel, d'intervenants et d'aînés ayant la même culture qu'eux. De tels employés ont l'avantage de connaître cette culture, de comprendre le style de vie que mènent les Inuits dans le Nord, de parler, souvent, un de leurs dialectes et d'avoir divers rapports avec les collectivités inuites. Tous ces facteurs leur permettent de mieux servir les délinquants inuits.

Résumé

Il ressort clairement de l'étude que des programmes et des services spécialement conçus pour les délinquants inuits seraient utiles à ces derniers. Même s'ils ne forment qu'une infime partie de la population carcérale relevant du SCC, les Inuits y sont fortement surreprésentés, tout comme les Métis et les membres des Premières nations. De plus, la proportion d'auteurs d'infractions sexuelles est bien plus élevée chez les délinquants inuits que chez les autres groupes de délinquants, ce qui montre la nécessité d'un programme visant les délinquants sexuels inuits. Parmi les répondants, tant les délinquants que les membres de leur famille et ceux du personnel correctionnel

ont mentionné que des programmes spéciaux pour les Inuits étaient nécessaires. À l'heure actuelle, le SCC met en œuvre, à l'établissement Fenbrook, un programme pour délinquants sexuels qui s'adresse expressément aux Inuits. Ce programme, appelé « Tupiq », est fondé sur la théorie unanimement reconnue de la prévention de la rechute, mais il intègre également la culture inuite en faisant appel à des intervenants inuits, ainsi qu'au processus de guérison et aux références culturelles propres aux Inuits. L'établissement Fenbrook offre aussi aux délinquants inuits un atelier où ils apprennent l'art de la sculpture, ce qui peut leur être utile lorsqu'ils sont mis en liberté.

Le parcours des délinquants inuits sous responsabilité fédérale est semé d'embûches qu'ils ne pourront surmonter tant qu'on ne s'attaquera pas à certains problèmes qui font obstacle à leur réadaptation. Le SCC doit mieux comprendre les collectivités inuites et leur culture afin d'élaborer des stratégies plus efficaces pour la réinsertion sociale des délinquants inuits.

REMERCIEMENTS

Le projet a pu être réalisé grâce aux efforts concertés d'un groupe de travail composé de représentants du Service correctionnel du Canada (Shelley Trevethan, John-Patrick Moore et Leesie Naqitarvik) ainsi que de l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (Valerie Nicholls et Autumn Watson) et de la Pauktuutit Inuit Women's Association (Daisy Saunders). Les membres de ce groupe ont contribué à l'orientation des recherches, tout en apportant une expertise précieuse et en prodiguant des conseils. En outre, le Groupe de travail technique inuit sur les programmes de justice et les services correctionnels, formé de représentants du Nunavut (associations inuites de Kivalliq, Kitikmeot et Qikiqtani), du Labrador (Labrador Inuit Association), du Nunavik (Société Makivik) et de la région désignée des Inuvialuit (Inuvialuit Regional Corporation), a formulé des commentaires judicieux au sujet de la démarche, des instruments utilisés et du rapport.

Le projet était en partie financé par la Direction des initiatives autochtones du SCC. Nous aimerions remercier tout particulièrement Lisa Allgaier et Paul Sonnichsen pour leur soutien et leur aide dans la mise en marche du projet.

Nous adressons également nos remerciements aux autres employés du SCC qui ont contribué à la réalisation du projet, à savoir Amey Bell, Nicole Crutcher, Nicole Mulligan, Michael Jeffery, Vicki Brunet et Collette Cousineau. Notre reconnaissance va également aux entrepreneurs de l'externe qui ont participé à la tenue de l'étude; il s'agit de Jeela Palluq, Pitsula Akavak et Ellen Hamilton — qujannamiik angijumik.

Nous tenons aussi à remercier les employés des établissements correctionnels fédéraux participants des régions de l'Atlantique (Pénitencier de Dorchester) de l'Ontario (établissements de Collins Bay et de Joyceville, établissement Fenbrook, Pénitencier de Kingston, Unité d'évaluation de Millhaven et Centre régional de traitement), du Québec (établissement de La Macaza) et des Prairies (établissements de Bowden et de Drumheller, Centre psychiatrique régional et Pénitencier de la

Saskatchewan) pour leur aide. Par ailleurs, le projet n'aurait pu être mené à bien sans l'aide des directeurs adjoints des Programmes correctionnels, des agents de liaison inuits et autochtones, des guérisseurs et d'autres membres du personnel. De plus, nous remercions les employés d'établissement que nous avons interviewés de nous avoir parlé de leur expérience et d'avoir fait des commentaires pertinents. Nous exprimons également notre gratitude aux personnes-ressources des administrations régionales.

Nous sommes très reconnaissants aux membres des familles des délinquants qui ont pris le temps de participer aux entrevues. Sans leur apport, nous n'aurions pu brosser un tableau complet des difficultés éprouvées par les familles des délinquants inuits. Nous les remercions de nous avoir fait connaître leurs points de vue et leurs préoccupations, et d'avoir fait preuve d'ouverture.

Enfin, nous tenons à remercier les délinquants inuits qui ont accepté d'être interviewés au sujet de certains aspects délicats de leur vie. Sans leur contribution, la réalisation de l'étude n'aurait pas été possible — qujannamiik angijumik. Nous avons apprécié l'honnêteté et l'enthousiasme avec lesquels ils nous ont fait part des besoins qu'ils ont, tant en établissement que dans la collectivité.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS.....	viii
TABLE DES MATIÈRES	x
INTRODUCTION.....	1
La culture inuite	2
Délinquants inuits	10
L'étude.....	14
MÉTHODE	16
Dossiers des délinquants	16
Entrevues avec les délinquants	17
Entrevues avec les membres de la famille	18
Entrevues avec le personnel des établissements.....	19
Processus.....	21
RÉSULTATS.....	23
Profil des délinquants inuits	23
Besoins des délinquants inuits	33
Besoins des membres de la famille	42
Connaissances du personnel	44
CONCLUSION	48
Discussion	51
BIBLIOGRAPHIE.....	54
ANNEXES.....	57
Annexe A : Tableaux	58
Annexe B : Information tirée des dossiers des délinquants	69
Annexe C : Entrevue avec les délinquants	71
Annexe D : Entrevue avec les membres de la famille	98
Annexe E : Entrevue avec le personnel.....	112

INTRODUCTION

Au mois de mai, dans les collectivités de l'Arctique, tout est tranquille, comme si toutes les familles qui possèdent une motoneige ou un attelage de chiens étaient parties à la chasse au phoque ou à la pêche. On imagine leurs membres, entassés sur un « qamutik » (ou traîneau), parcourant la surface accidentée de cette mer de glace confortablement assis sur des peaux de caribou. Il est passé minuit; effleurant à peine l'horizon, le soleil se couche puis se lève presque immédiatement dans un ciel craminé dont l'éclat se reflète sur la vaste étendue de l'océan gelé. Sur la glace, plusieurs motoneiges sont arrêtées, et des gens sont rassemblés autour de l'un des « qamutiks », près duquel l'eau pour le thé bout sur un réchaud. Des enfants jouent en riant à se poursuivre afin de se réchauffer, pendant que les adultes racontent des blagues et des anecdotes. L'un des chasseurs offre à la ronde de la chair de phoque fraîche. On parle peut-être de quelqu'un que tous connaissent, quelqu'un qui est parti depuis longtemps, qui a eu des problèmes il y a quelque temps, mais qui rentre finalement à la maison. Il serait facile de croire que l'endroit n'a connu que très peu de changements — les Inuits migrent toujours, ils chassent et campent selon la saison et, à bien des égards, leur culture se perpétue, ce qui est une bonne chose. En effet, jamais auparavant n'ont-ils autant eu besoin de leur culture. Jamais cette culture n'a-t-elle été aussi menacée qu'en cette époque où les Inuits du Canada subissent les effets néfastes des bouleversements sociaux et culturels dont ils ont été victimes (Hamilton, 2003).

En raison du caractère unique de la population inuite du Canada, les délinquants inuits font face à des problèmes particuliers qui sont parfois très différents de ceux auxquels sont confrontés les autres délinquants autochtones de même que les délinquants non autochtones. Pour mieux comprendre la culture inuite, le Service correctionnel du Canada (SCC) a établi des partenariats solides et fructueux avec l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et la Pauktuutit Inuit Women's Association. Ces partenariats ont permis la formulation de diverses recommandations ainsi que l'élaboration d'initiatives et de projets relatifs aux délinquants inuits, parmi lesquels l'évaluation des besoins de

ces délinquants au sein du système correctionnel fédéral, évaluation dont les résultats figurent dans le présent rapport.

Dans la présente partie, nous présentons une vue d'ensemble des collectivités inuites réparties dans tout l'Arctique, à des milliers de kilomètres d'ici. Ce faisant, nous voulons donner au lecteur un aperçu de l'Arctique et lui permettre de saisir un peu mieux certains des problèmes auxquels font face les Inuits et leurs collectivités par rapport au système correctionnel.

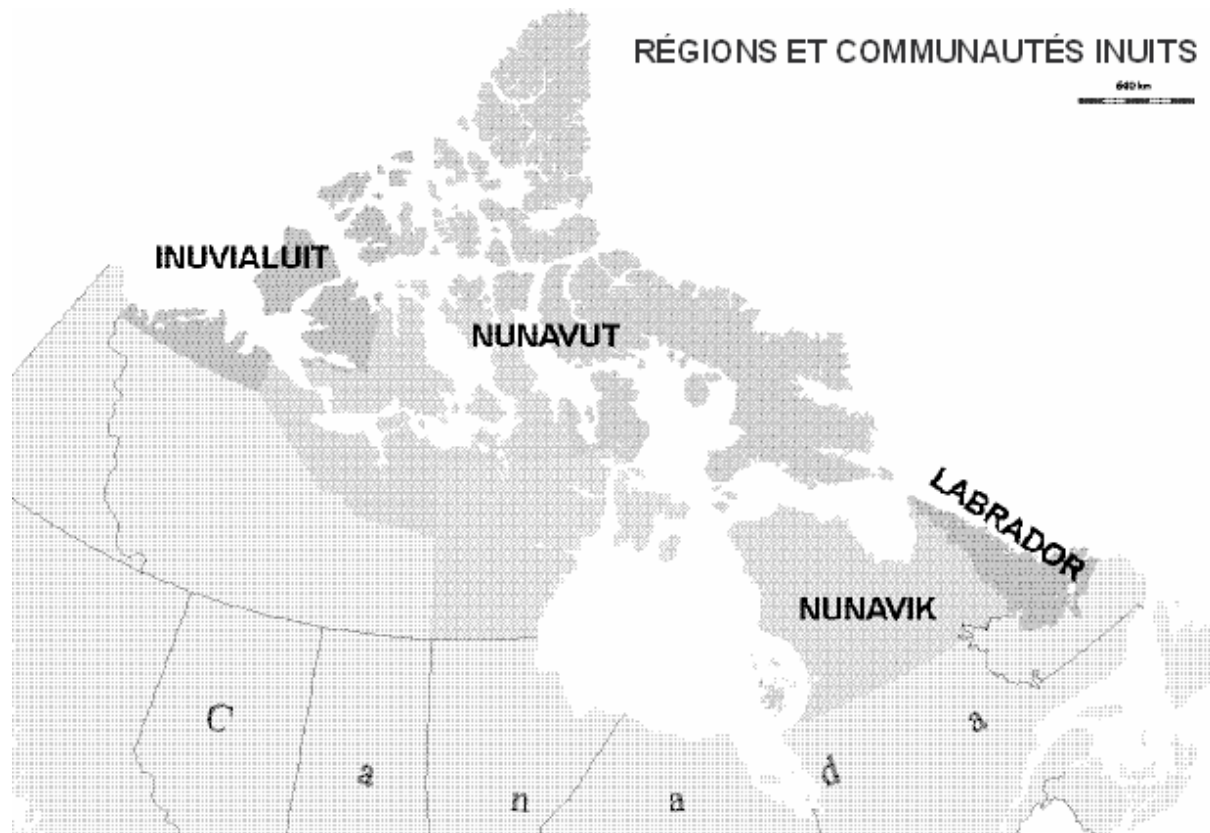
La culture inuite¹

Pendant plus de quatre mille ans, les Inuits — l'un des peuples fondateurs de ce qui est aujourd'hui le Canada — ont occupé le territoire englobant les terres et les eaux situés entre le delta du Mackenzie, à l'Ouest, et la côte du Labrador, à l'Est, et s'étendant des côtes de la baie d'Hudson au Sud, jusqu'aux îles du Grand Nord. Les inuits thulés sont les ancêtres des Inuits qu'on trouve aujourd'hui au Canada. Avant l'arrivée des Européens, les Inuits sculptaient à la main leurs outils à même les ressources qu'ils tiraient de la terre et des animaux qu'ils capturaient. Ils ont mené ce style de vie pendant des milliers d'années avant que n'arrivent les explorateurs, les pêcheurs de baleine, les commerçants et, enfin, les colons venus d'Europe, apportant avec eux un monde différent et, partant, un nouveau mode de vie (ITK, 2003a).

D'après le Recensement de la population de 2001 (Statistique Canada, 2001), parmi les 976 305 personnes s'étant déclarées Autochtones, près de 5 % (45 070 personnes) ont affirmé être des Inuits. À l'heure actuelle, les Inuits du Canada vivent dans la partie septentrionale de certaines provinces et dans les territoires du Nord du pays, répartis en 53 collectivités dont la population varie entre 100 personnes (Grise Fiord) et 5 000 personnes (Iqaluit), environ. Selon Statistique Canada, la population inuite compte 50 % de Nunavutmiut, 21 % de Nunavummiut, 10 % de Labradormiut et 9 % d'Inuvialuit. Elle comprend également 10 % d'Inuits disséminés dans diverses régions de l'Ontario et dans le reste du Canada.

¹ Certains éléments de cette parties sont tirés de Hamilton, 2003.

Les Inuits sont principalement établis dans quatre régions : le Nunatsiavut (Labrador), la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavik (Québec) et le territoire du Nunavut, créé il y a peu de temps.



La région inuite du Labrador est appelée « Nunatsiavut ». Près de 4 500 Inuits y vivent, regroupés en cinq collectivités le long de la côte. Avec une population de 1 200 habitants, Nain est la plus grande collectivité inuite du Labrador et tient lieu de centre administratif. Les ressources fauniques terrestres et marines représentent toujours la principale source de nourriture des Inuits du Labrador et, souvent, le principal soutien de l'économie de ce territoire (ITK, 2003a). Fondée en 1973 et constituée en vertu des lois de Terre-Neuve en 1975, la Labrador Inuit Association (LIA) est un organisme sans but lucratif (Labrador Inuit Association, 2003). En 2001, elle a conclu une entente de principe avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador en vue du règlement global de revendications territoriales. La LIA représente tous les Inuits du Nunatsiavut.

La région désignée des Inuvialuit englobe la partie nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest. Elle abrite près de 3 900 Inuits qui vivent dans six collectivités de cette zone ouest de l'Arctique — le plus important centre de la région désignée étant Inuvik. En 1984, les Inuvialuit ont négocié le règlement global de leurs revendications territoriales avec le gouvernement du Canada, règlement qui constitue un moment décisif dans l'histoire des Territoires du Nord-Ouest. La *Convention définitive des Inuvialuit* définit les quelque 1,2 million de kilomètres carrés sur lesquels ces derniers ont des droits de surface ainsi que certains droits miniers, pétroliers et gaziers (Inuvialuit Regional Corporation, 2003). Traditionnellement, l'économie des Inuvialuit repose sur la chasse, la pêche et la trappe, mais l'exploitation minière et gazière de même que le tourisme, l'art et l'artisanat génèrent actuellement des revenus dans les grands centres régionaux. La Inuvialuit Regional Corporation (IRC) a été créée en 1985 dans la foulée du règlement des revendications territoriales des Inuvialuit. Elle représente l'ensemble des Inuvialuit.

Dans le Nord québécois, la région habitée par les Inuits est connue sous le nom de Nunavik (« endroit où l'on vit »). Il s'agit d'un territoire de plus de 560 000 kilomètres carrés où vivent environ 9 340 Inuits. La plus importante collectivité de la région est Kuujuaq, dont la population se chiffre à près de 1 500 habitants. Dans les années 1960 et 1970, le gouvernement du Québec a progressivement assumé la responsabilité de divers services qui relevaient auparavant de la compétence du fédéral. Dans le même temps, les Inuits ressentaient de plus en plus le besoin de redécouvrir leur identité et de reprendre leur destin en main. Ces phénomènes parallèles ont connu leur dénouement en 1975, avec la signature de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, qui accordait aux Inuits des pouvoirs importants dans les domaines du développement socioéconomique, de l'éducation, de l'environnement et de la gestion du territoire (Institut culturel Avataq, 2003). La chasse et la pêche traditionnelles constituent une source cruciale de nourriture pour les Inuits du Nunavik. Les industries du transport et des services, le tourisme et l'exploitation minière forment des secteurs importants de l'économie locale (ITK, 2003a). La Société Makivik a été mise sur pied en 1978, après la signature de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Elle représente

l'ensemble des Nunavummiut qui vivent dans 14 collectivités le long des côtes de la Baie d'Ungava, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson.

Le 1^{er} avril 1999, le Nunavut devenait le troisième et dernier territoire canadien. Autrefois partie intégrante des Territoires du Nord-Ouest, il représente le cinquième de la masse terrestre du Canada. Quelque 25 000 Inuits y habitent, répartis dans 26 collectivités, et Iqaluit en est la capitale. Le Nunavut se divise en trois régions : Qikiqtaaluk (Baffin), à l'Est, Kivalliq (Keewatin), dans le centre de l'Arctique, le long de la côte ouest de la baie d'Hudson, et Kitikmeot, à l'Ouest. La langue officielle du Nunavut est l'inuktitut, mais le français, l'anglais et l'inuinnaqtun sont également reconnus, et leur usage est largement répandu (ITK 2003a). Établi en 1992, dans le cadre de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, l'organisme Nunavut Tunngavik Incorporated représente tous les Nunavumiut.

Bon nombre d'Inuits vivent des ressources du territoire, suivant en cela les pratiques ancestrales de leur peuple, qui consistent à chasser, à trapper et à pêcher. De plus en plus, cependant, la sculpture, la fabrication de bijoux et la gravure gagnent en importance en tant qu'activités économiques dans la plupart des régions du Nord.

Dans le Nord, le style de vie est bien différent de celui qu'on mène dans le Sud. Certains Canadiens des régions méridionales du pays ont pu avoir, grâce à la télévision, un aperçu du paysage austère, mais splendide qu'on trouve dans l'Arctique ainsi que de la faune qui le peuple. On tire de sa flore boréale (composée de lichen, de fleurs arctiques et d'autres végétaux) des médicaments traditionnels, du combustible pour la cuisson des aliments, de petites choses à manger, des arômes pour le thé. Cette végétation est aussi une source de beauté qui apaise l'âme. Cependant, rares sont ceux qui ont eu l'occasion d'être témoin des périodes de clarté ou d'obscurité de 24 heures qui marquent le passage des saisons, et de connaître les températures extrêmes qui sévissent dans cette contrée. L'œil humain ne peut prendre la pleine mesure de cette immense étendue de terre et d'eau que constitue l'Arctique canadien — il suffit, pour en avoir une idée, d'imaginer une nature qui s'étend à perte de vue.

Parmi les différences et les difficultés propres au style de vie du Nord, mentionnons la structure des collectivités, les réseaux de transport, le logement et l'économie.

Dans les quatre régions où ils vivent, les Inuits sont regroupés en collectivités relativement petites (à l'exception des centres régionaux). Chaque collectivité compte un édifice municipal, un magasin « général » (où l'on trouve des denrées alimentaires, de la quincaillerie, des vêtements, etc.), une école, un aréna, un poste de police et un centre de santé.

Dans les collectivités inuites, l'aéroport et le quai de chargement représentent les deux points les plus névralgiques et importants. Les gens dépendent grandement du service aérien régulier pour le ravitaillement courant et pour leurs déplacements. Pendant l'été, les matériaux de construction, les marchandises en vrac et le matériel lourd arrivent par bateau. Les prix pratiqués par les magasins locaux sont élevés en raison des tarifs appliqués au transport des marchandises, qui le sont tout autant. Seules quelques collectivités ont un accès routier aux régions du Sud, voire aux villages voisins. On trouve cependant des voies de circulation dans toutes les collectivités et dans leurs environs. La majorité des commerces ainsi que certaines familles possèdent un véhicule (un camion ou une camionnette, par exemple) ou encore une automobile servant aux déplacements occasionnels dans les limites de la localité. La plupart des gens — en particulier dans les petites collectivités — utilisent des motoneiges l'hiver et des véhicules tout-terrain l'été, car ces véhicules sont plus polyvalents et peuvent rouler hors des routes (ITK, 2003a).

Le logement constitue un problème dans l'Arctique. Dans la plupart des collectivités, les gouvernements régional et fédéral fournissent les habitations et les entretiennent. Le coût élevé de la vie, conjugué à un fort taux de chômage, entraîne une dépendance des Inuits à l'égard du logement social. En règle générale, ils ne peuvent pas choisir l'habitation où ils vivront, car les maisons sont tout simplement attribuées en fonction de la taille de la famille. Dans la plupart des collectivités, il y a une longue liste d'attente pour les logements sociaux, de sorte que trois générations vivent souvent sous le

même toit (ITK, 2003a). Un rapport de l'organisme ITK fondé sur les données du recensement de 1996 indique que 8 800 nouvelles unités de logement social sont nécessaires dans l'ensemble des 53 collectivités inuites du Canada (Inuit Tapirisat of Canada, 2001). Selon le plus récent recensement, la population inuite est passée de 40 220 habitants à 45 070 entre 1996 et 2001. Compte tenu de cette croissance démographique de 12 % en cinq ans, qui ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de logements sociaux, il est évident que la crise du logement perdure (ITK, 2003b).

Les collectivités inuites affichent depuis toujours des taux de chômage élevés. Comme c'est le cas pour le logement et les routes, la demande est forte mais l'offre est faible dans le domaine de l'emploi. À partir du moment où des industries et des organismes gouvernementaux se sont établis dans le Nord et jusqu'à la fin des années 1990, on a importé d'autres régions du pays la main-d'œuvre nécessaire à la prestation des programmes et des services à l'intention des Inuits (ITK, 2003a).

Les Inuits du Canada sont des survivants, au sens propre du terme. En effet, voilà un peuple qui a, depuis des générations, survécu sous le climat le plus rude de la planète, qui a réussi à négocier le règlement de ses revendications territoriales et qui s'efforce de préserver sa culture dans ce qu'elle a d'unique — notamment l'une des dernières langues autochtones vivantes — dans notre monde moderne qui semble privilégier l'homogénéité culturelle. Plus de 50 collectivités inuites du Canada sont regroupées sur le littoral de l'océan Arctique, disséminées d'un bout à l'autre du pays, mais partageant une culture, un mode de vie et une histoire. De nos jours, cependant, ce n'est ni le froid, ni le vent, ni les caprices de la nature qui mettent leur survie en péril, mais des problèmes sociaux alarmants dont on ne voit pas encore la fin et qui représentent le plus grand défi que les Inuits du Canada ont eu à relever jusqu'à maintenant. Pour les collectivités inuites, l'espoir de voir les jeunes générations retrouver la force émotionnelle, la sagesse et la ténacité de leurs ancêtres, qui étaient passés maîtres dans l'art de survivre et de préserver leur culture, ainsi que la conviction qu'ils y parviendront constituent la seule promesse d'avenir.

Pendant la majeure partie du XX^e siècle, les collectivités inuites étaient regroupées en petits campements saisonniers à caractère familial qu'on retrouvait un peu partout dans l'immensité arctique où elles tiraient leur subsistance de la terre et de la mer, un mode de vie qu'elles avaient apprivoisé de haute lutte. L'arrivée des expéditions d'explorateurs et de pêcheurs de baleines venues d'Europe, au début du XVIII^e siècle, a donné lieu aux premiers contacts des Inuits avec les cultures européennes modernes. Toutefois, ce n'est pas avant le milieu du XX^e siècle que ces relations ont modifié à jamais la structure de la société inuite. À la fin des années 1950 et 1960, le gouvernement fédéral a adopté une vigoureuse stratégie destinée à rassembler les Inuits du Canada en établissements permanents : il a construit des écoles et inscrit les Inuits en tant que citoyens, mettant ainsi un terme à la vie de nomades qu'ils menaient depuis des siècles. Devant la perspective de perdre leurs enfants aux mains des internats, la plupart des familles inuites ont choisi de s'installer dans les collectivités établies par l'État.

À bien des égards, il était avantageux de vivre dans ces collectivités pour ce peuple nordique de chasseurs dont la survie avait constamment été menacée par la famine et la maladie. En effet, sur le plan social, le logement subventionné, les soins de santé et l'accès immédiat à de la nourriture et à d'autres matières consommables, voire à une aide financière, apportaient une sécurité aux Inuits. Grâce à cette nouvelle vie, les enfants pouvaient étudier, les adultes, avoir un emploi rémunéré, et tous avaient accès au confort moderne. Cependant, les structures sociales, les institutions et le mode de vie qui avaient bien servi les Inuits pendant des milliers d'années se modifiaient. De plus, les Inuits étaient davantage exposés à l'alcool et à la maladie, et leur alimentation changeait, entre autres choses, ce qui provoquait la perte de leurs valeurs culturelles. Il se créait une dépendance à l'égard des pouvoirs du Sud, notamment le gouvernement fédéral et les entreprises commerciales, ainsi qu'un assujettissement à ces derniers.

Tout comme ailleurs au Canada, la vie dans les collectivités inuites est à la fois simple et complexe, Cependant, elle est essentiellement axée sur les rapports entre les gens. Elle s'articule autour du foyer familial, de l'éducation des enfants, de la santé, de la justice et de l'aide aux familles et aux individus, autour du travail et des loisirs, et de la

quête d'un sens à la vie. La communication et la bonne entente avec autrui revêtent une importance capitale. Aujourd'hui, en cette ère de transition où ils doivent mettre en place de nouvelles institutions et des services, maintenant que les systèmes traditionnels sur lesquels reposait depuis des siècles leur société ont été supplantés, les Inuits doivent relever le nouveau défi posé par la préservation de ces valeurs. Outre des taux de criminalité et d'incarcération élevés, l'effondrement de la société inuite traditionnelle a engendré des maux tels que le suicide chez les jeunes, la grossesse chez les adolescentes, des troubles d'apprentissage chez les enfants, la violence familiale, le décrochage scolaire, une mortalité infantile élevée et la toxicomanie — autant de fléaux dont l'ampleur s'avère inquiétante, compte tenu du nombre relativement faible de réseaux de soutien formels, de la crise du logement et des forts taux de chômage qu'on trouve dans les collectivités inuites.

L'une des caractéristiques les plus frappantes des collectivités inuites réside dans la forte majorité de jeunes qui les composent. De fait, 60 % de la population inuite a moins de 25 ans, et l'on prévoit que, d'ici 2006, le groupe des jeunes et des jeunes adultes âgés de 12 à 24 ans connaîtra une croissance démographique de 35 %. Ce phénomène peut expliquer, à tout le moins en partie, le taux de criminalité plus élevé enregistré chez les Inuits proportionnellement à leur population. En effet, la diminution globale du nombre de crimes commis au Canada depuis 1991 est associée à un faible taux de croissance de ce même groupe d'âge, considéré comme étant à risque élevé. Selon les statistiques, dans notre pays, la plupart des auteurs de crimes violents ont moins de 30 ans. Donc, si la croissance démographique d'un groupe donné peut être interprétée comme une indication à cet égard, on peut s'attendre à ce que les taux de criminalité augmentent dans les collectivités inuites.

Pris entre les attentes traditionnelles de la société inuite à leur égard et celles de la société dominante canadienne, les jeunes inuits sont confrontés à des difficultés particulières. Ils éprouvent divers problèmes d'ordre physique, psychologique, social et affectif dont les causes sont variées : manque d'installations récréatives, faible estime de soi, dépression, suicide, abus de drogues et d'alcool, et violence. Conjugués à l'isolement géographique et à l'absence d'activités et d'intérêts sains, ces problèmes

créent un contexte dans lequel le passage à l'âge adulte n'a rien d'attrayant pour la jeunesse inuite (Griffiths, Zellerer, Wood et Saville, 1995).

Les Inuits accordent une grande importance à leur jeunesse et à leurs Aînés, ainsi qu'à la génération intermédiaire. Les Aînés jouissent du plus grand respect dans toutes les collectivités inuites en raison de leur savoir et de leur sagesse, qu'ils transmettent aux jeunes générations. Leur apport permet de garder vivantes les traditions du peuple inuit (ITK, 2003a).

Si les statistiques peuvent aider à cerner les problèmes, elles ne suffisent pas pour brosser le tableau précis d'une collectivité, avec toutes les nuances qui s'imposent. Elles ne savent pas décrire l'exubérante gaieté des fêtes et des rassemblements inuits; les tribunes téléphoniques à la radio, où l'on raconte des anecdotes et des blagues en Inuktitut; l'atmosphère chaleureuse qui règne entre les chasseurs réunis sur la plage pour partager fièrement leurs prises après une expédition de chasse fructueuse; la voix douce des Aînés racontant des légendes séculaires; le sourire des enfants se promenant à bicyclette sur la mer glacée, emmitouflés dans leurs anoraks aux couleurs vives cousus à la main et le rire des femmes en train de gratter les peaux de phoques. Les statistiques ne savent pas dépeindre la fierté, la joie et l'héroïsme qui marquent la vie que mènent les Inuits dans la beauté de l'immensité arctique.

Délinquants inuits

Il ne fait pas de doute que les Autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice pénale (voir à ce sujet la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Solliciteur général Canada, 1988; le Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta, 1991; Trevethan, Moore et Rastin, 2002; ainsi que Trevethan, Tremblay et Carter, 2000). Comme le mentionnait la Commission royale sur les peuples autochtones dans son rapport (1996), « (...) les rapports et les enquêtes (...) ont non seulement confirmé la surreprésentation [des délinquants autochtones dans le système de justice pénale], mais ils ont aussi mis en lumière l'aggravation du problème, ce qui est des plus inquiétant ».

Certains passages du discours du Trône de 2001 montrent bien la nécessité de s'attaquer aux problèmes avec lesquels les Autochtones sont aux prises. À cet égard, l'extrait suivant est particulièrement éloquent :

... Par ailleurs, et c'est une réalité tragique, une trop forte proportion d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Le Canada doit s'employer à réduire sensiblement le pourcentage d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, de manière à niveler cette proportion avec la moyenne canadienne d'ici une génération (gouvernement du Canada, 2001).

Comme c'est le cas chez les Métis et les membres des Premières nations, le nombre d'Inuits dans le système correctionnel canadien est disproportionné. En effet, bien qu'ils ne forment que 0,1 % de la population canadienne (environ 45 070 personnes) (Statistique Canada, 2001), les Inuits représentent près de 1 % des délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux (approximativement 99 délinquants) (Service correctionnel du Canada, 2003a). En outre, leur surreprésentation dans le système correctionnel et l'expérience qu'ils vivent au sein de ce dernier, tant pendant leur incarcération qu'après cette dernière, indiquent que des programmes et des services ciblés sont nécessaires pour ce groupe de délinquants (Evans, Hann et Nuffield, 1998; Faulkner, 1989; Nunavut Corrections Planning Committee, 1999). À leur admission dans les établissements fédéraux, les Inuits sont généralement classés parmi les « Autochtones ». Malheureusement, ce terme générique fait le plus souvent référence aux membres des Premières nations. Par conséquent, il y a très peu de programmes et de services adaptés aux besoins particuliers des délinquants inuits. Selon le rapport du Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral, publié en 1988 :

Par ailleurs, leur situation est unique et peu enviable. En effet, aucun des établissements ne possède de programme spécial pour les Inuit et le fait qu'ils ne parlent peu ou pas ni ne comprennent aucune des deux langues officielles du Canada les empêche de participer aux autres programmes

disponibles. Les Inuit incarcérés doivent s'adapter à une situation qui, si elle est déjà difficile pour tout détenu, dans leur cas, est complètement étrangère à leur mode de vie. Ils doivent s'habituer à vivre en vase clos, dans un climat différent, ainsi qu'à une langue étrangère et à une nourriture différente. Il leur est très difficile de demeurer en contact avec leurs familles et habituellement de tels contacts sont tout à fait inexistant. (Solliciteur général du Canada, 1988).

De nos jours, les choses n'ont pas beaucoup changé pour les délinquants inuits. Ils bénéficient de certains services de liaison ainsi que d'un soutien limité de la part d'Aînés, mais il n'y pas d'agents de libération conditionnelle qui parlent leur langue, ni dans les établissements ni dans la collectivité (SCC, 2003b). Il existe deux programmes expressément destinés aux délinquants inuits — l'un pour les délinquants sexuels, et l'autre pour les toxicomanes. Parce qu'on comprend ou qu'on connaît mal leurs besoins particuliers, bon nombre de délinquants inuits se voient offrir des programmes et des services axés sur des pratiques et des croyances qui ne font pas partie de leur culture ni de leur mode de vie. Par exemple, bien que l'on organise des cérémonies de la suerie et des herbes sacrées et qu'on fasse appel aux services d'Aînés et à des programmes de guérison, toutes ces interventions ne se fondent en fait que sur la culture des Premières nations et ne tiennent pas compte des différences culturelles qui existent entre les diverses populations autochtones du Canada. Sans une compréhension des différences entre les cultures des Premières nations, des Métis et des Inuits, on ne pourra fournir à ces derniers les services et le soutien dont ils ont besoin pendant leur incarcération. Le fait que les programmes et les services s'adressent aux délinquants autochtones dans leur ensemble, plutôt que de viser les besoins propres à chacun des groupes qui les composent, nuit fort probablement à la réinsertion sociale des délinquants inuits.

Le phénomène n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi, mais quelques études indiquent que les délinquants inuits diffèrent de ceux des Premières nations et de la nation métisse (Faulkner, 1989; Moore, 2002; Motiuk et Nafekh, 2000). Ces différences se manifestent dans les types d'infractions pour lesquelles ils sont incarcérés et dans

les facteurs criminogènes qu'ils présentent à leur arrivée dans les établissements correctionnels fédéraux. Motiuk et Nafekh (2000) ont relevé, au sein de la population carcérale, des différences importantes entre les Métis, les membres des Premières nations, les Inuits et les non-Autochtones sur le plan de l'infraction à l'origine de la peine et des besoins au moment de l'admission. Selon Moore (2002), les délinquants inuits sont proportionnellement plus nombreux à être incarcérés pour des infractions sexuelles. De plus, ils sont plus souvent considérés comme ayant un grand besoin d'interventions, particulièrement dans les domaines de l'orientation personnelle et affective, de la toxicomanie et des relations matrimoniales et familiales.

D'après Hamilton (2003), les délinquants inuits forment un groupe remarquablement homogène en ce qui concerne le profil criminel et les besoins sur le plan correctionnel. La grande majorité d'entre eux viennent de petites collectivités de l'Arctique, où ils comptent retourner, et ont comme langue maternelle l'inuktitut. En règle générale, ils sont incarcérés en raison d'infractions avec violence, surtout des infractions sexuelles, et sont plus à risque au point de vue de la violence familiale. Leurs antécédents s'avèrent similaires et présentent des facteurs aggravants tels que la toxicomanie, un passé criminel, de la violence dans la famille et le fait ne pas avoir terminé le cours secondaire. Élevés dans des familles dysfonctionnelles, bon nombre de délinquants inuits n'ont pas pleinement profité des points forts de leur culture dans leur jeunesse, et ce manque ne peut être compensé que par des programmes qui tiennent compte des valeurs prosociales et du mode de vie des Inuits. Il faut absolument des interventions adaptées à la culture inuite, et ce, à tous les niveaux, y compris celui des établissements correctionnels fédéraux, pour rompre le cycle de la violence qui perpétue la criminalité.

La plupart des délinquants inuits pensent retourner dans leur collectivité, où les programmes et services structurés visant la prévention de la rechute sont insuffisants. Toutefois, les collectivités inuites ont fait savoir à maintes reprises, lors de consultations publiques, qu'elles seraient plus que disposées à jouer un rôle plus actif dans les domaines de la justice, des services correctionnels et de la réadaptation. La plupart ont mis sur pied un comité de justice (partiellement financé par Justice Canada et par le

gouvernement provincial ou territorial) dont les membres sont prêts à conseiller et à aider les organismes gouvernementaux dans la prévention du crime et l'exécution de la loi. En outre, elles comptent de nombreux intervenants qui contribuent activement à la promotion de modes de vie sains — des Aînés, des conseillers, des éducateurs, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux. Qui plus est, les organisations inuites nationales et les administrations régionales travaillent sans relâche à la détermination des causes de la criminalité et à l'élaboration de programmes de prévention. Moyennant un effort concerté en ce sens, on pourrait mettre à contribution les ressources uniques des collectivités inuites dans le cadre de la prévention de la rechute, ressources dont l'efficacité, pour ce qui est d'assurer la réinsertion sociale sans risque des délinquants inuits sous responsabilité fédérale, pourrait s'avérer supérieure.

L'étude

Les recherches menées jusqu'à ce jour montrent que les délinquants inuits ont parfois besoin d'interventions différentes de celles qui sont destinées aux délinquants membres de Premières nations et aux délinquants non-autochtones. Il est donc nécessaire d'examiner les programmes et services en place et de déterminer les services qui sont nécessaires pour assurer la réinsertion sociale dans des conditions sûres et en temps opportun des délinquants inuits qui purgent une peine de ressort fédéral.

Le projet de recherche visé par le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre le SCC, l'organisme ITK et la Pauktuutit Inuit Women's Association. Il avait pour objet l'examen approfondi des besoins des délinquants inuits sous responsabilité fédérale, tant dans les établissements que dans la collectivité. L'étude comportait trois volets : des entrevues avec des délinquants inuits incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de diverses régions du pays, des entrevues avec des membres des familles de ces délinquants ainsi que des entrevues avec des employés d'établissements correctionnels fédéraux. Les principales questions auxquelles on voulait répondre étaient les suivantes :

1. Parmi les délinquants sous responsabilité fédérale, les Inuits sont-ils différents des Métis et des membres des Premières nations?
2. Quels sont les besoins des délinquants inuits pendant leur incarcération et après leur mise en liberté dans la collectivité?
3. Quels sont les besoins des membres de leur famille?
4. Quelles sont les connaissances et l'expérience du personnel des établissements du SCC en ce qui concerne les délinquants inuits?

L'information obtenue est destinée à aider le SCC et les organisations inuites à mieux comprendre la façon dont il faut intervenir auprès des délinquants inuits (et de leurs collectivités) pour qu'ils s'engagent sur la voie d'une réinsertion sociale réussie. Elle peut fournir des renseignements permettant l'élaboration de diverses stratégies visant la population carcérale inuite. De plus, elle est susceptible de nous éclairer quant à la meilleure approche pour mettre en œuvre les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) en ce qui concerne les délinquants inuits. L'objectif de ces dispositions consiste à aider les délinquants autochtones à réussir leur réinsertion sociale en faisant appel à des méthodes de guérison traditionnelles. Les données issues de l'étude pourraient par ailleurs mener à une deuxième phase, dans le cadre de laquelle on ciblerait des collectivités précises et on examinerait les services qui y sont offerts à l'intention des délinquants inuits.

MÉTHODE

Le projet consistait en une étude descriptive de la situation des délinquants inuits dans les établissements correctionnels fédéraux de l'ensemble du Canada. Les sources d'information suivantes ont été utilisées :

- dossiers des délinquants;
- entrevues avec des délinquants;
- entrevues avec des membres de la famille de ces délinquants;
- entrevues avec des employés d'établissements correctionnels fédéraux.

Dossiers des délinquants

À l'aide du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC, nous avons procédé à un examen des dossiers des délinquants afin d'étudier leurs caractéristiques sociodémographiques, l'infraction à l'origine de leur peine, leurs antécédents criminels, ainsi que les facteurs statiques et dynamiques qu'ils présentaient (on trouve à l'annexe B la liste des variables examinées). Les données sont surtout tirées des résultats de l'évaluation initiale (EI). Ce processus utilisé par le SCC permet de réunir et de consigner de l'information relative aux antécédents criminels et à la santé mentale de chaque délinquant sous responsabilité fédérale, sur sa situation sociale et son niveau d'instruction, et sur les facteurs permettant de déterminer le risque de criminalité que présente le délinquant (notamment le nombre et la nature des condamnations ainsi que les antécédents correctionnels en tant que jeune et qu'adulte) de même que les facteurs dynamiques (antécédents en matière d'emploi, relations familiales, fréquentation de criminels, toxicomanie et attitude générale). Les résultats de l'évaluation, qui aident à déterminer le placement en établissement et à définir le plan correctionnel, permettent en outre d'établir, selon la distribution de certaines variables liées aux antécédents criminels et aux besoins, un profil détaillé de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Nous avons comparé les délinquants inuits et les autres délinquants autochtones dans le but de cerner les différences qui existent entre eux. De plus, nous avons tenu compte

d'informations concernant les délinquants non autochtones afin de permettre une mise en contexte.

Entrevues avec les délinquants

Les entrevues avec des délinquants inuits sous responsabilité fédérale ont fourni plus d'information que l'examen des dossiers des délinquants. De façon particulière, mentionnons qu'elles ont permis d'obtenir des renseignements personnels qui ne figuraient pas dans les dossiers et de discuter en détail des besoins des délinquants. Aux fins des entrevues, nous avons mis au point un outil en consultation avec un comité directeur.

Les questions de l'entrevue étaient conçues de manière à aborder sept aspects clés : renseignements de base, enfance, premiers démêlés avec la justice, rapports actuels avec la famille, culture, programmes correctionnels et travail ainsi que besoins. Structurée, l'entrevue comportait à la fois des questions ouvertes et des questions fermées. On trouve à l'annexe C le questionnaire des entrevues avec les délinquants. Les répondants ont été interviewés individuellement, principalement par deux intervieweurs inuits — l'un engagé par le SCC, et l'autre, par ITK².

L'échantillon sur lequel a porté l'étude se composait de délinquants et de délinquantes inuits incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de diverses régions du Canada. Tous les délinquants inuits dénombrés dans chacun des établissements au moment de l'étude ont été invités à participer. Parmi les quelque 99 délinquants inuits alors incarcérés dans des établissements fédéraux, 75 ont été interviewés. Seuls trois ont refusé de se prêter à l'exercice. Les entrevues ont duré de 40 minutes à deux heures, selon la quantité d'information fournie par le répondant, la durée moyenne étant d'environ une heure.

² Afin que l'on puisse réaliser le plus grand nombre d'entrevues possible, quelques-uns des répondants ont été interviewés par des intervieweurs non inuits, mais ils étaient parfaitement à l'aise en anglais et n'y voyaient pas d'objection.

Nous avons réalisé des entrevues dans toutes les régions, à l'exception du Pacifique. Au moment de l'étude, un seul délinquant inuit avait été recensé dans cette région, ce qui ne justifiait pas les frais de déplacements qu'aurait entraîné sa participation. L'échantillon total comptait 73 hommes et 2 femmes, tous inuits. On trouve ci-dessous la répartition des entrevues effectuées dans chaque établissement.

Établissement	Niveau de sécurité	Nombre de délinquants
Pénitencier de Dorchester (Nouveau-Brunswick)	Moyenne	11
Établissement de La Macaza (Québec)	Moyenne	12
Établissement Fenbrook (Ontario)	Moyenne	26
Pénitencier de Kingston (Ontario)	Moyenne	2
Unité d'évaluation de Millhaven (Ontario)	Maximale	3
Établissement de Collins Bay (Ontario)	Moyenne	1
Établissement de Joyceville (Ontario)	Moyenne	1
Centre régional de traitement (Ontario)	Maximale	4
Pénitencier de la Saskatchewan (Saskatchewan)	Moyenne	1
Centre psychiatrique régional (Saskatchewan)	Niveaux multiples	3 hommes 2 femmes
Établissement de Drumheller (Alberta)	Moyenne	5
Établissement de Bowden (Alberta)	Moyenne	4
TOTAL		75

Entrevues avec les membres de la famille

On a demandé à chaque délinquant interviewé de fournir le nom d'un ou de plusieurs membres de sa famille avec lesquels il entretenait des rapports et avec lesquels il nous permettait de communiquer. Au total, 117 personnes ont ainsi été identifiées. Celles qui ne répondaient pas aux critères (p. ex. parce qu'elles ne faisaient pas partie de la famille du délinquant) ont été exclues. En outre, nous avons décidé de n'interviewer qu'un seul membre de la famille de chaque délinquant.

Nous avons élaboré une entrevue structurée pour les membres de la famille des délinquants inuits. Les questions portaient sur quatre aspects clés : renseignements de base, rapports avec le délinquant, besoins du délinquant et besoins de la famille. L'entrevue comportait à la fois des questions ouvertes et des questions fermées. Le questionnaire des entrevues avec les membres de la famille figure à l'annexe D.

Nous avons communiqué par téléphone avec les membres de la famille et leur avons demandé s'ils acceptaient de participer à l'étude en passant une entrevue. À ceux qui ont répondu par l'affirmative, nous avons demandé s'ils ne voyaient pas d'objection à être interviewés par téléphone. Nous avons finalement interrogé 34 personnes dans cette catégorie, soit 27 par téléphone, et 7, en personne. Les entrevues ont duré de 30 minutes à une heure et demie, selon la quantité d'information fournie par le répondant, la durée moyenne étant de une heure.

C'est du Nunavut que provenaient le plus grand nombre de personnes interviewées à titre de membres de la famille (56 %). Venaient ensuite à ce chapitre les Territoires du Nord-Ouest (18 %), le Québec, (12 %), Terre-Neuve-et-Labrador (9 %) et les autres provinces (6 %). Tous les répondants étaient inuits et près des deux tiers (65 %) étaient des femmes. Il s'agissait dans 12 cas d'un frère ou d'une sœur, dans 2 cas, de l'époux ou de l'épouse ou encore du conjoint ou de la conjointe de fait, dans 8 cas, de la mère, dans 5 cas, du père, dans 4 cas, d'un neveu, et dans 3 cas, d'un oncle.

Entrevues avec le personnel des établissements

Outre les entrevues avec les délinquants inuits et les membres de leur famille, nous avons réalisé des entrevues structurées auprès de 65 agents de libération conditionnelle travaillant dans les établissements correctionnels où les délinquants interviewés étaient incarcérés. Nous avons sélectionné un échantillon aléatoire d'agents de libération conditionnelle, sans égard à leur connaissance de la culture inuite. Les questions d'entrevue portaient sur quatre aspects clés, à savoir les antécédents professionnels et scolaires, la diversité culturelle, les besoins des délinquants et les programmes qui leur sont offerts ainsi que les besoins de leur famille. L'entrevue

comportait à la fois des questions ouvertes et des questions fermées. Le questionnaire des entrevues avec le personnel des établissements figure à l'annexe E.

Nous avons interviewé des agents de libération conditionnelle des régions suivantes : Atlantique (Pénitencier de Dorchester); Québec (établissement de La Macaza); Ontario (établissement de Collins Bay, établissement Fenbrook, établissement de Joyceville, Pénitencier de Kingston, Unité d'évaluation de l'établissement de Millhaven et Centre régional de traitement) et Prairies (établissements de Bowden et de Drumheller, unité à sécurité moyenne du Pénitencier de la Saskatchewan et Centre psychiatrique régional). Au moment de l'étude, un seul délinquant inuit était incarcéré dans le Pacifique; nous avons donc décidé de ne pas mener d'entrevues auprès d'employés de cette région, étant donné le financement limité dont nous disposions.

Environ la moitié (55 %) des agents de libération conditionnelle interviewés étaient des femmes, mais on ne comptait parmi eux aucun Inuit. Plus des deux tiers (69 %) de ces répondants travaillaient au SCC depuis cinq ans ou plus.

Outre les entrevues avec les agents de libération conditionnelle, nous avons également effectué des entrevues téléphoniques auprès de huit employés du SCC qui connaissaient les problèmes particuliers auxquels les délinquants inuits sont confrontés et avaient des rapports réguliers avec certains de ces derniers (voir l'annexe F). Parmi ces répondants, on trouvait des agents de liaison inuits et autochtones, des guérisseurs, des psychologues et d'autres employés qui travaillent auprès des délinquants inuits. Nous estimions que ces répondants clés avaient une connaissance directe des besoins des délinquants inuits et pourraient fournir des renseignements importants.

Les entrevues ont duré de 30 minutes à trois heures, la durée moyenne étant d'environ une heure et demie.

Processus

Le projet a commencé par la mise sur pied d'un comité directeur formé de représentants de la Direction de la recherche du SCC, de l'organisme ITK et de la Pauktuutit Inuit Women's Association. Les entrevues ont été réalisées par un membre inuit du personnel du SCC et par un contractuel de même origine engagé pour l'occasion par ITK. Après quelques réunions initiales avec le comité, nous avons élaboré un plan de travail et le matériel nécessaire aux entrevues, lesquels ont été approuvés par les membres du comité. Ce plan et ces outils ont ensuite été examinés par le Groupe de travail technique inuit sur les programmes de justice et les services correctionnels ainsi que par d'autres personnes au sein du SCC.

Aux fins du projet, nous avons communiqué avec les administrateurs autochtones de chacune des cinq régions du SCC. Ceux-ci sont entrés en contact avec les directeurs de chaque établissement visé afin de discuter du projet et de désigner une personne-ressource pour que l'étude puisse commencer. Nous avons alors communiqué avec les personnes-ressources (directeurs adjoints des Programmes correctionnels, agents de liaison inuits ou autochtones, etc.) en vue de fixer les dates des entrevues et d'organiser les séances d'information préalables dont la tenue était jugée nécessaire. Le projet visait les établissements qui comptaient le plus grand nombre de délinquants inuits.

Les entrevues auprès des délinquants ont été menées dans les établissements. On a informé les répondants que certaines questions pouvaient toucher des sujets délicats et que des services leur permettant de parler à quelqu'un après l'entrevue avaient été prévus. L'entrevue se déroulait soit en inuktitut, soit en anglais, selon la préférence du répondant. Au total, 51 des 75 répondants ont choisi d'être interviewés en inuktitut.

Les entrevues auprès de membres du personnel d'établissement ont eu lieu pendant la même période que les entrevues avec les délinquants. Les agents de libération conditionnelle ont tous été interviewés en anglais. Des entrevues avec les huit

employés du SCC qui connaissaient les délinquants inuits ont été réalisées plus tard, par téléphone, et cinq d'entre elles se sont faites en inuktitut.

C'est au cours des entrevues avec les délinquants que les noms des membres de leur famille ont été obtenus. Nous pensions que, tout comme les délinquants, les membres de leur famille auraient peut-être besoin de soutien après l'entrevue. Par conséquent, dans toutes les collectivités où des membres de la famille de délinquants inuits ont été interviewés, nous avons désigné des ressources auxquelles ces répondants pouvaient faire appel, au besoin. Nous avons alors communiqué avec eux et réalisé les entrevues. Celles-ci se déroulaient soit en inuktitut, soit en anglais, selon la préférence de chaque répondant. Trente des 34 personnes interviewées dans la catégorie des membres de la famille ont choisi l'inuktitut comme langue pour l'entrevue.

Les questionnaires d'entrevue remplis ont été envoyés au SCC afin qu'on y procède à la saisie des données. Les réponses aux questions ouvertes ont été examinées et, au besoin, classées par thème et codées aux fins de l'analyse. Une fois qu'un ensemble de données a été constitué, on a procédé aux analyses nécessaires pour répondre aux questions de recherche.

RÉSULTATS

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'étude comportait des entrevues avec 75 délinquants inuits incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de diverses régions du Canada, 34 membres de la famille de ces délinquants et 73 employés des établissements visés. Nous décrivons dans la partie qui suit les résultats des analyses particulières effectuées pour répondre aux questions de recherche, présentées plus haut dans le présent document. On trouve à l'annexe A tous les tableaux auxquels il est fait référence.

Profil des délinquants inuits

À l'aide des données d'un profil instantané d'une journée des délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada, nous avons examiné le profil des délinquants inuits (SCC, 2003a). Nous avons également établi une comparaison entre ces derniers et les délinquants métis et des Premières nations se trouvant dans des établissements correctionnels fédéraux. À titre informatif, nous avons aussi inclus dans notre analyse des données sur les délinquants non autochtones.

En janvier 2003, on trouvait dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada 99 délinquants inuits, lesquels formaient moins de 1 % de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Comme l'indique le tableau présenté ci-dessous, c'est l'Ontario qui compte le plus grand nombre de délinquants inuits, principalement à l'établissement Fenbrook. Cette situation découle d'une décision délibérée du SCC visant à ce que la plupart des délinquants inuits soient incarcérés dans le même établissement afin qu'on puisse leur fournir davantage de services adaptés à leurs besoins.

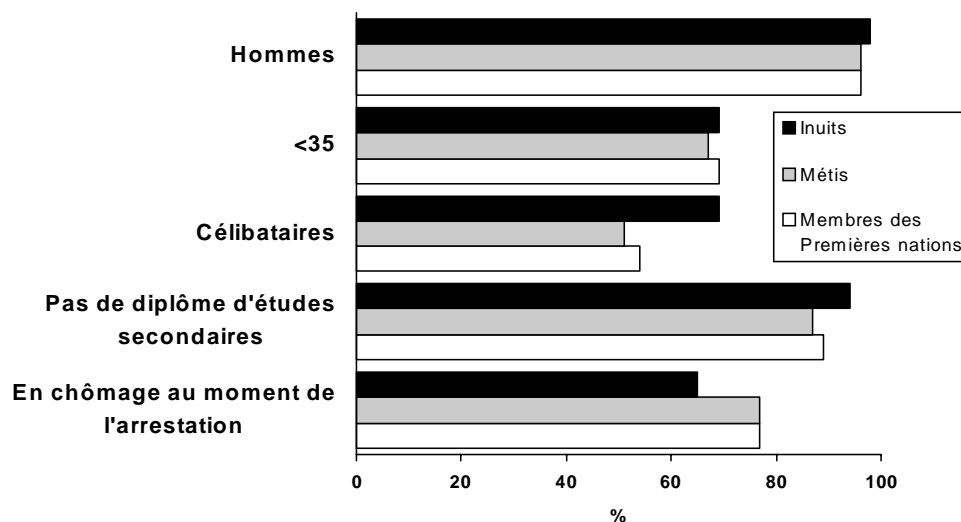
Région	Établissement	Sécurité	Nombre	%
Atlantique	Établissement de l'Atlantique	Maximale	1	1 %
	Pénitencier de Dorchester	Moyenne	10	10 %
Région	Établissement	Sécurité	Nombre	%
Atlantique	Établissement de Springhill	Minimale	2	2 %
	Centre correctionnel du Labrador	Minimale	1	1 %
Québec	Centre régional de réception (Québec)	Maximale	2	2 %
	Établissement de Port-Cartier	Maximale	1	1 %
	Établissement de La Macaza	Moyenne	13	13 %
Ontario	Centre régional de traitement (Ontario)	Maximale	2	2 %
	Unité d'évaluation de Millhaven	Maximale	1	1 %
	Établissement de Millhaven	Maximale	1	1 %
	Établissement Fenbrook	Moyenne	22	22 %
	Établissement de Joyceville	Moyenne	3	3 %
	Établissement de Collins Bay	Moyenne	1	1 %
	Pénitencier de Kingston	Moyenne	4	4 %
	Établissement de Warkworth	Moyenne	2	2 %
Prairies	Centre correctionnel de Baffin	Niveaux multiples	6	6 %
	Établissement d'Edmonton	Maximale	1	1 %
	Pénitencier de la Saskatchewan	Moyenne	4	4 %
	Établissement de Drumheller	Moyenne	6	6 %
	Établissement de Bowden	Moyenne	4	4 %
	Établissement de Grande Cache	Minimale	1	1 %
	Centre de guérison Stan Daniels	Minimale	1	1 %
	Centre psychiatrique régional (Prairies)	Niveaux multiples	3	3 %
	Centre correctionnel de Yellowknife	Niveaux multiples	1	1 %
	Bureau de libération conditionnelle d'Edmonton	–	2	2 %
Bureau de libération conditionnelle des T. N.-O.	–	1	1 %	
Pacifique	Établissement de Kent	Maximale	1	1 %
	Établissement Mountain	Moyenne	2	2 %

Caractéristiques sociodémographiques

S'il existe des différences entre les délinquants autochtones et non autochtones, les délinquants inuits et les autres délinquants autochtones présentent généralement des caractéristiques sociodémographiques assez semblables.

Comme l'indique la figure 1, nous n'avons pas noté de différences majeures entre les délinquants inuits, métis et des Premières nations au chapitre du sexe ou de l'âge au moment de la dernière admission dans un établissement correctionnel fédéral. Les hommes représentaient 98 % des délinquants inuits, et 96 % des délinquants métis et des Premières nations (voir également le tableau 1). En moyenne, les délinquants inuits avaient 32 ans au moment de leur dernière admission, alors que les délinquants des deux autres groupes en avaient 31. Toutefois, en proportion, on comptait chez les Inuits plus de célibataires au moment de l'admission (69 % contre 51 % pour les Métis et 54 % pour les membres des Premières nations).

Figure 1
Caractéristiques sociodémographiques

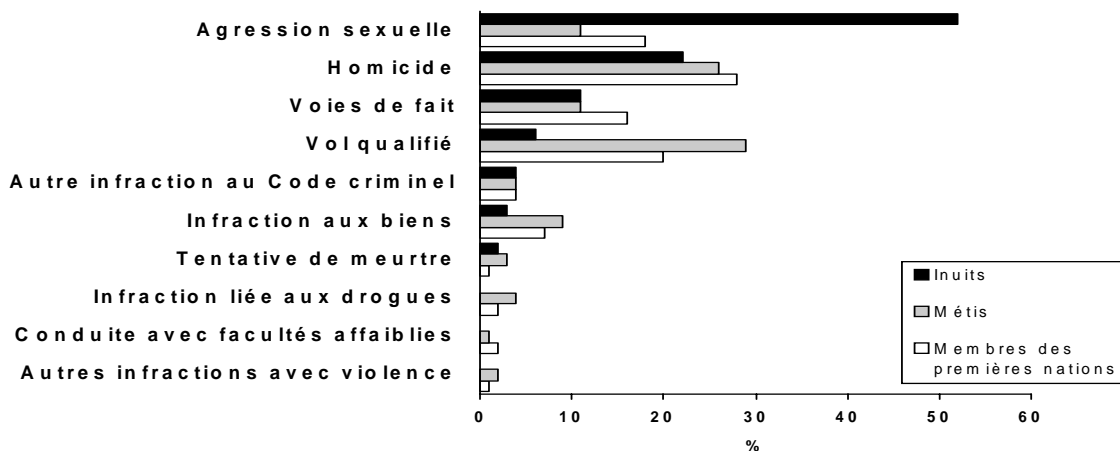


Même si la proportion de délinquants n'ayant pas terminé leur cours secondaire au moment de l'admission s'avérait plus importante chez les Inuits que chez les Métis et les membres des Premières nations (94 %, contre 87 % et 89 %, respectivement), les écarts n'étaient pas significatifs. Fait intéressant, il y avait proportionnellement moins de chômeurs au moment de l'arrestation chez les délinquants inuits (65 %) que chez les délinquants métis et des Premières nations (77 % pour chacun de ces deux derniers groupes).

Infraction à l'origine de la peine actuelle

Comme l'indique la figure 2, chez la majorité des délinquants inuits, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle était l'agression sexuelle (voir également le tableau 2). Plus de la moitié (52 %) de ces délinquants avaient été incarcérés pour ce type d'infraction, par comparaison à 18 % chez les délinquants des Premières nations et à 11 % chez les délinquants métis. Une proportion bien moindre de délinquants inuits devaient leur incarcération à un vol qualifié (6 % contre 20 % et 29 %, respectivement). En outre, toutes proportions gardées, les Inuits étaient moins nombreux que les Métis à avoir été condamnés pour une infraction liée aux drogues (0 % contre 4 %) et pour une infraction contre les biens (3 % contre 9 %).

Figure 2
Dernière infraction la plus grave



La peine totale moyenne des délinquants inuits était de 4,9 ans, ce qui est moins que celle des délinquants métis (6 ans) et des Premières nations (5,3 ans)³. En outre, 15 % des délinquants inuits purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. Ce résultat ne présente pas de différence significative par rapport à ceux enregistrés à ce chapitre pour les délinquants métis et des Premières nations (21 % et 20 %, respectivement).

Antécédents criminels

Bien que les délinquants autochtones aient généralement un passé criminel plus chargé que les délinquants non autochtones, les délinquants inuits présentent sur ce plan des antécédents assez semblables à ceux des délinquants métis et des Premières nations (voir le tableau 3). Toutefois, on note une différence entre ces trois derniers groupes dans la plus faible proportion de délinquants inuits s'étant évadés, ayant fait une tentative d'évasion ou s'étant trouvés illégalement en liberté (16 %, comparativement à 36 % pour les délinquants métis et à 33 % pour ceux des Premières nations).

Facteurs statiques et dynamiques

Toutes proportions gardées, il y avait plus d'Inuits que de Métis parmi les délinquants considérés comme présentant un risque élevé de récidive (83 % contre 70 %) (voir le tableau 4). Par ailleurs, la proportion d'Inuits était plus importante que celle des membres des Premières nations au sein de ces délinquants (83 %, comparativement à 76 %), mais la différence ne s'avère pas significative. La cote plus élevée attribuée aux délinquants inuits découlait principalement de la nature des infractions pour lesquelles ils avaient été incarcérés (infractions sexuelles).

Dans l'ensemble, les délinquants inuits sont considérés comme ayant davantage besoin de participer à des programmes au moment de l'admission que les délinquants métis et des Premières nations. En effet, 92 % d'entre eux présentent des besoins marqués à

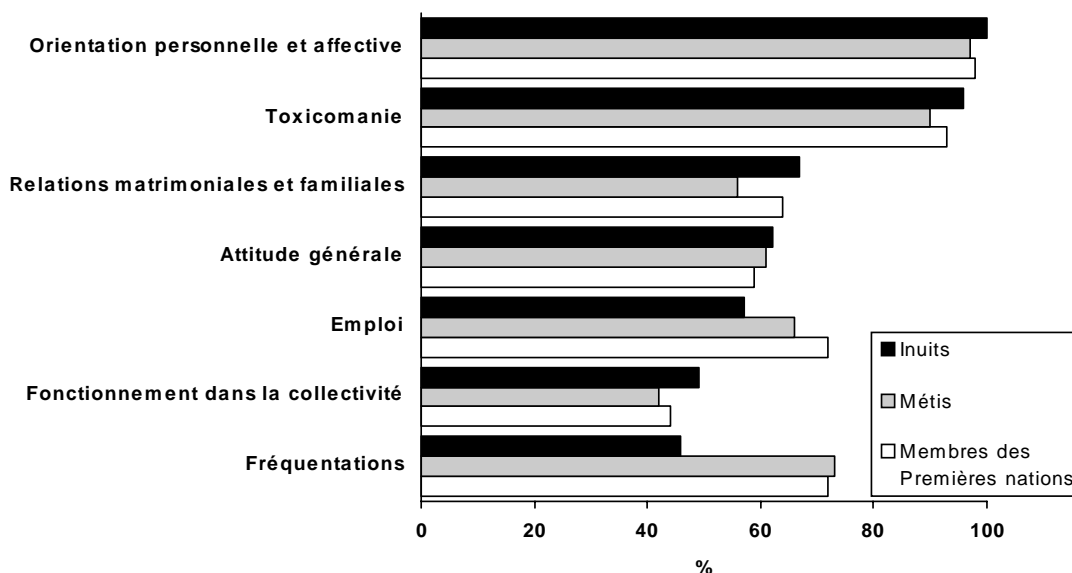
³ Le calcul de la peine totale moyenne ne tient pas compte des peines d'emprisonnement à perpétuité.

cet égard, tous programmes confondus, comparativement à 78 % chez les délinquants métis et à 82 % chez ceux des Premières nations.

Comme le montre la figure 3, les besoins des délinquants inuits en matière de programmes diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones.

Proportionnellement, plus de délinquants inuits que de délinquants métis avaient des besoins modérés ou considérables dans le domaine des relations matrimoniales et familiales (67 % contre 56 %). Cependant, la proportion de délinquants considérés comme ayant de tels besoins dans le domaine des fréquentations et des relations sociales était moindre chez les Inuits que chez les Métis et les membres des Premières nations (46 % contre 73 % et 72 %, respectivement). De plus, toutes proportions gardées, moins d'Inuits que de membres des Premières nations avaient été classés parmi les délinquants ayant des besoins modérés ou considérables sur le plan de l'emploi (57 % contre 72 %).

Figure 3
Besoins modérés ou considérables



Nous n'avons pas relevé de différences significatives entre les trois groupes de délinquants autochtones en ce qui concerne la cote de sécurité attribuée au moment de l'admission. De plus, aucune différence importante entre les délinquants de ces groupes ne ressort en ce qui a trait à la motivation face aux interventions. Cependant, la proportion de délinquants présentant un grand potentiel de réinsertion sociale au moment de l'admission était plus faible chez les Inuits que chez les Métis et les membres des Premières nations (4 % contre 15 % et 13 %, respectivement).

Antécédents culturels et familiaux

Les entrevues réalisées auprès des délinquants inuits ont fourni d'autres renseignements généraux. La plupart de ces répondants (91 %) ont déclaré qu'ils comprenaient ou parlaient un dialecte inuit (voir le tableau 5). En outre, 85 % d'entre eux ont affirmé que, en tant qu'adultes, ils étaient attachés à la culture inuite avant d'être incarcérés. Toutefois, l'attachement à la culture semble diminuer chez les délinquants inuits pendant l'incarcération. En effet, moins de la moitié d'entre eux (47 %) ont dit avoir maintenant un attachement pour leur culture. De la même façon, moins de la moitié (45 %) participaient à des activités culturelles conçues pour eux, qu'il s'agisse d'ateliers de sculpture ou de fêtes, par exemple. Ce phénomène est peut-être attribuable au manque d'activités spécialement destinées aux délinquants inuits dans les établissements correctionnels où ils se trouvent. En revanche, si seulement 24 % de ces répondants ont indiqué qu'ils étaient attachés à la culture des Premières nations avant leur incarcération, la proportion qui ressentait un tel attachement pendant l'incarcération passait à 41 %. Il est possible que l'attachement des délinquants inuits à la culture des Premières nations augmente en établissement parce qu'ils n'ont pas accès à des activités axées sur leur culture lorsqu'ils sont incarcérés.

La majorité des délinquants inuits interviewés avaient grandi au Nunavut (56 %). Venaient ensuite à ce chapitre le Québec (Nunavik, 16 %), Terre-Neuve-et-Labrador (15 %) de même que les Territoires du Nord-Ouest (13 %). Près de la moitié (46 %) de ces répondants ont déclaré avoir grandi dans une petite localité, alors que 29 % disaient avoir passé leur enfance dans un grand ou un petit village ou encore un

hameau, et 19 %, dans une grande localité ou une petite ville. La proportion de délinquants vivant dans une ville ou une grande localité au moment de l'arrestation était la plus forte (17 % dans une grande ou une petite ville, et 17 % dans une grande localité). En outre, 46 % y vivaient depuis plus de 20 ans au moment de leur arrestation, 20 %, depuis 11 à 20 ans, 15 %, depuis un à 10 ans, et 19 %, depuis moins de un an.

Parmi les délinquants inuits interviewés, la proportion de répondants considérant une petite localité comme leur « chez-soi » était la plus importante (43 %). Cependant, pour un quart de ces répondants (25 %), ce chez-soi était un grand ou un petit village, et pour 19 %, une grande localité. De la même façon, on trouvait une plus forte proportion (32 %) de répondants estimant qu'une petite localité constituait le meilleur endroit pour être mis en liberté. Toutefois, 27 % des délinquants interrogés croyaient que cet endroit était une grande ou une petite ville, et la plus grande proportion d'entre eux (33 %) prévoient vivre dans une petite ville après leur mise en liberté, les endroits les plus fréquemment cités étant Iqaluit, Yellowknife et Kuujuaq.

On trouve dans le tableau 6 des renseignements sur les antécédents familiaux des délinquants inuits interviewés et leurs rapports actuels avec leur famille. Environ les deux tiers (63 %) de ces répondants ont affirmé que la ou les personnes qui avaient, pour l'essentiel, pris soin d'eux pendant leur enfance et leur adolescence étaient l'un de leurs parents ou leurs deux parents. Toutefois, un cinquième d'entre eux (20 %) avaient été élevés par leurs grands-parents. Par ailleurs, la majorité (89 %) affirmaient qu'ils étaient attachés à leur principal pourvoyeur des soins. De plus, les deux tiers ont indiqué avoir été pris en charge par un organisme de protection de la jeunesse pendant leur enfance ou leur adolescence (67 % avaient été adoptés ou encore placés dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe). De façon plus précise, 44 % ont dit avoir été adoptés, alors que 36 % déclaraient avoir été placés dans une famille d'accueil, et 33 %, dans un foyer de groupe.

La majorité des délinquants inuits interrogés ont indiqué que leurs besoins essentiels avaient été comblés pendant leur enfance (88 %), qu'ils avaient connu une enfance stable (74 %) et heureuse (77 %). Cependant, bon nombre d'entre eux avaient connu

pendant cette période des problèmes liés à un milieu familial marqué par la violence (75 %) et l'abus d'alcool (66 %), ainsi qu'à la violence dans leur collectivité (80 %).

Moins de la moitié des délinquants inuits interviewés ayant un conjoint ou des enfants ont déclaré avoir des rapports avec leur conjoint de droit ou de fait (48 %) ou avec leurs enfants (45 %). En outre, ces rapports avaient généralement lieu par téléphone ou par lettre et n'étaient pas très fréquents (une fois par mois ou moins). Il n'y a rien d'étonnant à cela, compte tenu de la distance géographique qui sépare la plupart des délinquants inuits de leur famille. Malgré ce peu de rapports avec la famille, la proportion de délinquants inuits se disant attachés à leur conjoint (73 %) et à leurs enfants (76 %) était élevée. Fait intéressant, une forte proportion d'entre eux (88 %) ont également affirmé entretenir des rapports avec d'autres membres de leur famille, notamment leurs frères ou sœurs, ou leurs parents.

Résumé

En résumé, les délinquants inuits sont en général jeunes et célibataires, et ils affichent un faible niveau de scolarité et un niveau de chômage élevé, des caractéristiques semblables à celles des délinquants métis et des Premières nations. Les seules différences sociodémographiques résident dans la plus forte proportion de célibataires et dans la plus faible proportion de chômeurs relevées chez les délinquants inuits au moment de leur admission dans un établissement de détention fédéral.

Comme c'est le cas pour les autres délinquants autochtones, les délinquants inuits ont un passé criminel plus chargé que les délinquants non autochtones, ainsi que des habitudes criminelles et des facteurs criminogènes distincts. Cependant, il existe des différences entre les délinquants inuits, d'une part, et, d'autre part, les délinquants métis et des Premières nations. De façon plus particulière, soulignons qu'une proportion importante de délinquants inuits sont incarcérés pour des infractions sexuelles. De plus, la proportion de délinquants présentant un risque élevé de récidive et ayant grand besoin de participer à des programmes s'avère plus forte chez les Inuits que chez les

autres Autochtones. Toutefois, les délinquants inuits purgent généralement des peines plus courtes que les délinquants métis et des Premières nations.

À la différence des autres délinquants autochtones, en particulier les Métis (Trevethan, Moore et Thorpe, 2003), les délinquants inuits vivent en général en milieu rural. En outre, ils ont tendance à respecter les traditions inuites, et la plupart parlent un dialecte inuit. Cependant, contrairement à ce qu'on observe chez de nombreux délinquants des Premières nations, qui semblent renouer avec leur culture pendant leur incarcération (Trevethan et coll., 2002), l'attachement des délinquants inuits à leur culture semble diminuer lorsqu'ils sont incarcérés, faisant place à un attachement croissant à l'égard de la culture des Premières nations. Ce phénomène peut fort probablement être attribuable au fait qu'il est plus facile d'avoir accès à des activités axées sur cette dernière qu'à des activités culturelles inuites dans les établissements correctionnels fédéraux. Comme la plupart des délinquants inuits comptent s'installer dans une collectivité inuite après leur mise en liberté, il est malheureux que leurs liens avec leur culture s'atténuent pendant leur emprisonnement.

À l'instar des autres délinquants sous responsabilité fédérale, bon nombre de délinquants inuits ont vécu dans un milieu familial perturbé lorsqu'ils étaient enfants, notamment en raison de problèmes de violence et de toxicomanie. Comme chez les délinquants métis et des Premières nations (Trevethan et coll., 2002), on dénombre chez les délinquants inuits environ deux tiers de sujets ayant eu affaire aux organismes de protection de la jeunesse lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents. Toutefois, contrairement à de nombreux délinquants métis et des Premières nations (Trevethan et coll., 2002; Trevethan et coll., 2003), une forte proportion de délinquants inuits ont eu une enfance stable et heureuse.

À la différence des délinquants métis et des Premières nations (Trevethan et coll., 2002), les délinquants inuits sont nombreux à entretenir peu de rapports avec leur conjoint et leurs enfants. En outre, ces rapports ont généralement lieu par téléphone ou par lettre. On ne s'en étonnera pas, compte tenu de la distance géographique qui sépare la plupart des délinquants inuits de leur famille, mais ce résultat met en lumière

les difficultés qu'ils éprouvent lorsqu'il s'agit d'entretenir des rapports avec les êtres qui leur sont chers et d'obtenir leur soutien. Le manque de contacts avec la famille a une incidence non seulement sur le délinquant, mais aussi sur sa famille et sur toute sa collectivité. Lorsqu'il n'a pas de lien avec la collectivité, le délinquant est moins en mesure de se préparer à retourner chez lui.

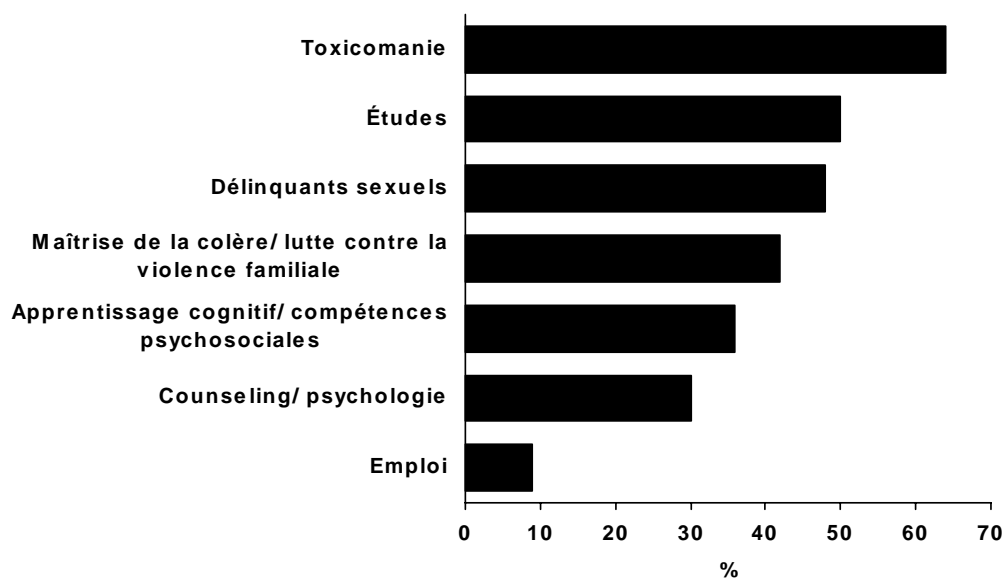
Besoins des délinquants inuits

Participation aux programmes

Le SCC offre des programmes de base et des programmes supplémentaires. Parmi les premiers, on trouve des programmes pour toxicomanes, des programmes d'études, des programmes de lutte contre la violence familiale, des programmes d'acquisition de compétences psychosociales et des programmes pour délinquants sexuels, qu'on choisit en fonction des facteurs criminogènes définis dans le plan correctionnel du délinquant. Par « programmes supplémentaires », on entend les programmes qui ne sont pas offerts dans tous les établissements du SCC.

À l'aide de l'information obtenue grâce aux entrevues avec les délinquants inuits, nous avons examiné la participation de ces derniers aux programmes. La majorité d'entre eux (88 %) connaissaient les programmes offerts dans l'établissement correctionnel où ils se trouvaient. De plus, 85 % ont affirmé avoir participé à des programmes pendant leur incarcération. Comme l'indique la figure 4, la majeure partie de ces répondants (64 %) avaient participé à un programme pour toxicomane (voir également le tableau 7). En outre, environ la moitié avaient pris part à un programme d'études (50 %), à un programme pour délinquants sexuels (48 %) ainsi qu'à un programme de maîtrise de la colère ou de lutte contre la violence familiale (42 %). Environ le tiers (36 %) disaient avoir participé à un programme visant l'apprentissage cognitif ou l'acquisition de compétences psychosociales, et 30 % avaient reçu des services de psychologie ou de counseling.

Figure 4 Participation aux programmes



Un certain nombre de délinquants inuits ont déclaré avoir participé à des programmes spéciaux pour Autochtones. Le pourcentage de participation allait de 3 %, en ce qui concerne les programmes d'études, à 64 %, en ce qui a trait aux programmes pour délinquants sexuels. Certains répondants ont indiqué qu'ils prenaient part à des programmes expressément destinés aux Inuits; la participation variait entre 0 %, pour ce qui est des programmes d'études, et 61 %, en ce qui touche les programmes pour délinquants sexuels — en particulier le programme Tupiq pour délinquants sexuels, mis en œuvre à l'établissement à sécurité moyenne Fenbrook.

La majorité des répondants ayant participé à des programmes les avaient suivis jusqu'au bout. Par exemple, 87 % de ceux qui avaient pris part à un programme d'apprentissage cognitif ou d'acquisition de compétences psychosociales et 85 % de ceux qui s'étaient inscrits à un programme pour toxicomanes l'avaient terminé. Par contre, seuls 6 % de ceux qui avaient suivi un programme d'études ont affirmé avoir persévéré jusqu'à la fin (voir le tableau 7). Rien d'étonnant à cela, étant donné que les

programmes d'études durent généralement plus longtemps que les autres programmes de base.

Comme l'indique le tableau 7, la majorité des délinquants inuits trouvaient utiles les programmes auxquels ils avaient participé. Le pourcentage de répondants qui étaient de cet avis va de 67 %, chez ceux qui ont fait des commentaires sur les programmes d'emploi⁴, à 92 %, chez ceux qui ont parlé des programmes de maîtrise de la colère ou de lutte contre la violence familiale. Selon les délinquants inuits, l'efficacité de certains programmes tient au fait qu'ils favorisent des changements personnels favorables chez les participants (77 %) et permettent l'acquisition de compétences (21 %). En outre, ces répondants ont souligné que les intervenants des programmes de même que les Aînés contribuaient le plus à cette efficacité et que les programmes spéciaux pour Inuits mis en œuvre en Inuktitut s'avéraient être les plus efficaces. Par exemple, l'un des répondants déclarait ce qui suit :

[TRADUCTION]

Le programme Tupiq est efficace parce qu'il vous fait découvrir les causes profondes du problème, l'histoire de votre vie entière, la façon dont vous avez connu la violence (...) Il permet au participant de prendre conscience des conséquences que la violence a eues dans sa vie lorsqu'il était jeune. La participation des Aînés est particulièrement utile. Les intervenants sont excellents et très compréhensifs.

Parmi les raisons données par ceux qui avaient une opinion contraire pour expliquer le manque d'efficacité des programmes, on trouve le fait que les programmes se déroulent en anglais. La plupart des délinquants inuits (97 %) ont dit que des intervenants inuits devraient mettre en œuvre les programmes. Ces répondants ont également mentionné comme raisons les problèmes liés aux intervenants, la durée des programmes et le manque d'accessibilité aux programmes.

⁴ Les résultats devraient être interprétés avec prudence, étant donné le faible nombre de répondants.

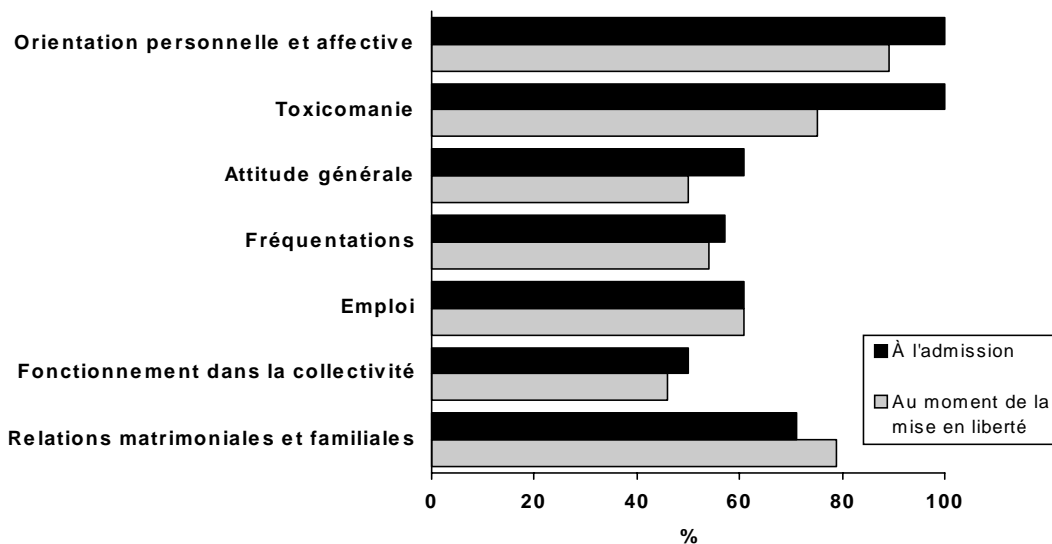
Le tiers des délinquants interviewés ont affirmé avoir déjà été libérés sous condition (31 %, n=23). Parmi eux, 18 % ont déclaré qu'ils avaient participé à des programmes pendant leur liberté sous condition, des programmes pour toxicomanes dans la majorité des cas (77 %).

Besoins

Comme nous l'avons mentionné précédemment, un grand nombre des délinquants inuits incarcérés dans un établissement correctionnel fédéral sont considérés comme ayant, au moment de leur admission, des besoins modérés ou considérables dans chacun des domaines cibles. À l'aide des dossiers des délinquants, nous avons examiné les besoins à l'admission et juste avant la mise en liberté des délinquants qui avaient fait l'objet d'une évaluation à ces deux moments. Comme on le voit dans la figure 5, les délinquants inuits présentent des facteurs criminogènes importants, tant à l'admission qu'au moment de la mise en liberté. Cependant, on a observé chez eux au moment de la mise en liberté une proportion plus faible, par rapport à celle enregistrée à l'admission, de délinquants considérés comme ayant des besoins modérés ou considérables dans les domaines de la toxicomanie (75 % contre 100 %), de l'orientation personnelle et affective (89 % contre 100 %) et de l'attitude générale (50 % contre 61 %). À l'admission comme au moment de la mise en liberté, on note une proportion semblable de délinquants ayant des besoins modérés ou considérables dans les domaines du fonctionnement dans la collectivité (46 % et 50 %), des fréquentations (54 % et 57 %) et de l'emploi (61 % dans chaque cas). La proportion de délinquants ayant de tels besoin dans le domaine des relations matrimoniales et familiales était plus élevée au moment de la mise en liberté que pendant l'incarcération.

Figure 5

Besoins modérés ou considérables — à l'admission et au moment de la mise en liberté



Nous avons effectué une analyse plus poussée afin d'examiner les différences significatives entre les facteurs criminogènes présents à l'admission et au moment de la mise en liberté. De cet exercice, il ressort que les délinquants inuits présentaient, au moment de la mise en liberté, des besoins passablement moins importants dans les domaines de la toxicomanie (moyenne de 3,3, par rapport à 3,9, à l'admission)⁵ et de l'orientation personnelle et affective (moyenne de 3,6, comparativement à 3,9). Ces résultats laissent croire que certains besoins sont comblés pendant l'incarcération. Toutefois, une grande proportion de délinquants inuits ont toujours des besoins importants lorsqu'ils sont mis en liberté. Les programmes destinés à ce groupe pourraient être plus efficaces si on les adaptait à la culture inuite. On pourrait également conclure qu'il importe de prévoir d'autres interventions au moment de la mise en liberté.

L'information obtenue grâce aux entrevues vient confirmer les résultats de l'évaluation des besoins. En effet, une forte proportion des Inuits interviewés avaient des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues (56 %) ainsi que de dépression et d'anxiété

⁵ Les moyennes sont calculées en fonction d'une échelle à quatre points, 1 indiquant un acquis, 2, l'absence de besoin, 3, l'existence d'un besoin modéré, et 4, l'existence d'un besoin manifeste.

(43 %) au moment de leur incarcération (voir le tableau 8). Parmi les autres problèmes mentionnés, on trouve un mode de vie axé sur le crime et la fréquentation d'autres criminels (21 %), des problèmes liés à l'éducation des enfants et aux relations familiales (17 %), une « vie désorientée » (17 %) ainsi que des problèmes relatifs à l'estime de soi (14 %). À l'évidence, les délinquants inuits sont confrontés à divers problèmes, tant pendant leur incarcération qu'après leur mise en liberté.

On a demandé aux délinquants inuits participants s'ils croyaient avoir des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones et des autres délinquants autochtones. De façon globale, 83 % d'entre eux ont affirmé que leurs besoins différaient de ceux des délinquants non autochtones. Les différences mentionnées avaient surtout trait à la culture et à la langue. Par exemple, 47 % concernaient la culture, 33 %, la langue, et 33 %, l'alimentation.

Par ailleurs, les deux tiers (66 %) des délinquants interrogés trouvaient qu'ils avaient des besoins différents de ceux des autres délinquants autochtones. De ce pourcentage, 61 % ont souligné des différences relatives à la culture, et 31 %, des différences liées à la langue. L'usage adéquat d'une langue permet une communication efficace, la discussion et la compréhension, autant d'aspects qui sont importants pour la réadaptation. Le cinquième (22 %) des délinquants interviewés étaient d'avis que les autres délinquants autochtones avaient davantage accès à des programmes intégrant leurs traditions, et 19 % ont déclaré que les différences tenaient à l'alimentation.

On a également demandé aux délinquants inuits quels étaient leurs besoins en établissement. Une forte proportion d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient besoin de programmes et de counseling. En effet, plus de la moitié étaient de cet avis — 47 % estimaient qu'il leur fallait des programmes et du counseling de façon générale, et 13 %, des programmes adaptés aux Inuits. Voici les suggestions d'un délinquant à ce chapitre :

[TRADUCTION]

Offrez des programmes en inuktitut aux Inuits. Certains Inuits attendent des programmes de guérison dans leur langue parce qu'ils ne parlent pas l'anglais.

Il serait très utile d'avoir des intervenants inuits. [Il faut] plus de programmes à l'intention des Inuits. Cela aiderait, car certains d'entre eux ont assez d'attendre des séances de guérison. La prestation de services de counseling est toujours retardée, même lorsque l'agent de libération conditionnelle vous dit que vous allez commencer un programme.

De plus, 19 % des délinquants interviewés ont souligné la nécessité d'avoir des activités spécialement destinées aux Inuits, comme la sculpture et la danse du tambour. L'un des répondants a fait les commentaires suivants :

[TRADUCTION]

Je dois sculpter davantage, car cela me rapproche de ma culture et m'apporte une fierté. La sculpture m'occupe et me permet de gagner de l'argent que je peux envoyer à ma sœur.

L'un des répondants clés expliquait comme suit pourquoi des services spéciaux pour les Inuits sont nécessaires :

[TRADUCTION]

(...) lorsque que vous apprenez à connaître la culture d'une autre personne, vous changez. Il faut rester en contact avec sa culture parce que c'est ce qu'on connaît [et] ce qu'on est. [Nous devons] préserver ou découvrir la culture inuite. Nous devons conserver nos assises culturelles (...) afin de ne pas oublier qui nous sommes (...)

Le tiers (33 %) des délinquants inuits interrogés ont dit qu'il fallait de la nourriture traditionnelle dans les établissements. Moments de partage, les repas sont fondamentaux dans la culture inuite. Le fait de manger par exemple du caribou, du phoque, de l'omble-chevalier et du lagopède contribue à bien des égards au bien-être individuel des Inuits et représente un aspect important de la guérison (Kuhnlein, Receveur, Chan et Loring, 2000; Usher, Baikie, Demmer, Nakashima, Stevenson et Stiles, 1995). Chez certains délinquants inuits, le changement d'alimentation radical provoque des effets physiques, qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage et

nuire à la participation aux programmes. Les autres besoins cités touchaient notamment aux aspects suivants : rapports avec la famille et appels téléphoniques (13 %), nécessité d'augmenter le nombre d'employés, d'intervenants, de guérisseurs et de traducteurs inuits (13 %) ainsi que rapports avec d'autres Inuits en général (9 %). Ces réponses montrent la grande importance que revêtent pour les Inuits les liens avec la collectivité et la famille ainsi que la culture et les traditions.

Les délinquants interviewés ont déclaré que, une fois retournés dans la collectivité, ils avaient besoin de programmes et de traitements (45 %) ainsi que d'un soutien et d'une orientation de la part de leur famille, des Aînés et d'autres personnes (29 %). Ils ont également affirmé avoir des besoins en ce qui concerne l'emploi (29 %), le logement (23 %) et les études (13 %). L'un d'entre eux faisait le commentaire suivant :

[TRADUCTION]

[Je dois] faire un travail avec un conseiller pour régler mes problèmes personnels (...) recevoir des services individualisés de counseling afin de me concentrer sur mes objectifs et de parler des problèmes qui envahissent mon esprit. Un conseiller pourrait m'aider à y faire face.

On a demandé aux délinquants participants à quels programmes ils aimeraient avoir accès en établissement et dans la collectivité. Ils ont répondu dans une grande proportion que des programmes adaptés aux Inuits seraient nécessaires. En ce qui concerne les établissements, 31 % ont dit qu'il y fallait davantage de programmes spéciaux pour Inuits de façon générale, alors que 17 % souhaitaient qu'on y mette en œuvre des programmes axés sur la langue ou la culture inuite. Par ailleurs, 16 % auraient aimé participer à des activités de sculpture ou de menuiserie, et 14 % trouvaient que des programmes pour délinquants sexuels seraient utiles. De plus, 17 % ont souligné la nécessité d'un programme d'alimentation pour les Inuits. Enfin, certains (19 %) ont déclaré qu'ils devraient avoir accès aux services de psychologues, de conseillers et d'Aînés inuits. Un grand nombre ont aussi mentionné la nécessité d'avoir des programmes communautaires. De façon plus précise, signalons que la moitié (52 %) estimaient qu'il fallait des programmes de base tels que ceux qui visent la toxicomanie et la violence. Parmi les autres suggestions, on trouvait des programmes

pour les délinquants sexuels inuits, des programmes de guérison, des programmes portant sur les relations familiales et les compétences parentales, des services fournis par des Aînés inuits, des programmes de mise en liberté et de transition de même que des programmes axés sur la langue ou la culture inuite. Selon l'un des répondants :

[TRADUCTION]

Il y a une faille dans le soutien fourni pour la transition entre l'établissement et la collectivité (...) La lacune du système, c'est qu'il faut faire quelque chose lorsque le délinquant réintègre la société, sinon il fera face aux mêmes problèmes (...) Le délinquant a besoin d'aide.

Résumé

Il est évident que les délinquants inuits présentent un vaste éventail de facteurs criminogènes lorsqu'ils arrivent dans le système correctionnel fédéral et lorsqu'ils retournent dans la collectivité. Certains des programmes offerts sont destinés à résoudre leurs problèmes. Une forte proportion de délinquants inuits participent à des programmes visant ces facteurs. Ceux que nous avons interrogés estimaient en général que les programmes qu'ils avaient suivis s'étaient avérés utiles. Cependant, ils ont également souligné que les programmes les plus efficaces étaient ceux qui s'adressaient expressément aux délinquants inuits; ils trouvaient en général que la dimension culturelle faisait souvent défaut aux autres programmes. De façon plus particulière, ils ont mentionné que ces derniers n'étaient pas suffisamment axés sur la culture inuite, qu'on devrait avoir recours à des intervenants inuits et que la mise en œuvre devrait se faire en inuktituk. On ne sait pas très bien, cependant, si tous les programmes répondent dans la même mesure aux besoins culturels et spirituels des délinquants inuits. Même s'ils sont centrés sur les facteurs criminogènes définis à l'admission, les programmes ne pourront avoir un effet optimal sur les délinquants inuits tant qu'on ne les adaptera pas à la culture et au mode de vie de ces derniers. De l'avis d'un des répondants :

[TRADUCTION]

...[Il est] difficile de comprendre pourquoi [les programmes] ... [sont offerts] en anglais, alors que les cultures anglaise et inuite sont si différentes.

Besoins des membres de la famille

La famille constitue le fondement de la culture inuite. À elle se greffe un réseau social plus étendu qui englobe le reste de la collectivité, voire de la région. Les familles inuites sont nombreuses et comportent un grand nombre de ramifications, car, chez les Inuits, des liens étroits se tissent au fil des naissances, des mariages et des adoptions. Par conséquent, outre une évaluation des besoins des délinquants inuits en établissement et dans la collectivité, nous avons jugé bon d'effectuer un examen des besoins des membres de leur famille (voir le tableau 9).

Parmi les 34 membres de la famille interrogés, environ le tiers (37 %) ont affirmé que certains facteurs leur causaient des difficultés, notamment la mort d'un membre de leur famille ainsi que des problèmes de santé et de drogue.

Un faible pourcentage (17 %) des personnes interviewées dans la catégorie des membres de la famille ont affirmé qu'il existait des programmes à leur intention pendant l'incarcération d'un des leurs. Une proportion un peu plus élevée (31 %) ont dit avoir accès à certains services — services psychologiques et de counseling, services sociaux et services d'Aînés, par exemple. De plus, la moitié d'entre elles croyaient que des programmes leur seraient offerts une fois le délinquant libéré, et 67 % pensaient la même chose au sujet des services.

Interrogés au sujet de leurs besoins pendant l'incarcération du délinquant, près de la moitié (45 %) des membres de la famille ont répondu qu'ils devaient être en mesure de soutenir le délinquant pendant sa période d'incarcération. Mentionnons que 29 % ont déclaré avoir besoin d'entretenir des rapports avec le délinquant. Les autres besoins cités étaient un soutien de la part de la collectivité, l'accès à du counseling et à des Aînés, ainsi qu'une aide financière. En outre, la majorité de ces répondants (60 %) ont affirmé qu'ils allaient devoir appuyer le délinquant après sa mise en liberté. Parmi les

autres réponses données, on trouve l'aide de la collectivité, des services de counseling ainsi qu'un soutien financier et affectif. Ces résultats mettent en lumière l'importance de mettre en place un réseau pour aider les familles qui en ont besoin.

Les délinquants interviewés ont fourni des réponses assez semblables relativement aux besoins des membres de leur famille. La plus grande proportion d'entre eux (36 %) estimaient que ces derniers souhaitaient avoir plus de rapports avec eux. Le quart (25 %) pensaient qu'ils avaient besoin d'un soutien affectif, 21 %, de counseling familial, et 21 %, d'aide financière. Parmi les autres éléments cités comme des besoins qui se font sentir pendant l'incarcération du délinquant, mentionnons une meilleure compréhension du délinquant et un soutien de la part de la collectivité. La plupart des délinquants interrogés croyaient que, après leur mise en liberté, les membres de leur famille allaient nécessiter un soutien de leur part (43 %), et qu'ils allaient devoir mieux les comprendre ou les aider (22 %) et nécessiter des services de counseling familial ou du counseling de nature générale (22 %).

Les besoins des membres des familles des délinquants inuits sont probablement similaires à ceux des membres des familles de tous les délinquants. Cependant, étant donné la distance géographique qui sépare généralement les délinquants inuits de leur famille, il est difficile pour celle-ci de leur rendre visite. Par ailleurs, il a été mentionné que, pour être plus efficaces, les services destinés aux familles inuites devraient être fournis dans les régions éloignées où elles vivent et par des gens qui connaissent leur culture et leur langue. Comme le disait l'un des délinquants interviewés :

[TRADUCTION]

Il est difficile de voir son frère ou son fils aller en prison. [Il faut] mettre sur pied un programme de visites. Il y a peu de visites parce que le vol coûte trop cher.

Il importe de combler le fossé culturel et linguistique qui existe entre le personnel du SCC et les membres des familles des délinquants inuits. De plus, il faut favoriser chez les familles une compréhension du processus correctionnel et des besoins des délinquants. On pourrait pour cela avoir recours à des intervenants ou à des Aînés inuits. Bien que le rôle du SCC ne comporte pas normalement un travail auprès des

familles des délinquants, les membres de ces dernières constituent un élément essentiel au succès de la réinsertion sociale des délinquants, en particulier dans les localités du Nord. Il faudrait donc définir plus précisément le rôle du SCC auprès des familles et, éventuellement, l'élargir.

Connaissances du personnel

Comme dernier volet de l'étude, on a examiné, grâce aux entrevues avec le personnel correctionnel, les connaissances ou la formation que celui-ci possédait relativement aux délinquants inuits et à leur culture. Parmi les 65 agents de libération conditionnelle interviewés, environ la moitié (51 %) ont déclaré qu'ils travaillaient auprès de délinquants inuits (voir le tableau 10).

Il ressort des entrevues avec le personnel des établissements que les employés du SCC connaissent peu la culture inuite. Par exemple, si 77 % des employés interrogés ont affirmé avoir reçu une formation relative aux questions autochtones, seuls 15 % possédaient une formation touchant les questions inuites. Cette dernière avait été acquise notamment par des séances d'information et grâce au travail avec un agent de liaison inuit. Près des trois quarts (72 %) de ces répondants ont dit ne pas connaître les questions concernant les délinquants inuits, alors que 17 % affirmaient posséder quelques connaissances à cet égard, et 11 %, des connaissances poussées. Si les employés interrogés connaissaient peu la culture inuite, c'est peut-être en partie parce que la moitié d'entre eux seulement travaillaient auprès des délinquants inuits. Parmi les raisons données par le personnel pour expliquer cette méconnaissance, on trouve le manque de formation liée aux délinquants inuits ou d'expérience auprès d'eux ainsi que le peu de rapports avec des Inuits. L'un des agents de libération conditionnelle interviewés expliquait ce qui suit :

[TRADUCTION]

Je n'ai pas vraiment reçu de formation touchant les Inuits et leur culture. La formation qu'on m'a donnée au sujet des Autochtones portait sur l'ensemble de ceux-ci en tant que groupe. En travaillant auprès d'eux, on prend conscience des différences.

La méconnaissance des délinquants inuits et de leur culture peut faire en sorte que les besoins de ces délinquants ne soient pas adéquatement comblés. Par exemple, elle pourrait nuire à l'objectivité de l'évaluation initiale ou entraîner la mise en œuvre de programmes mal adaptés.

Bien que les employés interrogés aient déclaré mal connaître les délinquants inuits, un seul d'entre eux a affirmé que tous les délinquants autochtones avaient la même culture. En outre, 94 % jugeaient que les besoins des délinquants inuits différaient de ceux des délinquants non autochtones, et 83 % estimaient qu'ils étaient différents de ceux des autres délinquants autochtones. Les différences mentionnées avaient surtout trait aux traditions, à la langue, à l'alimentation et au fait de vivre en région éloignée.

Par ailleurs, on a demandé aux agents de libération conditionnelle ce qu'ils pourraient faire pour améliorer leur compréhension des besoins des délinquants inuits. Ceux-ci ont répondu qu'il leur faudrait avoir une formation et des connaissances plus poussées au sujet de la culture inuite (52 %), une formation ou des connaissances générales (34 %), un contact avec les collectivités inuites et leur mode de vie (31 %), un accès à de l'information sur la culture inuite (31 %) et des rapports avec des délinquants inuits (15 %).

Parmi les employés interrogés, 60 % estimaient qu'on ne répondait pas aux besoins des délinquants inuits pendant leur incarcération. De plus, 71 % trouvaient qu'on ne comblait pas non plus leurs besoins lorsqu'ils réintégraient la société. À la question de savoir ce dont les délinquants inuits avaient le plus besoin en établissement, la plus forte proportion d'entre eux (42 %) ont répondu qu'il fallait du personnel inuit ou des employés qui connaissent la culture et les traditions inuites. Par ailleurs, 39 % estimaient que des programmes et des services adaptés aux Inuits s'avéraient nécessaires, et 34 % croyaient que les délinquants devaient avoir une communication et des rapports avec des membres de leur famille ou de leur collectivité.

Parmi les employés interviewés, ceux selon qui les délinquants inuits nécessitaient le soutien de leur famille et de leur collectivité après leur mise en liberté formaient la plus

forte proportion (48 %). Par ailleurs, près du tiers d'entre eux (31 %) étaient d'avis qu'il fallait des programmes communautaires ou des programmes expressément conçus pour ces délinquants, et 28 % estimaient que ces derniers avaient besoin de programmes de suivi ou de counseling.

En ce qui concerne les besoins des membres de la famille, 87 % des employés interrogés étaient d'avis qu'on n'y répondait pas pendant l'incarcération du délinquant. De la même façon, 88 % trouvaient qu'on ne s'en occupait pas davantage une fois le délinquant mis en liberté. La majorité d'entre eux (64 %) jugeaient que les membres de la famille avaient besoin d'avoir des rapports avec le délinquant ou d'être en communication avec lui pendant son incarcération. En outre, 41 % estimaient qu'il leur fallait une aide financière, et 31 %, de l'information au sujet du délinquant ou de ses progrès.

Pour ce qui est des besoins des membres de la famille après la mise en liberté du délinquant, la moitié (52 %) du personnel croyait que ceux-ci devaient s'adapter à cette nouvelle réalité et comprendre comment ils pouvaient aider le délinquant. De plus, les employés interrogés trouvaient qu'un réseau de soutien (36 %) et du counseling familial (27 %) étaient nécessaires pour les membres de la famille.

Les réponses des employés du SCC montrent qu'ils doivent acquérir une formation et de l'expérience relative à la culture inuite. Leur formation ne devrait pas seulement concerner les besoins des délinquants inuits; il faudrait également qu'elle leur permette de comprendre les familles et les collectivités inuites dans leur ensemble (en particulier sur le plan de la langue et de l'alimentation). La formation pourrait comprendre des séances portant sur les différences entre les Inuits et les autres Autochtones, sur la culture et les collectivités inuites, sur les problèmes sociaux qu'on trouve dans le Nord, sur les facteurs qui déclenchent l'activité criminelle dans cette région, ainsi que sur les besoins des délinquants inuits et sur le soutien et les services qui leur sont offerts dans leurs collectivités.

Pour commencer, des séances d'information de base sur la culture inuite à l'intention du personnel aideraient ce dernier à mieux comprendre les différences qui existent entre les délinquants inuits, d'une part, et, d'autre part, les autres délinquants autochtones et les délinquants non autochtones. Ce processus pourrait d'abord être mis en œuvre dans les établissements où les Inuits sont généralement incarcérés.

En comprenant mieux les délinquants inuits et leur culture, le personnel serait en mesure de procéder à une meilleure évaluation initiale de ceux-ci. De plus, on pourrait élaborer des programmes de traitement mieux adaptés et prendre des décisions plus éclairées au sujet de l'affectation de ces délinquants aux programmes.

À l'heure où le personnel du SCC a affaire à une population carcérale plus diversifiée sur le plan culturel et compte tenu de la surreprésentation constante des Autochtones au sein de cette population, il importe de plus en plus de connaître les besoins particuliers sur le plan culturel et linguistique, et de s'y adapter. Certes, les délinquants inuits ne représentent qu'une petite partie de la population carcérale. Cependant, le personnel doit absolument apprendre à connaître et à comprendre leurs besoins, et savoir quels programmes et services conviennent le mieux à ces délinquants, que ce soit dans les établissements ou dans la collectivité.

CONCLUSION

L'étude visait l'examen des besoins des délinquants inuits sous responsabilité fédérale, ainsi que ceux de leurs familles, pendant leur incarcération et après leur mise en liberté. Elle avait également pour objet l'évaluation des connaissances du personnel des établissements correctionnels en ce qui concerne les délinquants inuits.

Comme c'est le cas pour les autres délinquants autochtones, les délinquants inuits présentent un profil différent de celui des délinquants non autochtones. Cependant, il existe également des différences, chez les délinquants, entre les Inuits, les Métis et les membres des Premières nations. Les premiers sont en général jeunes et célibataires, et ils affichent un faible niveau de scolarité et un fort taux de chômage, des caractéristiques assez semblables à celles des délinquants métis et des Premières nations. Les seules différences importantes relevées chez les délinquants inuits par rapport aux autres délinquants autochtones résident dans la proportion plus élevée de célibataires et dans la plus forte proportion de chômeurs au moment de l'admission. Au chapitre de la dernière infraction la plus grave, la proportion de délinquants inuits incarcérés pour une infraction sexuelle est plus importante, mais les Inuits sont condamnés pour vol qualifié en proportion moindre. De plus, ils sont proportionnellement moins nombreux que les Métis à se voir imposer une peine d'emprisonnement pour une infraction liée aux drogues ou une infraction contre les biens. Par ailleurs, toutes proportions gardées, le nombre de délinquants considérés comme présentant un risque élevé de récidive et des besoins importants en matière de programmes s'avère plus élevé chez les Inuits que chez les autres Autochtones. Les délinquants inuits ont des besoins modérés ou considérables dans les domaines de l'orientation personnelle et affective, de la toxicomanie, des fréquentations et de l'attitude en général. Toutefois, ils purgent généralement des peines plus courtes que les délinquants métis et des Premières nations.

À la différence des autres délinquants autochtones, en particulier les Métis, les délinquants inuits vivent habituellement en milieu rural. En outre, ils ont tendance à respecter les traditions inuites et parlent généralement l'inuktituk ou un dialecte

apparenté. Cependant, contrairement à de nombreux délinquants des Premières nations, qui semblent renouer avec leur culture pendant l’incarcération, les délinquants inuits perdent apparemment l’attachement à leur culture lorsqu’ils se trouvent dans un établissement carcéral, et leur attachement à la culture des Premières nations paraît s’accroître. Ce phénomène est probablement attribuable au fait que, dans les établissements correctionnels fédéraux, les délinquants inuits ont plus facilement accès à des activités axées sur cette dernière, plutôt qu’à la culture inuite. Comme la plupart des délinquants inuits comptent s’installer dans une collectivité inuite lorsqu’ils retrouveront leur liberté, il est malheureux que leurs liens avec leur culture s’atténuent durant l’incarcération.

À l’instar des autres délinquants sous responsabilité fédérale, bon nombre de délinquants inuits ont vécu dans un milieu familial perturbé quand ils étaient enfants, notamment en raison de la violence et de la toxicomanie. Comme les délinquants métis et des Premières nations, les délinquants inuits ayant eu affaire aux organismes de protection de la jeunesse lorsqu’ils étaient enfants ou adolescents représentent une proportion d’environ deux tiers. Toutefois, contrairement à ce qu’on observe chez de nombreux délinquants métis et des Premières nations, une forte proportion de délinquants inuits ont eu une enfance stable et heureuse.

À la différence des délinquants métis et des Premières nations, bon nombre de délinquants inuits ont peu de rapports avec leur conjoint ou leurs enfants. De plus, ces rapports ont généralement lieu par téléphone ou par lettre. Il n’y a rien d’étonnant à cela, compte tenu de la distance géographique qui sépare la plupart des délinquants inuits de leur famille. Cependant, ces résultats mettent en lumière les difficultés éprouvées par ces délinquants lorsqu’il s’agit de rester en contact avec les êtres qui leur sont chers et d’obtenir leur soutien.

À l’évidence, les délinquants inuits présentent un vaste éventail de facteurs criminogènes lorsqu’ils arrivent dans le système correctionnel et quand ils réintègrent la société. On tente de répondre à leurs besoins grâce aux programmes en place. Une forte proportion d’entre eux participent à des programmes visant leurs facteurs

criminogènes. Ceux qui ont été interviewés estimaient en général que les programmes sont utiles. Toutefois, ils ont également souligné que les plus efficaces étaient ceux qui s'adressent expressément aux Inuits (par exemple le programme Tupiq, destiné aux délinquants sexuels inuits). En ce qui concerne les autres programmes offerts, les délinquants interrogés avaient tendance à penser que la dimension culturelle faisait défaut. On ne sait pas très bien si tous les programmes répondent dans la même mesure aux besoins culturels et spirituels des délinquants inuits. Bien que les programmes ciblent les facteurs criminogènes déterminés à l'admission, leurs effets bénéfiques ne se feront peut-être pas pleinement sentir chez les délinquants inuits tant qu'ils ne seront pas adaptés à la culture de ces derniers et ne trouveront pas un écho dans leur vie. Les commentaires suivants, émis par deux répondants, montrent certains des problèmes éprouvés par les délinquants inuits :

[TRADUCTION]

[C'est] très difficile [ici]. Pas de chasse, pas de nourriture traditionnelle inuite, pas beaucoup de communication, pas d'employés inuits. [Il y a] beaucoup de bonnes activités, mais aucune ne tient compte des valeurs inuites.

[TRADUCTION]

Je me sens comme si j'étais dans un pensionnat. Je me sens seul et pas à ma place, parce qu'on m'a arraché à ma famille et amené à faire des choses qui ne correspondent pas à mon mode de vie.

Les différences relevées chez les délinquants inuits sur le plan des infractions, des besoins, du milieu familial et des caractéristiques culturelles indiquent que des modes d'intervention distincts sont nécessaires pour ce groupe.

On note des besoins similaires chez les familles des délinquants inuits et chez celles des délinquants en général. Par exemple, les membres des familles des délinquants inuits disent avoir besoin d'entretenir des rapports avec le délinquant et de recevoir un soutien financier et affectif ainsi que du counseling. Toutefois, étant donné la distance géographique qui les sépare généralement du délinquant, il leur est difficile de lui rendre visite. De plus, pour que les services qui leur sont destinés soient efficaces, ils

doivent être fournis dans les endroits où ils vivent (des localités souvent éloignées) et par des gens qui comprennent leur langue et leur culture.

De toute évidence, on doit s'efforcer davantage de fournir au personnel une formation relative à la culture inuite et de leur permettre d'acquérir de l'expérience à cet égard. Les employés interviewés ont déclaré qu'ils connaissaient peu cette culture. Par exemple, si 77 % d'entre eux affirmaient avoir reçu une formation portant sur les questions autochtones, seuls 15 % possédaient une formation touchant les questions inuites. En outre, les trois quarts d'entre eux environ ne possédaient aucune connaissance en ce qui concerne les délinquants inuits. Des séances d'information sur la culture inuite à l'intention du personnel pourraient aider celui-ci à mieux comprendre les différences qui existent entre les délinquants inuits, d'une part, et, d'autre part, les autres délinquants autochtones et les délinquants non autochtones. Il conviendrait également d'élaborer des stratégies pour le recrutement et le maintien en fonction de personnel inuit, de façon à ce que les délinquants inuits aient accès à des employés, des intervenants et des Aînés de même culture qu'eux. Les employés inuits connaissent la culture de ces délinquants, parlent souvent leur dialecte, comprennent le style de vie qu'on mène dans le Nord et entretiennent de nombreux rapports avec les collectivités inuites. Il faut mener d'autres recherches afin de déterminer les meilleures façons d'améliorer les connaissances du personnel en ce qui a trait aux délinquants inuits et à leur culture.

Discussion

L'information obtenue grâce à l'étude devrait aider le SCC et les organisations inuites à mieux comprendre les besoins des délinquants inuits et de leurs familles. Elle peut aussi nous indiquer comment mieux appliquer les articles 81 et 84 de la LSCMLC dans le cas des délinquants inuits. Les résultats de l'étude mettent en lumière la nécessité de donner au personnel une formation relative à la culture inuite, mais ils pourraient amener une autre phase du projet qui porterait sur des collectivités données et viserait l'examen des services fournis en vertu des articles 81 et 84 de la LSCMLC.

Il semble évident que les délinquants inuits profiteraient grandement de programmes et de services adaptés à leurs besoins. Bien qu'ils ne forment qu'une petite partie de la population carcérale relevant du SCC, les Inuits y sont fortement surreprésentés, tout comme les Métis et les membres des Premières nations. De plus, la proportion de délinquants incarcérés pour une infraction sexuelle est plus élevée chez les Inuits que chez les autres groupes de délinquants, ce qui montre la nécessité de programmes s'adressant expressément aux délinquants sexuels inuits (Williams, Vallée et Staubli, 1997). Les délinquants inuits, les membres de leur famille ainsi que le personnel que nous avons interviewés ont tous souligné que des programmes et services adaptés aux besoins des Inuits s'avéraient nécessaires. Ils ont aussi insisté sur le fait que ces derniers devraient tenir compte de la langue, des coutumes et du régime alimentaire des Inuits. Par ailleurs, la participation d'intervenants et d'Aînés inuits est essentielle. De nombreux délinquants inuits sont actuellement incarcérés à l'établissement Fenbrook, mais beaucoup sont également disséminés dans d'autres établissements correctionnels fédéraux. Le fait de regrouper le plus grand nombre possible de ces délinquants dans une même région pourrait faciliter la prestation de programmes et de services spéciaux à leur intention.

L'autre raison qui justifie la mise en œuvre de programmes correctionnels expressément conçus pour les Inuits réside dans l'incapacité des autres programmes à répondre adéquatement aux besoins particuliers des délinquants inuits. On note chez ces derniers un taux anormalement élevé de décisions de maintien en incarcération prises par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ainsi qu'un taux d'échec supérieur à la moyenne dans le cadre des programmes conventionnels. Parmi les problèmes cités par la CNLC pour expliquer les maintiens en incarcération ou les refus visant les délinquants inuits, on trouve en tête de liste le manque de réflexion et de compréhension dont ils font preuve face à leur comportement criminel. Vient en deuxième lieu le petit nombre de programmes entrepris ou menés à bien par ces délinquants. Il y a également le déni et la minimisation de l'infraction commise, l'absence d'empathie à l'égard de la victime et la faible compréhension des répercussions de l'infraction sur la victime (Hamilton, 2003). Selon la théorie qui existe actuellement dans le domaine de l'éducation, l'apprentissage s'effectue à plusieurs

niveaux et touche plusieurs domaines, et la clé du succès, lorsqu'il s'agit de changer son comportement et sa manière de penser, réside dans la motivation (Wlodkowski, 1991; Wlodkowski et Ginsberg, 1995). Pour être motivé, le délinquant qui participe à un programme doit être capable de faire le lien entre les expériences qu'il a lui-même vécues, les objectifs qu'il doit atteindre et les problèmes auxquels il fait face, et ceux dont il est question dans le cadre du programme. D'après cette théorie, la motivation s'améliore lorsqu'il y a un rapport étroit entre le programme et la réalité du délinquant.

Le SCC offre actuellement, à l'établissement Fenbrook, un programme pour délinquants sexuels expressément destiné aux Inuits. Appelé « Tupiq », ce programme fondé sur la théorie unanimement reconnue de la prévention de la rechute tient compte également de la culture inuite en faisant appel à des intervenants inuits ainsi qu'au processus de guérison et aux références culturelles propres aux Inuits (Hamilton, 2002). Il représente une première étape dans les efforts qui doivent être déployés pour répondre aux besoins particuliers des délinquants inuits. En outre, il est susceptible de favoriser le succès de leur réinsertion dans les collectivités inuites. Il existe également à l'établissement Fenbrook un atelier de sculpture où les délinquants inuits peuvent apprendre l'art de la sculpture, ce qui pourra leur être utile après leur mise en liberté.

Le parcours des délinquants inuits sous responsabilité fédérale est semé d'embûches qu'ils ne pourront surmonter que si l'on s'attaque à certains des problèmes qui font, à l'évidence, obstacle à leur réadaptation. Il est important que le SCC comprenne mieux la culture et les collectivités inuites s'il veut élaborer des stratégies plus efficaces pour la réinsertion sociale des délinquants inuits.

BIBLIOGRAPHIE

Commission Royale sur les peuples Autochtones. *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*, ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1996.

Evans, J., Hann, R et Nuffield, J. *Crime and corrections in the Northwest Territories*, préparé pour l'honorable Goo Arlooktoo, ministre de la Justice et l'honorable Kelvin Ng, ministre de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1998.

Faulkner, C. *Inuit offender study*, préparé pour le Service correctionnel du Canada, 1989.

Gouvernement du Canada. *Discours du Trône*, 1^{ère} Session, 37^e Législature, le 30 janvier 2001.

Griffiths, C.T., Zellerer, E., Wood, D.S. et Saville, G. *Crime, law, and justice among Inuit in the Baffin region, NWT, Canada*, Criminology Research Centre, Simon Fraser University, Burnaby, C.-B., 1995.

Hamilton, E. *A description of Inuit communities*, mémoire inédit rédigé pour la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003.

Hamilton, E. *Corrections for Inuit offenders: The Tupiq program overview*, rédigé pour l'établissement Fenbrook, 2002.

L'Institut Culturel Avataq. site Web : http://www.avataq.qc.ca/fra/reg/index_reg.html, 2003.

Inuit Tapiriit Kanatami. *Inuit du Canada*, Inuit Tapiriit Kanatami, 2003a.

Inuit Tapiriit Kanatami. *Census data supports Inuit need for more housing, better health care, Inuit specific programs. Inuktitut language remains strong*, communiqué de presse, 21 janvier 2003, 2003b.

Inuit Tapirisat of Canada. *Research and consultation project concerning Inuit housing across Canada*, 2001.

Inuvialuit Regional Corporation. site Web : <http://www.inuvialuit.com/irc/about.html>, 2003.

Kuhnlein, H.V., Receveur, O., Chan, H.M. et Loring, E. *Assessment of dietary benefit/risk in Inuit communities*, rédigé pour le Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment (CINE), campus Macdonald de l'Université McGill et Inuit Tapirisat of Canada, 2000.

Labrador Inuit Association. site Web : www.nunatsiavut.com, 2003.

Moore, J.P. *Profil comparatif des délinquants des Premières nations, métis, inuits et non autochtones sous la responsabilité fédérale*, Rapport de recherche (sous presse), Service correctionnel du Canada, 2002.

Motiuk, L. et Nafekh, M. « Profils des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux », *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10–15.

Nunavut Corrections Planning Committee. *Planning for Nunavut corrections*, rapport présenté à l'honorable Jack Anawak, ministre de la Justice, Nunavut, 1999.

Service Correctionnel du Canada. *One-day snapshot of federal offenders*, données inédites tirées du Système de gestion des délinquants, janvier 2003, 2003a.

Service Correctionnel du Canada. *Les services aux délinquants inuits*, Opérations et programmes correctionnels, mai 2003, 2003b.

Solliciteur Général du Canada. *Questions correctionnelles concernant les autochtones*, Révision du droit correctionnel, Document de travail n° 7, 1988.

Statistique Canada. *Recensement de la population*, 2001.

Trevethan, S., Auger, S., Moore, J.P., Macdonald, M. et Sinclair, J. *Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones*, Rapport de recherche R-113, Service correctionnel du Canada, 2002.

Trevethan, S., Moore, J.P. et Thorpe, M. *Les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique*, Rapport de recherche R-129, Service correctionnel du Canada, 2003.

Trevethan, S., Tremplay, S. et Carter, J. *La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2000.

Usher, P.J., Baikie, M., Demmer, M., Nakashima, D., Stevenson, M.G. et Stiles, M. *Communicating about contaminants in country food: The experience in Aboriginal communities*, Research Department, Inuit Tapirisat of Canada, 1995.

Williams, S., Vallée, S. et Saubi, B. *Délinquants sexuels autochtones : allier la guérison spirituelle au traitement*, Service correctionnel du Canada, 1997.

Wlodkowski, R.J. *Enhancing adult motivation to learn*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1991.

Wlodkowski, R.J. et Ginsberg, M.B. *Diversity and motivation: culturally responsive teaching*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1995.

ANNEXES

Annexe A : Tableaux

Tableau 1
Caractéristiques démographiques et
socioéconomiques

	Inuits		Métis		Membres des Premières nations		Non-Autochtones		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Total	99		635		1 535		10 046		
Région	99		635		1 535		10 046		***
Atlantique	14	14 %	13	2 %	57	4 %	1 069	11 %	
Québec	16	16 %	108	17 %	87	6 %	2 890	29 %	
Ontario	42	42 %	24	4 %	240	16 %	2 956	29 %	
Prairies	24	24 %	383	60 %	876	57 %	1 724	17 %	
Pacifique	3	3 %	107	17 %	275	18 %	1 407	14 %	
Sexe	99		635		1 535		10 046		***
Masculin	97	98 %	609	96 %	1 472	96 %	9 796	98 %	
Féminin	2	2 %	26	4 %	63	4 %	250	2 %	
Âge au moment de l'admission	99		635		1 535		10 046		***
<35	68	69 %	423	67 %	1 066	69 %	5 453	54 %	
35+	31	31 %	212	33 %	469	31 %	4 593	46 %	
Âge moyen		32,3 ans		31,4 ans		30,7 ans		34,6 ans	***
État civil au moment de l'admission	99		633		1 519		9 983		
Célibataire	68	69 %	321	51 %	813	54 %	4 822	48 %	***
Marié(e)/en union libre	24	24 %	266	42 %	601	40 %	3 865	39 %	**
Séparé(e)/divorcé(e)	6	6 %	42	7 %	87	6 %	1 120	11 %	***
Veuf (veuve)	1	1 %	4	1 %	18	1 %	176	2 %	<i>NS</i>
Niveau de scolarité au moment de l'admission	83		480		1 199		7 329		***
Études secondaires non terminées	78	94 %	418	87 %	1 063	89 %	5 569	76 %	
Études secondaires terminées	5	6 %	62	13 %	136	11 %	1 760	24 %	
Situation professionnelle au moment de l'arrestation	83		482		1 197		7 381		***
Actif	29	35 %	113	23 %	280	23 %	2 494	34 %	
En chômage	54	65 %	369	77 %	917	77 %	4 887	66 %	

*NS = Non significatif; * p<=.05; ** p<=.01; *** p<=.001*

Tableau 2
Dernière infraction la plus grave

Infraction à l'origine de la peine actuelle	Inuits		Métis		Membres des Premières nations		Non-Autochtones		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
	99		631		1 534		10 037		
Infraction la plus grave									
Homicide	22	22 %	162	26 %	434	28 %	2 436	24 %	**
Tentative de meurtre	2	2 %	16	3 %	23	1 %	267	3 %	NS
Agression sexuelle	51	52 %	71	11 %	276	18 %	1 367	14 %	***
Voies de fait	11	11 %	70	11 %	241	16 %	948	9 %	***
Vol qualifié	6	6 %	183	29 %	310	20 %	2 531	25 %	***
Autre infraction avec violence	0	0 %	13	2 %	23	1 %	186	2 %	NS
Infraction contre les biens	3	3 %	57	9 %	100	7 %	1 017	10 %	***
Conduite avec facultés affaiblies	0	0 %	7	1 %	38	2 %	105	1 %	***
Infraction liée aux drogues	0	0 %	25	4 %	28	2 %	741	7 %	***
Autre infraction au <i>Code criminel</i> ou à une autre loi fédérale	4	4 %	27	4 %	61	4 %	439	4 %	NS
Peine totale moyenne¹		4,9 ans		6,0 ans		5,3 ans		6,1 ans	***

(1) Le calcul de la peine totale moyenne ne tient pas compte des peines d'emprisonnement à perpétuité.

NS = Non significatif; * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

Tableau 3
Antécédents criminels

	Inuits		Métis		Membres des Premières nations		Non-Autochtones		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Condamnations antérieures à l'adolescence	81		473		1 171		7 226		***
Oui	45	56 %	314	66 %	772	66 %	3 227	45 %	
Non	36	44 %	159	34 %	399	34 %	3 999	55 %	
Condamnations antérieures à l'âge adulte	81		476		1 182		7 287		***
Oui	72	89 %	424	89 %	1 060	90 %	6 139	84 %	
Non	9	11 %	52	11 %	122	10 %	1 148	16 %	
Période antérieure de surveillance dans la collectivité	81		476		1 179		7 277		***
Oui	67	83 %	383	80 %	942	80 %	5 398	74 %	
Non	14	17 %	93	20 %	237	20 %	1 879	26 %	
Peine antérieure de ressort provincial	81		476		1 181		7 284		***
Oui	63	78 %	384	81 %	950	80 %	5 168	71 %	
Non	18	22 %	92	19 %	231	20 %	2 116	29 %	
Peine antérieure de ressort fédéral	81		476		1 180		7 285		*
Oui	33	41 %	186	39 %	381	32 %	2 516	35 %	
Non	48	59 %	290	61 %	799	68 %	4 769	65 %	
Échec – sanction communautaire	81		475		1 175		7 233		***
Oui	55	68 %	326	69 %	842	72 %	4 322	60 %	
Non	26	32 %	149	31 %	333	28 %	2 911	40 %	
Échec – libération conditionnelle	81		474		1 172		7 205		**
Oui	40	49 %	231	49 %	548	47 %	3 072	43 %	
Non	41	51 %	243	51 %	624	53 %	4 133	57 %	
Isolement disciplinaire	77		452		1 113		6 967		**
Oui	28	36 %	179	40 %	431	39 %	2 378	34 %	
Non	49	64 %	273	60 %	682	61 %	4 589	66 %	
Évasion/tentative d'évasion/fuite	80		475		1 174		7 244		***
Oui	13	16 %	173	36 %	392	33 %	1 938	27 %	
Non	67	84 %	302	64 %	782	67 %	5 306	73 %	
Révision à la hausse de la cote de sécurité	79		466		1 148		7 097		*
Oui	17	22 %	114	24 %	273	24 %	1 471	21 %	
Non	62	78 %	352	76 %	875	76 %	5 626	79 %	
Dernière incarcération datant de moins de six mois	81		475		1 178		7 275		***
Oui	29	36 %	162	34 %	428	36 %	1 819	25 %	
Non	52	64 %	313	66 %	750	64 %	5 456	75 %	

NS = Non significatif; * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

Tableau 4
Facteurs statiques et dynamiques

	Inuits		Métis		Membres des Premières nations		Non-Autochtones		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cote de sécurité attribuée à l'admission	95		584		1 429		9 015		***
Minimale	5	5 %	58	10 %	114	8 %	1 528	17 %	
Moyenne	64	67 %	367	63 %	914	64 %	5 481	61 %	
Maximale	26	27 %	159	27 %	401	28 %	2 006	22 %	
Risque de récidive	89		586		1 400		9 090		***
Faible	0	0 %	20	3 %	36	3 %	619	7 %	
Modéré	15	17 %	155	26 %	300	21 %	3 022	33 %	
Élevé	74	83 %	411	70 %	1 064	76 %	5 449	60 %	
Niveau global de besoins	89		586		1 400		9 090		***
Faibles	0	0 %	7	1 %	16	1 %	426	5 %	
Modérés	7	8 %	120	20 %	243	17 %	2 486	27 %	
Élevés	82	92 %	459	78 %	1 141	82 %	6 178	68 %	
Niveau de besoins par rapport aux domaines cibles	89		587		1 400		9 090		
Emploi – besoins modérés ou considérables	51	57 %	390	66 %	1 008	72 %	4 621	51 %	***
Relations matrimoniales/familiales – besoins modérés ou considérables	60	67 %	331	56 %	897	64 %	4 350	48 %	***
Fréquentations – besoins modérés ou considérables	41	46 %	431	73 %	1 012	72 %	5 740	63 %	***
Toxicomanie – besoins modérés ou considérables	85	96 %	526	90 %	1 300	93 %	6 318	70 %	***
Fonctionnement dans la collectivité – besoins modérés ou considérables	44	49 %	245	42 %	619	44 %	3 714	41 %	*
Orientation personnelle et affective – besoins modérés ou considérables	89	100 %	568	97 %	1 367	98 %	8 371	92 %	***
Attitude générale – besoins modérés ou considérables	55	62 %	361	61 %	831	59 %	5 972	66 %	***
Motivation face aux interventions	22		225		428		3 128		NS
Faible	8	36 %	88	39 %	134	31 %	1 014	32 %	
Modérée	10	45 %	99	44 %	217	51 %	1 577	50 %	
Élevée	4	18 %	38	17 %	77	18 %	537	17 %	
Potentiel de réinsertion sociale	90		568		1 386		8 687		***
Faible	69	77 %	346	61 %	926	67 %	3 265	38 %	
Moyen	17	19 %	137	24 %	276	20 %	2 868	33 %	
Élevé	4	4 %	85	15 %	184	13 %	2 554	29 %	

NS = Non significatif; * $p \leq .05$; ** $p \leq .01$; *** $p \leq .001$

Tableau 5
Renseignements supplémentaires – délinquants inuits

	Nombre	%		Nombre	%
Parle/comprend l'inuktituk	75		Type de collectivité – pendant l'enfance	67	
Oui	68	91 %	Petite ville	3	4 %
Non	7	9 %	Grande localité	10	15 %
			Petite localité	31	46 %
Religion	75		Grand village	17	25 %
Anglicane	44	59 %	Petit village/hameau	3	4 %
Morave	9	12 %	Autre	3	4 %
Catholique romaine	8	11 %			
Inuite traditionnelle	2	3 %	Type de collectivité – au moment de l'arrestation	70	
Autre	10	13 %	Grande ville	4	6 %
Aucune	2	3 %	Petite ville	8	11 %
			Grande localité	12	17 %
Attachement à la culture inuite – avant l'incarcération	73		Petite localité	29	41 %
Plus ou moins/très attaché	62	85 %	Grand village	12	17 %
Pas du tout/peu attaché	11	15 %	Petit village/hameau	4	6 %
			Autre	1	1 %
Attachement à la culture inuite – en établissement	74				
Plus ou moins/très attaché	35	47 %	Endroit considéré comme le chez-soi	68	
Pas du tout/peu attaché	39	53 %	Grande/petite ville	7	10 %
			Grande localité	13	19 %
Participation à des activités inuites traditionnelles – en établissement	75		Petite localité	29	43 %
Oui	34	45 %	Grand/petit village	17	25 %
Non	41	55 %	Autre	2	3 %
Attachement à la culture des Premières nations – avant l'incarcération	74		Attachement à la collectivité	71	
Plus ou moins/très attaché	18	24 %	Oui	55	77 %
Pas du tout/peu attaché	56	76 %	Non	16	23 %
Attachement à la culture des Premières nations – en établissement	74		Meilleur endroit pour être mis en liberté	62	
Plus ou moins/très attaché	30	41 %	Grande/petite ville	17	27 %
Pas du tout/peu attaché	44	59 %	Grande localité	8	13 %
			Petite localité	20	32 %
Dernier emploi	71		Grand/petit village	14	23 %
Ventes et services	6	8 %	Autre	3	5 %
Commerce	4	6 %			
Transport	9	13 %	Endroit prévu pour la mise en liberté	63	
Ouvrier	20	28 %	Grande/petite ville	16	25 %
Chasseur/pêcheur/trappeur	4	6 %	Grande localité	12	19 %
Artisanat	2	3 %	Petite localité	21	33 %
Autre	10	14 %	Grand/petit village	13	21 %
Aucun	16	23 %	Autre	1	2 %

Tableau 6

Antécédents familiaux et rapports actuels avec la famille – délinquants inuits

	Nombre	%		Nombre	%
Principal ou principaux pourvoyeurs de soins pendant l'enfance	75		Rapports actuels avec le conjoint	29	
Père et mère	23	31 %	Oui	14	48 %
Mère	22	29 %	Non	15	52 %
Père	2	3 %	Attachement au conjoint	15	
Grand(s)-parent(s)	15	20 %	Plus ou moins/très attaché	11	73 %
Frère ou sœur	5	7 %	Pas du tout/peu attaché	4	27 %
Autre parent	7	9 %	Rapports actuels avec les enfants	53	
Personne ne faisant pas partie de la famille	1	1 %	Oui	24	45 %
Attachement au principal ou aux principaux pourvoyeurs de soins	73		Non	29	55 %
Plus ou moins/très attaché	65	89 %	Attachement aux enfants	33	
Pas du tout/peu attaché	8	11 %	Plus ou moins/très attaché	25	76 %
Prise en charge par la protection de la jeunesse	73		Pas du tout/peu attaché	8	24 %
Adoption	32	44 %	Rapports actuels avec d'autres membres de la famille	75	
Foyer d'accueil	26	36 %	Oui	66	88 %
Foyer de groupe	24	33 %	Non	9	12 %
Besoins essentiels comblés durant l'enfance	74				
Plus ou moins/tout à fait	65	88 %			
Pas du tout/peu	9	12 %			
Enfance stable	74				
Plus ou moins/très	55	74 %			
Pas du tout/peu	19	26 %			
Enfance heureuse	71				
Plus ou moins/tout à fait	55	77 %			
Pas du tout/peu	16	23 %			
Victime ou témoin de violence dans le milieu familial	75				
Oui	56	75 %			
Non	19	25 %			
Victime ou témoin de violence dans la collectivité	75				
Oui	60	80 %			
Non	15	20 %			
Consommation d'alcool/de drogues au sein de la famille	73				
Alcool	48	66 %			
Drogues	15	21 %			
Inhalation	3	4 %			

Tableau 7
Programmes – délinquants inuits

		Établissements					
		Nombre	%			Nombre	%
Participation aux programmes¹		64		Raisons de l'utilité des programmes¹		48	
Toxicomanie		41	64 %	Changements/résultats personnels favorables		37	77 %
Études		32	50 %	Acquisition de compétences		10	21 %
Délinquants sexuels		31	48 %	Programme adapté aux Inuits		9	19 %
Colère/violence familiale		27	42 %	Participation d'intervenants/d'Aînés inuits au programme		8	17 %
Apprentissage cognitif/aptitudes psychosociales		23	36 %	Autre		4	8 %
Counseling/psychologie		19	30 %				
Emploi		6	9 %				
Autre		12	19 %				
		Oui		Non			
		Nombre	%	Nombre	%		
Programmes terminés							
Toxicomanie		35	85 %	6	15 %		
Études		2	6 %	29	94 %		
Délinquants sexuels		23	74 %	8	26 %		
Colère/violence familiale		21	84 %	4	16 %		
Apprentissage cognitif/aptitudes psychosociales		20	87 %	3	13 %		
Counseling/psychologie		10	53 %	9	47 %		
Emploi		4	67 %	2	33 %		
Autre		9	90 %	1	10 %		
		Oui		Non			
		Nombre	%	Nombre	%		
Programmes efficaces							
Toxicomanie		34	85 %	6	15 %		
Études		25	86 %	4	14 %		
Délinquants sexuels		25	89 %	3	11 %		
Colère/violence familiale		24	92 %	2	8 %		
Apprentissage cognitif/aptitudes psychosociales		19	86 %	3	14 %		
Counseling/psychologie		14	82 %	3	18 %		
Emploi		4	67 %	2	33 %		
Autre		11	100 %	0	0 %		

(1) Le total n'égal pas toujours 100 %, car certains répondants ont parfois donné plus d'une réponse.

Tableau 8
Besoins des délinquants inuits

	Nombre	%		Nombre	%
Problèmes au moment de l'incarcération¹	72		Besoins en établissement¹	75	
Aucun	2	3 %	Aucun	2	3 %
Dépendance (alcool/drogues)	40	56 %	Programmes en général/counseling	35	47 %
Dépression/anxiété	31	43 %	Nourriture traditionnelle	25	33 %
Mode de vie axé sur le crime/fréquentation de criminels	15	21 %	Activités traditionnelles inuites	14	19 %
Problèmes liés à l'éducation des enfants/aux relations familiales	12	17 %	Programmes adaptés aux Inuits	10	13 %
Vie désorientée	12	17 %	Contacts personnels/téléphoniques avec la famille	10	13 %
Estime de soi	10	14 %	Employés/intervenants/guérisseurs/traducteurs inuits	10	13 %
Violence conjugale	9	13 %	Rapports avec des Inuits	7	9 %
Pauvreté	8	11 %	Mise en liberté (p. ex., PSAE et libération conditionnelle)	7	9 %
Manque de soutien de la collectivité/communauté de criminels	8	11 %	Amélioration des rapports avec le personnel correctionnel	6	8 %
Peur/inquiétude	8	11 %	Autre	15	20 %
Colère	6	8 %			
Manque d'instruction	5	7 %	Besoins au moment de la mise en liberté¹	69	
Manque de considération pour les autres/perception négative des femmes	4	6 %	Aucun	2	3 %
Collectivité isolée	3	4 %	Programmes/traitement	31	45 %
Autre	10	14 %	Soutien et orientation de la part de la famille, des Aînés, etc.	20	29 %
			Emploi	20	29 %
Besoins qui diffèrent de ceux des délinquants non autochtones	66		Aide au logement	16	23 %
Oui	55	83 %	Éducation	9	13 %
Non	11	17 %	Nouveaux amis	4	6 %
			Autre	19	28 %
Différences par rapport aux besoins des délinquants non autochtones¹	49				
Culture/traditions/mode de vie	23	47 %	Suggestions concernant les programmes offerts en établissement¹	70	
Langue	16	33 %	Aucune	7	10 %
Alimentation	16	33 %	Programmes destinés aux Inuits, de façon générale	22	31 %
Traitement	10	20 %	Programmes en général	14	20 %
Race	4	8 %	Psychologues/conseillers/Aînés inuits	13	19 %
Nécessité de programmes et d'activités adaptés aux Inuits	4	8 %	Programme visant l'alimentation	12	17 %
Autre	6	12 %	Langue et culture inuites	12	17 %
			Activités de sculpture/de menuiserie	11	16 %
Besoins qui diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones	62		Programme pour les délinquants sexuels inuits	10	14 %
Oui	41	66 %	Programmes de guérison	4	6 %
Non	21	34 %	Autre	14	20 %
Différences par rapport aux besoins des autres délinquants autochtones¹	36		Suggestions concernant les programmes offerts dans la collectivité¹	66	
Culture/traditions/mode de vie	22	61 %	Aucune	6	9 %
Langue	11	31 %	Programmes en général	34	52 %
Traitement	8	22 %	Programme pour les délinquants sexuels inuits	12	18 %
Alimentation	7	19 %	Programme de guérison	8	12 %
Autre	5	14 %	Soutien à la famille/aux parents	6	9 %
			Aînés inuits	6	9 %
			Programmes de mise en liberté/de transition	5	8 %
			Langue et culture inuites	5	8 %
			Programmes destinés aux Inuits, de façon générale	5	8 %
			Groupes de soutien/counseling	4	6 %
			Autre	15	23 %

(1) Le total n'égal pas toujours 100 %, car certains répondants ont parfois donné plus d'une réponse

Tableau 9
Besoins des membres de la famille

	Nombre	%		Nombre	%
Programmes offerts à la famille pendant l'incarcération	30		Entrevues avec les délinquants – besoins de la famille pendant l'incarcération¹	61	
Oui	5	17 %	Rapports avec le délinquant	22	36 %
Non	25	83 %	Soutien affectif	15	25 %
			Counseling familial	13	21 %
Services offerts à la famille pendant l'incarcération	32		Aide financière	13	21 %
Oui	10	31 %	Compréhension/soutien à l'égard du délinquant	6	10 %
Non	22	69 %	Soutien communautaire	6	10 %
			Autres besoins	14	23 %
Programmes offerts à la famille après la mise en liberté	24		Aucun besoin	4	7 %
Oui	12	50 %			
Non	12	50 %	Entrevues avec les délinquants – besoins de la famille après la mise en liberté¹	49	
			Rapports avec le délinquant et soutien de sa part	21	43 %
Services offerts à la famille après la mise en liberté	24		Compréhension/soutien à l'égard du délinquant	11	22 %
Oui	16	67 %	Counseling familial/de nature générale	11	22 %
Non	8	33 %	Soutien en général	5	10 %
			Aide financière/à l'emploi	8	16 %
Besoins de la famille pendant l'incarcération¹	31		Programme pour toxicomanes	6	12 %
Soutien au délinquant	14	45 %	Autres programmes	2	4 %
Rapports avec le délinquant	9	29 %	Aide/soutien communautaire	2	4 %
Soutien communautaire	5	16 %	Guérison	2	4 %
Counseling/soutien de la part des Aînés	3	10 %	Autres besoins	9	18 %
Aide financière	2	6 %	Aucun besoin	3	6 %
Autre	7	23 %			
Aucun besoin	1	3 %			
Besoins de la famille après la mise en liberté¹	30				
Soutien au délinquant	18	60 %			
Counseling	3	10 %			
Soutien communautaire	5	17 %			
Aide financière	1	3 %			
Soutien affectif	1	3 %			
Autre	5	17 %			
Aucun besoin	1	3 %			

(1) Le total n'égale pas toujours 100 %, car certains répondants ont parfois donné plus d'une réponse.

Tableau 10
Entrevues avec le personnel

	Nombre	%		Nombre	%
Groupes visés par le travail actuel	65		Besoins des délinquants inuits pendant l'incarcération¹	59	
Délinquants autochtones	55	85 %	Employés inuits/personnel informé	25	42 %
Délinquants inuits	33	51 %	Programmes et services adaptés aux Inuits	23	39 %
Collectivités autochtones	26	40 %	Communication et rapports avec la famille/la collectivité	20	34 %
Collectivités inuites	12	18 %	Langue/culture	16	27 %
			Programmes en général	7	12 %
Formation relative aux questions autochtones	65		Habiletés et formation pratiques	6	10 %
Oui	50	77 %	Nourriture traditionnelle inuite	6	10 %
Non	15	23 %	Autre	10	17 %
Formation relative aux questions inuites	65		Besoins comblés – après la mise en liberté	45	
Oui	10	15 %	Plus ou moins/tout à fait	13	29 %
Non	55	85 %	Pas du tout/un peu	32	71 %
Connaissances actuelles – culture inuite	65		Besoins des délinquants inuits après la mise en liberté¹	61	
Aucune	46	71 %	Soutien communautaire/familial	29	48 %
Modérées	14	22 %	Programmes communautaires/programmes adaptés aux Inuits	19	31 %
Poussées	5	8 %	Programmes de suivi/de counseling	17	28 %
			Accès à des Aînés/à des ressources culturelles	13	21 %
Connaissances actuelles – délinquants inuits	65		Aide à l'emploi ou aux études/aide financière	13	21 %
Aucune	47	72 %	Programmes pour toxicomanes	8	13 %
Modérées	11	17 %	Maisons de transition	8	13 %
Poussées	7	11 %	Autre	10	16 %
Besoins des délinquants inuits différent de ceux des délinquants non autochtones	63		Besoins de la famille pendant l'incarcération¹	61	
Oui	59	94 %	Rapports/communication avec le délinquant	39	64 %
Non	4	6 %	Aide financière	25	41 %
			Information sur le délinquant et sur ses progrès	19	31 %
Besoins des délinquants inuits différent de ceux des autres délinquants autochtones	60		Réseaux de soutien	11	18 %
Oui	50	83 %	Interventions visant la famille	6	10 %
Non	10	17 %	Autre	9	15 %
Façon d'accroître la connaissance des délinquants inuits¹	65		Besoins comblés – pendant l'incarcération	39	
Formation/sensibilisation relative à la culture inuite	34	52 %	Plus ou moins/tout à fait	5	13 %
Formation/sensibilisation en général	22	34 %	Pas du tout/un peu	34	87 %
Contacts avec la culture/les collectivités inuites	20	31 %			
Accès à de l'information sur la culture inuite	20	31 %	Besoins de la famille après la mise en liberté¹	56	
Contacts avec des délinquants inuits	10	15 %	Adaptation/compréhension de l'aide à apporter au délinquant	29	52 %
Autre	2	3 %	Réseaux de soutien	20	36 %
Aucune	4	6 %	Counseling familial	15	27 %
			Compréhension du système correctionnel/des services	13	23 %
Besoins des délinquants inuits comblés – pendant l'incarcération	57		Aide financière	4	7 %
Plus ou moins/tout à fait	23	40 %	Programmes/services à l'intention du délinquant	1	2 %
Pas du tout/un peu	34	60 %	Autre	7	13 %
(1) Le total n'égalé pas toujours 100 %, car certains répondants ont parfois donné plus d'une réponse.			Besoins comblés – après la mise en liberté	34	
			Plus ou moins/tout à fait	4	12 %
			Pas du tout/un peu	30	88 %

Annexe B : Information tirée des dossiers des délinquants

Information tirée des dossiers des délinquants

Caractéristiques des délinquants

- Statut d'Autochtone (Autochtone ou non-Autochtone)
- Groupe autochtone (Amérindien, Métis, Inuit)
- Sexe
- Âge au moment de la dernière admission
- Âge actuel
- Niveau de scolarité au moment de la dernière admission
- État civil au moment de la dernière admission
- Situation professionnelle au moment de la dernière admission

Caractéristiques liées à l'infraction et à la peine

- Région de détention
- Dernière infraction la plus grave
- Nombre de condamnations
- Peine totale actuelle

Antécédents criminels

- Condamnations antérieures à l'adolescence (oui/non)
- Condamnations antérieures à l'âge adulte (oui/non)
- Nombre de condamnations antérieures à l'âge adulte
- Peines antérieures imposées par un tribunal pour adultes (surveillance communautaire, emprisonnement dans un établissement provincial/fédéral)
- Échecs (surveillance communautaire, libération conditionnelle, isolement disciplinaire, évasion/tentative d'évasion/fuite, révision à la hausse de la cote de sécurité, dernière incarcération datant de moins de six mois)

Facteurs de risque

- Cote de sécurité selon les résultats de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (minimale, moyenne, maximale)
- Risque de récidive (faible, modéré, élevé)

Facteurs dynamiques

- Niveau d'intervention nécessaire en fonction des facteurs dynamique (faible, moyen, élevé)
- Domaines cibles (emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations et relations sociales, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective, attitude générale)
- Motivation face aux interventions (faible, modérée, forte)
- Potentiel de réinsertion sociale (faible, moyen, élevé)

Annexe C : Entrevue avec les délinquants

LES BESOINS DES DÉLINQUANTS INUITS QUESTIONS D'ENTREVUE – DÉLINQUANTS

Je me prénomme (prénom). Je participe à la réalisation d'un projet visant à examiner les besoins des délinquants inuits qui se trouvent dans des établissements correctionnels fédéraux ou au sein d'une collectivité. Vous faites partie d'un groupe de délinquants que nous allons interviewer durant les semaines qui viennent. Cette entrevue servira à discuter de vos besoins pendant la période où vous êtes incarcéré dans un établissement et lorsque vous vous retrouverez dans la collectivité après avoir été mis en liberté. Par exemple, je vous poserai des questions portant sur vos antécédents, vos relations actuelles, votre participation aux programmes et vos besoins. Outre ces renseignements, j'irai aussi prendre de l'information générale dans votre dossier concernant notamment l'infraction à l'origine de votre peine actuelle et les programmes auxquels vous avez participé. Ce processus contribuera à la création de programmes adaptés aux particularités culturelles et autres des délinquants inuits.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le mentionner et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est d'environ une heure. Avez-vous des questions? Pourriez-vous signer ci-dessous afin d'indiquer que vous acceptez de participer à cette entrevue?

J'accepte de participer à l'entrevue.

Nom du participant (veuillez écrire en lettres moulées)

Signature

Date

ENTREVUE – DÉLINQUANTS

Province _____ Date de l'entrevue _____
Établissement _____ Interviewer _____
N° de délinquant _____

SECTION A – ANTÉCÉDENTS

Je vais commencer par vous poser quelques questions d'ordre général sur vous-même, sur les endroits où vous avez habité et sur vos expériences de travail.

1. Quel est votre état civil? *(Cochez une seule réponse)*

- | | | |
|----------------------|----------------|-----------------|
| <1> Célibataire | <4> Divorcé(e) | <7> Ne sait pas |
| <2> Marié(e) | <5> Séparé(e) | <8> Refus |
| <3> Conjoint de fait | <6> Veuf(ve) | |

2. Quelle est la première langue que vous avez apprise à la maison durant votre enfance et que vous comprenez toujours? *(Cochez une seule réponse)*

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <1> Inuktitut ou dialecte apparenté | <5> Autre (précisez) _____ |
| <2> Autre langue autochtone | <7> Ne sait pas |
| <3> Anglais | <8> Refus |
| <4> Français | |

3. Comprenez-vous ou parlez-vous toujours l'inuktitut dans quelque mesure que ce soit?

- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui <i>(passez à la question suivante)</i> | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. *Dans l'affirmative, quel dialecte comprenez-vous ou parlez-vous?*

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| Dialecte _____ | <8> Refus |
| <7> Ne sait pas | <9> Ne s'applique pas |

4. Parlez-vous anglais ou français suffisamment bien pour tenir une conversation? *(Cochez une seule réponse)*

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| <1> Anglais seulement | <4> Ni anglais ni français |
| <2> Français seulement | <7> Ne sait pas |
| <3> Anglais et français | <8> Refus |

5. Votre père biologique est-il (ou était-il) Inuk, Métis ou membre d'une Première nation? *(Cochez une seule réponse)*

- | | |
|--|------------------|
| <01> Oui, Inuk | <07> Non |
| <02> Oui, Métis | <77> Ne sait pas |
| <03> Oui, membre d'une Première nation | <88> Refus |
| <04> Oui, d'origine mixte (Première nation et Inuk) | |
| <05> Oui, d'origine mixte (Métis et Inuk) | |
| <06> Oui, d'origine mixte (Première nation et Métis) | |

6. Votre mère biologique est-elle (ou était-elle) Inuk, Métisse ou membre d'une Première nation *(Cochez une seule réponse)?*

- | | |
|--|------------------|
| <01> Oui, Inuk | <07> Non |
| <02> Oui, Métisse | <77> Ne sait pas |
| <03> Oui, membre d'une Première nation | <88> Refus |
| <04> Oui, d'origine mixte (Première nation et Inuk) | |
| <05> Oui, d'origine mixte (Métisse et Inuk) | |
| <06> Oui, d'origine mixte (Première nation et Métisse) | |

7. Quelles sont, le cas échéant, vos croyances religieuses ou votre religion? *(Cochez toutes les réponses appropriées)*

- | | |
|----------------------------|--|
| <01> Aucune | <06> Religion traditionnelle des Premières nations |
| <02> Anglicane | <07> Autre (précisez) _____ |
| <03> Catholique romaine | <77> Ne sait pas |
| <04> Inuite traditionnelle | <88> Refus |
| <05> Morave | |

8. Avant votre incarcération, avez-vous occupé un emploi?

- | | |
|---|-----------------|
| <1> Oui <i>(passez aux questions suivantes)</i> | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Dans l'affirmative, dans quel domaine avez-vous occupé un emploi la dernière fois (durant au moins six mois)? *(Cochez une seule réponse)*

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <01> Vente et services (magasin, restaurant, etc.) | <10> Travail de bureau |
| <02> Métier (mécanique, plombier) | <11> Chasseur/pêcheur/trappeur |
| <03> Transport (taxi, camion à eau, etc.) | <12> Technologie (ordinateurs, etc.) |
| <04> Ouvrier (construction, mines, etc.) | <13> Artiste |
| <05> Éducation (enseignant, etc.) | <14> Artisan |
| <06> Santé mentale (conseiller, travailleur social) | <15> Autre (précisez) _____ |
| <07> Services de santé/Services médicaux
(poste d'infirmier, etc.) | <77> Ne sait pas |
| <08> Justice pénale (police, tribunaux, sécurité) | <88> Refus |
| <09> Administration (gestionnaire, etc.) | <99> Ne s'applique pas |

B. Dans quel(s) domaine(s) avez-vous acquis de l'expérience de travail? *(Cochez toutes les réponses appropriées)*

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <01> Vente et services (magasin, restaurant, etc.) | <10> Travail de bureau |
| <02> Métier (mécanique, plombier) | <11> Chasseur/pêcheur/trappeur |
| <03> Transport (taxi, camion à eau, etc.) | <12> Technologie (ordinateurs, etc.) |
| <04> Ouvrier (construction, mines, etc.) | <13> Artiste |
| <05> Éducation (enseignant, etc.) | <14> Artisan |
| <06> Santé mentale (conseiller, travailleur social) | <15> Autre (précisez) _____ |
| <07> Services de santé/Services médicaux
(poste d'infirmier, etc.) | <77> Ne sait pas |
| <08> Justice pénale (police, tribunaux, sécurité) | <88> Refus |
| <09> Administration (gestionnaire, etc.) | <99> Ne s'applique pas |

SECTION B – ENFANCE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant votre enfance.

1. Durant votre enfance (jusqu'à l'âge de 18 ans), dans quelle province ou territoire avez-vous vécu la plupart du temps? *(Cochez une seule réponse)*
<01> Nunavut (après 1999) <06> Nouvelle-Écosse <11> Saskatchewan
<02> Territoires du Nord-Ouest <07> Nouveau-Brunswick <12> Alberta
<03> Yukon <08> Québec <13> Colombie-Britannique
<04> Terre-Neuve-et-Labrador <09> Ontario <77> Ne sait pas
<05> Île-du-Prince-Édouard <10> Manitoba <88> Refus

2. Durant votre enfance, dans quel genre de collectivité avez-vous vécu la plupart du temps? *(Écrivez le nom de la ville ou collectivité et cochez une seule réponse)*
Nom de la ville ou de la collectivité _____
<01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants)
<02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) <08> Petit hameau (moins de 100 habitants)
<03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) <09> Autre (précisez) _____
<04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) <77> Ne sait pas
<05> Grand village (de 500 à 999 habitants) <88> Refus
<06> Petit village (de 250 à 999 habitants)

3. Qui a pris de soin de vous, pour l'essentiel, pendant votre enfance et votre adolescence? *[Note : si le répondant réplique « Moi-même », demandez-lui de vous indiquer le nom d'une deuxième personne] [Pistes que peut offrir l'interviewer : qui vous a nourri, mis au lit, habillé, etc. ?]* *(Cochez une seule réponse)*
<01> Père et mère biologiques <77> Ne sait pas
<02> Mère biologique <88> Refus
<03> Père biologique
<04> Grand(s)-parent(s)
<05> Frères et sœurs
<06> Tante/Oncle
<07> Autre parent (précisez) _____
<08> Personne ne faisant pas partie de la famille (précisez) _____

4. Avez-vous déjà été adopté, ou placé dans un famille d'accueil ou dans un foyer de groupe? *(Cochez une réponse par catégorie)*
Adopté <1> Oui *(passez à la question suivante)* <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
Famille d'accueil <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
Foyer de groupe <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, qui vous a adopté? (Cochez une seule réponse)*
<1> Membre de la famille <7> Ne sait pas
<2> Membre de la communauté inuite <8> Refus
<3> Quelqu'un qui ne faisait pas partie de la communauté inuite <9> Ne s'applique pas

5. Avez-vous déjà fréquenté une école fédérale ou un pensionnat? *(Cochez une réponse par catégorie)*
École fédérale <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
Pensionnat <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

6. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché » à « très attaché »), dans quelle mesure, diriez-vous, étiez-vous attaché à **vos** principaux **pourvoyeurs de soins** pendant votre enfance et votre adolescence? Par « attachement », j'entends des sentiments d'amour, d'attention, de confiance, d'appui et d'appartenance. *[Pistes que peut offrir l'interviewer : l'aimiez-vous, aviez-vous confiance en lui (ou en elle), éprouviez-vous un sentiment d'appartenance, passiez-vous du temps ensemble, etc. ?]* (Encerclez votre réponse)

Pas du tout attaché		Plus ou moins attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

7. Pourquoi, diriez-vous, étiez-vous ou n'étiez-vous pas attaché à votre principal pourvoyeur de soins? Décrivez votre relation avec lui (eux, elle, elles). *[Pistes que peut offrir l'interviewer : s'agissait-il d'une relation positive ou négative, vous sentiez-vous aimé, y avait-il beaucoup de disputes, quel genre d'activités faisiez-vous ensemble, votre pourvoyeur de soins vous soutenait-il, etc. ? **Donnez des exemples de cet attachement ou de ce non-attachement.**]*
-
-
-

<7> Ne sait pas <8> Refus

8. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « tout à fait »), dans quelle mesure, diriez-vous, vos besoins de subsistance (nourriture, logement, vêtements) furent-ils comblés durant votre enfance? (Encerclez votre réponse)

Pas du tout		Plus ou moins		Tout à fait
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

9. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout stable » à « très stable »), à quel point, diriez-vous, votre vie à la maison était-elle stable pendant votre enfance et votre adolescence? Par « stabilité », j'entends un sentiment de sécurité et de confiance. (Encerclez votre réponse)

Pas du tout stable		Plus ou moins stable		Très stable
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

10. Pourquoi, diriez-vous, votre enfance fut-elle ou ne fut-elle pas stable? *[Pistes que peut offrir l'interviewer : donnez des exemples de ce que votre ou vos pourvoyeurs de soins ont fait ou n'ont pas fait pour vous permettre d'avoir une vie stable (aide pour les devoirs, repas, sentiment de sécurité, etc.)]*
-
-
-

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « tout à fait »), dans quelle mesure, diriez-vous, étiez-vous heureux pendant votre enfance et votre adolescence? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Tout à fait
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

12. Pouvez-vous dire à quoi ressemblait votre vie familiale pendant votre enfance et votre adolescence? [*Pistes que peut offrir l'interviewer : quelle était la nature de l'interaction entre les membres de la famille, ces rapports étaient-ils sains, respectueux et positifs, etc.?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant des problèmes familiaux ayant peut-être marqué votre enfance.

13. Avez-vous été victime ou témoin de violence physique, sexuelle ou psychologique dans votre milieu familial pendant votre enfance ou votre adolescence? (*Cochez une seule réponse*)

<1> Oui, en tant que victime (<i>prenez les questions suivantes</i>)	<4> Non
<2> Oui, en tant que témoin (<i>prenez les questions suivantes</i>)	<7> Ne sait pas
<3> Oui, en tant que victime et témoin (<i>prenez les questions suivantes</i>)	<8> Refus

A. Quels types de violence étaient en cause? (*Cochez toutes les réponses appropriées*) [*Note à l'interviewer : donnez la chance au répondant de répondre spontanément, puis questionnez-le au sujet de types précis*]

<1> Violence physique	<7> Ne sait pas
<2> Violence sexuelle	<8> Refus
<3> Violence psychologique	<9> Ne s'applique pas
<4> Autre (précisez) _____	

B. Pouvez-vous décrire l'effet qu'a eu cette violence sur votre vie? [*Pistes que l'interviewer peut offrir : comment vous sentiez-vous dans cette situation, comment y réagissiez-vous, comment vous affecte-t-elle maintenant?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

14. Avez-vous été victime ou témoin de violence dans la collectivité pendant votre enfance ou votre adolescence? (*Cochez une seule réponse*)

<1> Oui, en tant que victime (<i>prenez la question suivante</i>)	<4> Non
<2> Oui, en tant que témoin (<i>prenez la question suivante</i>)	<7> Ne sait pas
<3> Oui, en tant que victime et témoin (<i>prenez la question suivante</i>)	<8> Refus

A. Pouvez-vous décrire l'effet qu'a eu cette violence sur votre vie? [*Pistes que l'interviewer peut offrir : comment vous sentiez-vous face à elle, comment y réagissiez-vous, comment vous affecte-t-elle maintenant?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

15. La ou les personnes vous ayant élevé avaient-elles un problème de consommation d'alcool ou de drogues, ou d'inhalation de solvants? (*Cochez une réponse par catégorie*)

Alcool <1> Oui (*prenez la question suivante*) <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
Drogues <1> Oui (*prenez la question suivante*) <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
Inhalation <1> Oui (*prenez la question suivante*) <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

A. Pouvez-vous décrire l'effet qu'a eu ce problème sur votre vie? [*Pistes que l'interviewer peut offrir : comment vous sentiez-vous face à ce problème, comment y réagissiez-vous, comment vous affecte-t-il maintenant?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

SECTION C – DÉBUT DE VOS DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant le début de vos démêlés avec la justice.

1. Quel âge aviez-vous lorsque la police vous a interrogé pour la première fois au sujet d'un acte qu'elle pensait que vous aviez commis?

Âge _____ <7> Ne sait pas <8> Refus

2. Avez-vous été placé sous garde (en milieu ouvert ou fermé) durant votre jeunesse (jusqu'à l'âge de 18 ans)?

<1> Oui (*prenez la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative*, durant combien de temps avez-vous été placé sous garde dans de telles conditions (total de toutes les peines)? (*Cochez une seule réponse*)

<1> Moins de six mois <4> 4 à 5 ans <8> Refus
<2> 6 mois à moins d'un an <5> Plus de cinq ans <9> Ne s'applique pas
<3> 1 à 3 ans <7> Ne sait pas

3. Quels types d'infractions avez-vous commises durant votre jeunesse (peu importe qu'elles aient donné lieu ou non à des accusations)? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|---|--|
| <01> Aucune | <09> Prostitution |
| <02> Agression sexuelle | <10> Infractions liées aux drogues |
| <03> Agression | <11> Infractions liées à la conduite d'un véhicule |
| <04> Vol qualifié | <12> Consommation d'alcool par un mineur |
| <05> Autres infractions violentes (meurtre, homicide involontaire coupable, etc.) | <13> Autre (précisez) _____ |
| <06> Vol d'un véhicule automobile | <77> Ne sait pas |
| <07> Vandalisme/délit | <88> Refus |
| <08> Autres infractions concernant des biens (vol, introduction par effraction, etc.) | |

4. Combien de temps avez-vous passé dans des établissements correctionnels pour adultes jusqu'à maintenant (provinciaux et fédéraux; total de toutes les peines)? (Cochez une seule réponse)

- | | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------|------------------|
| <01> Moins de 6 mois | <04> 4 à 5 ans | <07> 11 à 15 ans | <77> Ne sait pas |
| <02> 6 mois à moins d'un an | <05> 6 à 7 ans | <08> Plus de 15 ans | <88> Refus |
| <03> 1 à 3 ans | <06> 8 à 10 ans | | |

5. Selon vous, quelle est la cause première qui vous a fait aboutir en prison?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. Au moment de votre **arrestation la plus récente**, dans quel type de collectivité viviez-vous? (Écrivez le nom de la ville ou de la collectivité et cochez une seule réponse)

- Nom de la ville ou de la collectivité _____
- | | |
|---|--|
| <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) | <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants) |
| <02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <08> Petit hameau (moins de 100 habitants) |
| <03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) | <77> Ne sait pas |
| <05> Grand village (de 500 à 999 habitants) | <88> Refus |
| <06> Petit village (de 250 à 999 habitants) | |

7. Depuis combien de temps y viviez-vous alors? (Cochez une seule réponse)

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| <1> Moins d'un an | <4> 11 à 15 ans | <7> Ne sait pas |
| <2> 1 à 5 ans | <5> 16 à 20 ans | <8> Refus |
| <3> 6 à 10 ans | <6> Plus de 20 ans | |

8. Toujours en ce qui concerne votre plus récente arrestation, dans quel type de collectivité avez-vous commis l'infraction ayant mené à cette arrestation? (*Écrivez le nom de la ville ou de la collectivité et cochez une seule réponse*)

Nom de la ville ou de la collectivité _____

- | | |
|---|--|
| <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) | <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants) |
| <02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <08> Petit hameau (moins de 100 habitants) |
| <03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) | <77> Ne sait pas |
| <05> Grand village (de 500 à 999 habitants) | <88> Refus |
| <06> Petit village (de 250 à 999 habitants) | |

9. Selon vous, qu'est-ce qui aurait pu prévenir votre admission dans le système correctionnel (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION D – RAPPORTS ACTUELS AVEC LA FAMILLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les rapports que vous avez actuellement avec votre famille.

1. ***[Si vous avez actuellement un conjoint de droit ou de fait]*** Avez-vous actuellement des rapports réguliers avec votre conjoint de droit ou de fait (lui parlez-vous ou le voyez-vous régulièrement, c'est-à-dire au moins tous les six mois)?

<1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas <9> Ne s'applique pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quelle est la fréquence actuelle de ces rapports? (Cochez une seule réponse):*

<01> Plus d'une fois par jour	<05> Quelques fois par mois	<77> Ne sait pas
<02> Une fois par jour	<06> Une fois par mois	<88> Refus
<03> Quelques fois par semaine	<07> Quelques fois par année	<99> Ne s'applique pas
<04> Une fois par semaine	<08> Moins souvent que cela	

B. *Quelle est la nature de ces rapports? (Cochez toutes les réponses appropriées)*

<1> En personne	<7> Ne sait pas
<2> Au téléphone	<8> Refus
<3> Lettres/courriels	<9> Ne s'applique pas

C. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché(e) » à « très attaché(e) », dans quelle mesure êtes-vous attaché(e) à votre conjoint en ce moment? (*Encerclez votre réponse*))

Pas du tout		Plus ou moins		Très
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Ne s'applique pas		

2. Avez-vous des enfants (biologiques, par alliance ou adoptés)?

- <1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
 <2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, avez-vous actuellement des rapports avec eux (leur parlez-vous ou les voyez-vous régulièrement, c'est-à-dire au moins tous les six mois)?

- <1> Oui, avec tous mes enfants (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
 <2> Oui, avec certains d'entre eux (*passez à la question suivante*) <8> Refus
 <3> Non <9> Ne s'applique pas

B. Quelle est la nature de ces rapports? (*Cochez toutes les réponses appropriées*)

- <1> En personne <7> Ne sait pas
 <2> Au téléphone <8> Refus
 <3> Lettres/courriels <9> Ne s'applique pas

C. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché » à « très attaché »), dans quelle mesure, diriez-vous, êtes-vous actuellement attaché à votre ou vos enfants? (*Encerclez votre réponse*)

- | | | | | | |
|-----------------|-----------|-----------------------|---|---|------|
| Pas du tout | | Plus ou moins | | | Très |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | <9> Ne s'applique pas | | | |

3. À part votre conjoint de droit ou de fait et vos enfants, avez-vous actuellement des rapports réguliers avec d'autres membres de votre famille immédiate ou élargie (leur parlez-vous ou les voyez-vous régulièrement, c'est-à-dire au moins tous les six mois)?

- <1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
 <2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, avec quels membres de votre famille avez-vous des rapports réguliers? (*Cochez toutes les réponses appropriées*)

- <01> Mère <06> Autre parent (précisez) _____
 <02> Père <07> Personne ne faisant pas partie de la famille (précisez)
 <03> Frères et sœurs <77> Ne sait pas
 <04> Grand-mère <88> Refus
 <05> Grand-père <99> Ne s'applique pas

4. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché » à « très attaché »), dans quelle mesure, diriez-vous, êtes-vous actuellement attaché à votre famille? (*Encerclez une réponse par catégorie*)

	Pas du tout attaché		Plus ou moins attaché		Très attaché	Ne sait pas	Refus	Ne s'applique pas
Mère	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Père	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Frères et sœurs	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Grand-mère	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Grand-père	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>

5. Pouvez-vous décrire de façon générale votre relation actuelle avec votre famille?
[Pistes que peut offrir l'interviewer : l'aimez-vous, l'estimez-vous, passeriez-vous du temps avec elle? Décrivez votre relation avec chaque membre de votre famille.]

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. À part les membres de votre famille, avec qui maintenez-vous des rapports réguliers (au moins tous les six mois)? (Cochez toutes les réponses appropriées)

<01> Ami(s) en établissement	<06> Agences de services
<02> Ami(s) non incarcérés	<07> Autre (précisez) _____
<03> Aîné en établissement	<77> Ne sait pas
<04> Aîné dans la collectivité	<88> Refus
<05> Membre de la collectivité	

7. Selon vous, quelle est la personne avec qui vous entretenez la relation la plus positive dans votre vie (c'est-à-dire la personne ayant l'influence la plus positive sur vous)? (Cochez une seule réponse)

<01> Conjoint/conjoint de fait	<08> Ami(e)
<02> Enfant(s)	<09> Un autre délinquant
<03> Mère	<10> Autre (précisez) _____
<04> Père	<77> Ne sait pas
<05> Grand-mère/grand-père	<88> Refus
<06> Frère ou sœur	
<07> Autre parent (précisez) _____	

8. Pourquoi cette relation est la plus positive que vous ayez dans votre vie?

<7> Ne sait pas <8> Refus

9. Selon vous, quelle est la personne avec qui vous entretenez la relation la plus négative dans votre vie (c'est-à-dire la personne ayant l'influence la plus négative sur vous)? (Cochez une seule réponse)

<01> Conjoint/conjoint de fait	<08> Ami(e)
<02> Enfant(s)	<09> Un autre délinquant
<03> Mère	<10> Autre (précisez) _____
<04> Père	<77> Ne sait pas
<05> Grand-mère/grand-père	<88> Refus
<06> Frère ou sœur	
<07> Autre parent (précisez) _____	

A. *Dans l'affirmative, lesquelles? (Cochez toutes les réponses appropriées)*

- | | |
|---------------------------|--|
| <01> Danse du tambour | <07> Conversations avec des Aînés inuits |
| <02> Sculpture | <08> Autres cérémonies (précisez) _____ |
| <03> Festins | <77> Ne sait pas |
| <04> Fabrication d'outils | <88> Refus |
| <05> Artisanat | <99> Ne s'applique pas |
| <06> Chant guttural | |

B. *Dans le cas contraire, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. *Participez-vous actuellement à d'autres activités autochtones traditionnelles?*

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

7. *Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché » à « très attaché), dans quelle mesure, diriez-vous, êtes-vous attaché à votre collectivité (fait-elle partie de votre vie, éprouvez-vous un sentiment d'appartenance, etc.)? (Encerclez votre réponse)*

Pas du tout attaché		Plus ou moins attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

8. *Quelle importance la culture inuite a-t-elle à vos yeux?*

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION F – PROGRAMMES CORRECTIONNELS ET TRAVAIL

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant des programmes auxquels vous avez peut-être participé durant votre incarcération dans un établissement correctionnel fédéral ou pendant que vous vous trouviez en liberté conditionnelle. Je traiterai aussi de vos activités de travail et de loisir.

1. *Connaissez-vous les programmes offerts par l'établissement fédéral?*

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

2. *Avez-vous participé à l'un de ces programmes (durant toute période d'incarcération sous responsabilité fédérale)?*

- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui (<i> passez aux questions suivantes</i>) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Je vais énumérer tous les programmes et vous me direz si vous y avez déjà participé. Le cas échéant, j'aimerais aussi savoir si le programme en cause était adapté aux Autochtones ou aux Inuits, si vous l'avez complété et si vous avez trouvé qu'il était utile. (*Encerclez une réponse par type de programme*) [Note à l'interviewer : il faut questionner le répondant ou la répondante au sujet de chaque programme auquel il ou elle a participé.]

Programme	Y avez-vous participé?	Adapté aux Inuits?	Adapté aux Autochtones?	Complété?	Évaluation de l'utilité du programme								
Toxicomanie	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Emploi	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Éducation	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Apprentiss. cogn. des compétences/ Compétences psycho-sociales	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Délinquants sexuels	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Colère/ Violence familiale	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Counseling/ Services de psychologie	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Autre (précisez)	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Autre (précisez)	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	

B. Selon vous, pourquoi ces programmes ont été ou n'ont pas été utiles?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

3. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes offerts par l'établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Souhaiteriez-vous que certains programmes soient offerts par l'établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Souhaiteriez-vous que des programmes et services adaptés aux Inuits soient offerts par l'établissement?

<1> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. Quelles seraient vos attentes envers des programmes et services adaptés aux Inuits et qui seraient offerts par l'établissement? [*Pistes que peut offrir l'interviewer : que voulez-vous apprendre, quel devrait être l'objet premier de ces programmes, etc.?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

C. Selon vous, quelles seraient certaines des différences entre les programmes adaptés aux délinquants inuits et ceux destinés aux délinquants non autochtones?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

D. Selon vous, quelles seraient certaines des différences entre les programmes adaptés aux délinquants inuits et ceux destinés aux autres délinquants autochtones?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

6. Souhaiteriez-vous que les programmes et services adaptés aux Inuits soient offerts par des animateurs inuits au sein de l'établissement?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Pourquoi?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Quelle est la personne à qui vous vous confiez le plus facilement pendant votre incarcération?

<01> Gestionnaire de cas/agent de libération cond.	<08> Ami
<02> Psychologue	<09> Membre de la collectivité
<03> Conseiller en programmes	<10> Organisme inuit
<04> Agent de liaison autochtone	<11> Autre (précisez) _____
<05> Autre employé du SCC (précisez) _____	<77> Ne sait pas
<06> Aîné	<88> Refus
<07> Membre de la famille	

A. Pourquoi êtes-vous plus à l'aise avec cette personne?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant certains programmes offerts aux libérés conditionnels.

8. Avez-vous déjà participé à une audience de libération conditionnelle?

- <1> Oui (*prenez en compte la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, comment s'est passée cette expérience? [Piste que peut offrir l'interviewer : avez-vous fait face à des difficultés pendant l'audience?]*

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

9. Avez-vous déjà bénéficié d'une libération conditionnelle?

- <1> Oui (*prenez en compte la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, avez-vous participé à des programmes alors que vous profitez d'une mesure de libération conditionnelle (durant toute période de libération conditionnelle)?*

- <1> Oui (*prenez en compte la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

B. Je vais énumérer tous les programmes et vous me direz si vous y avez déjà participé. Le cas échéant, j'aimerais aussi savoir si le programme en cause était adapté aux Autochtones ou aux Inuits, si vous l'avez complété et si vous avez trouvé qu'il était utile. (*Encerclez une réponse par type de programme*)
[*Note à l'interviewer : il faut questionner le répondant ou la répondante au sujet de chaque programme auquel il ou elle a participé*]

Programme	Y avez-vous participé?	Adapté aux Inuits?	Adapté aux Autochtones?	Complété?	Évaluation de l'utilité du programme							
Toxicomanie	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
	2. Non	2. Non	2. Non	2. Non								
	7. NSP	7. NSP	7. NSP	7. NSP								
Emploi	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
	2. Non	2. Non	2. Non	2. Non								
	7. NSP	7. NSP	7. NSP	7. NSP								
Éducation	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1. Oui	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
	2. Non	2. Non	2. Non	2. Non								
	7. NSP	7. NSP	7. NSP	7. NSP								

Apprentiss. cogn. des compétences/ compétences psychosociales	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>
Délinquants sexuels	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>
Colère/ violence familiale	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>
Counseling/ services de psychologie	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5 <7> <8> <9>

C. Selon vous, pourquoi ces programmes ont été ou n'ont pas été utiles?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

10. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes offerts dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Souhaitez-vous que certains programmes soient offerts dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

12. Souhaiteriez-vous que des programmes et services adaptés aux Inuits soient offerts dans la collectivité?

- <1> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, pourquoi?

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. Quelles seraient vos attentes envers des programmes et services adaptés aux Inuits et qui seraient offerts dans la collectivité? [*Pistes que peut offrir l'interviewer : que voulez-vous apprendre, quel devrait être l'objet premier de ces programmes, etc.?*]

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

C. Selon vous, quelles seraient certaines des différences entre les programmes adaptés aux délinquants Inuits et ceux destinés aux délinquants non autochtones?

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

D. Selon vous, quelles seraient certaines des différences entre les programmes adaptés aux délinquants Inuits et ceux destinés aux autres délinquants autochtones?

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

13. Souhaiteriez-vous que les programmes et services adaptés aux Inuits soient offerts par des animateurs inuits dans la collectivité?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

18. Quelles compétences vos expériences de travail au sein de l'établissement vous permettent-elles d'acquérir? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <01> Discipline | <10> Désir d'apprendre |
| <02> Sens de l'organisation | <11> Respect |
| <03> Gestion du temps | <12> Travailler en fonction de résultats à atteindre |
| <04> Gestion du stress | <13> Lecture/écriture |
| <05> Communications interpersonnelles | <14> Mathématiques |
| <06> Sens des responsabilités | <15> Autre (précisez) _____ |
| <07> Travail en équipe | <77> Ne sait pas |
| <08> Souplesse/adaptation | <88> Refus |
| <09> Gestion financière | |

19. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « très difficile », à « très facile »), à quel point pensez-vous qu'il vous sera difficile de trouver un emploi après votre mise en liberté? (Encerclez votre réponse)

- | | | | | |
|-----------------|-----------|-------------------------|---|-------------|
| Très difficile | | Plus ou moins difficile | | Très facile |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | | | |

20. Selon vous, que ferez-vous pour assurer votre subsistance?

- <7> Ne sait pas <8> Refus

21. Selon vous, quels seront les principaux obstacles qui compliqueront la recherche d'un emploi après votre mise en liberté?

- <7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant d'autres activités auxquelles vous participez peut-être.

22. Participez-vous actuellement à des activités de sculpture inuite?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

23. Avez-vous participé à des activités de sculpture inuite avant votre incarcération?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

24. Comment meublez-vous votre temps de loisir? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|---|-----------------------------|
| <01> Télévision | <08> Cours |
| <02> Internet/ordinateur | <09> Art et artisanat |
| <03> Sports/activités récréatives | <10> Autre (précisez) _____ |
| <04> Collections (timbres, monnaie, etc.) | <77> Ne sait pas |
| <05> Lecture | <88> Refus |
| <06> Écriture | <99> Ne s'applique pas |
| <07> Passer du temps avec des amis | |

SECTION G – BESOINS

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les besoins que vous avez en établissement et ceux que vous devrez combler après votre mise en liberté.

1. Pouvez-vous énumérer les problèmes auxquels vous faisiez face au moment où l'on vous a incarcéré? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|--|--|
| <01> Dépression | <12> Collectivité isolée |
| <02> Anxiété | <13> Communauté de criminels |
| <03> Estime de soi | <14> Vie désorientée |
| <04> Dépendance (alcool, drogues) | <15> Manque de considération pour les autres |
| <05> Violence envers le conjoint | <16> Perception négative des femmes |
| <06> Problèmes liés à l'éducation des enfants | <17> Autre (précisez) _____ |
| <07> Pauvreté | <77> Ne sait pas |
| <08> Manque d'instruction | <88> Refus |
| <09> Fréquentation d'autres criminels | |
| <10> Mode de vie axé sur le crime | |
| <11> Manque de soutien de la part de la collectivité | |

2. Dans quelles conditions viviez-vous au moment de votre incarcération?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. Selon vous, quels sont vos besoins en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Qu'est-ce que cela signifie d'être un Inuk dans un milieu essentiellement non inuit et non autochtone?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Croyez-vous que vos besoins en tant qu'Inuk diffèrent de ceux des délinquants non autochtones?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi vos besoins diffèrent-ils ou ne diffèrent-ils pas de ceux des délinquants non autochtones?

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

6. Croyez-vous que vos besoins en tant qu'Inuk diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi vos besoins diffèrent-ils ou ne diffèrent-ils pas de ceux des autres délinquants autochtones?

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

7. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins que vous devez combler durant votre incarcération (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

- <7> Ne sait pas <8> Refus

8. Quel est l'endroit que vous considérez comme votre chez-soi? (*Écrivez le nom de la ville ou collectivité et cochez une seule réponse*)

- Nom de la ville ou de la collectivité _____
- | | |
|---|--|
| <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) | <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants) |
| <02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <08> Petit hameau (moins de 100 habitants) |
| <03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) | <77> Ne sait pas |
| <05> Grand village (de 500 à 999 habitants) | <88> Refus |
| <06> Petit village (de 250 à 999 habitants) | |

9. Selon vous, quel serait le meilleur endroit où vous pourriez être mis en liberté (où vous auriez le plus de chances de ne pas récidiver)? (*Écrivez le nom de la ville ou collectivité et cochez une seule réponse*)

Nom de la ville ou de la collectivité _____

- | | |
|---|--|
| <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) | <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants) |
| <02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <08> Petit hameau (moins de 100 habitants) |
| <03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) | <77> Ne sait pas |
| <05> Grand village (de 500 à 999 habitants) | <88> Refus |
| <06> Petit village (de 250 à 999 habitants) | |

10. Pourquoi croyez-vous que ce serait le meilleur endroit?

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Où projetez-vous de vivre après avoir été mis en liberté (pas seulement pour y suivre un traitement de courte durée)? (*Écrivez le nom de la ville ou collectivité et cochez une seule réponse*)

Nom de la ville ou de la collectivité _____

- | | |
|---|--|
| <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) | <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants) |
| <02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <08> Petit hameau (moins de 100 habitants) |
| <03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) | <77> Ne sait pas |
| <05> Grand village (de 500 à 999 habitants) | <88> Refus |
| <06> Petit village (de 250 à 999 habitants) | |

12. Pourquoi cet endroit?

<7> Ne sait pas <8> Refus

13. Quel soutien et quelles ressources se trouveraient à votre disposition dans cette collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

14. Selon vous, quels seront vos besoins après votre mise en liberté dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

15. Selon vous, de quoi aurez-vous besoin pour fonctionner normalement au sein de cette collectivité (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

16. Selon vous, quels sont les besoins de votre famille pendant que vous êtes incarcéré?

<7> Ne sait pas <8> Refus

17. Selon vous, quels seront les besoins de votre famille après votre mise en liberté dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

18. Connaissez-vous des organismes ou des services dans la collectivité (où vous projetez d'être mis en liberté) qui pourront favoriser votre réinsertion sociale?

<1> Oui (*passez aux questions suivantes*)

<7> Ne sait pas

<2> Non

<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quels sont-ils?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. Est-ce que certains de ces services ou organismes ciblent les Inuits en particulier?

<1> Oui (*passez à la question suivante*)

<7> Ne sait pas

<9> Ne s'applique pas

<2> Non

<8> Refus

C. *Dans l'affirmative, lesquels?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

19. Pouvez-vous me donner le nom d'un ou de plusieurs membres de votre famille avec qui vous entretenez des rapports et avec qui je pourrais communiquer pour lui ou leur poser des questions concernant les besoins des délinquants inuits et de leur famille?

Personne 1 _____ Lien _____

Adresse _____

Personne 2 _____ Lien _____

Adresse _____

<7> Ne sait pas <8> Refus

Y a-t-il d'autre information que vous aimeriez me communiquer et qui pourrait contribuer à améliorer votre expérience correctionnelle ou celle des délinquants inuits?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé.

Annexe D : Entrevue avec les membres de la famille

LES BESOINS DES DÉLINQUANTS INUITS QUESTIONS D'ENTREVUE – MEMBRES DE LA FAMILLE

Je me prénomme (prénom). Je participe à la réalisation d'un projet visant à examiner les besoins des délinquants inuits qui se trouvent dans des établissements correctionnels fédéraux ou au sein d'une collectivité. Vous faites partie d'un groupe de gens ayant un délinquant dans leur famille et à qui nous ferons passer une entrevue durant les semaines qui viennent. Cette entrevue servira à discuter des besoins qu'ont les délinquants inuits et leur famille lorsque ces délinquants sont incarcérés ou après qu'ils aient été libérés.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le mentionner et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est d'environ une demi-heure. Avez-vous des questions? Pourriez-vous signer ci-dessous afin d'indiquer que vous acceptez de participer à cette entrevue?

Nom du délinquant _____
(veuillez écrire en lettres moulées)

J'accepte de participer à l'entrevue.

Nom du participant (veuillez écrire en lettres moulées)

Signature

Date

ENTREVUE – MEMBRES DE LA FAMILLE

Province _____ Date de l'entrevue _____
N° de délinquant répondant _____ Interviewer _____
N° de répondant _____

Sexe <1> Masculin <2> Féminin

SECTION A – ANTÉCÉDENTS

Je vais commencer par vous poser des questions d'ordre général sur vous-même.

1. Êtes-vous inuk, métis(se) ou membre d'une Première nation?

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| <1> Oui, membre d'une Première nation | <4> Non |
| <2> Oui, Métis(se) | <7> Ne sait pas |
| <3> Oui, Inuk | <8> Refus |

2. Comprenez-vous ou parlez-vous l'inuktitut?

- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. *Dans l'affirmative*, quel dialecte comprenez-vous ou parlez-vous?

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| Dialecte _____ | <8> Refus |
| <7> Ne sait pas | <9> Ne s'applique pas |

3. Quel âge avez-vous? (*Cochez une seule réponse*)

- | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| <1> Moins de 15 ans | <4> 35 à 44 ans | <7> Ne sait pas |
| <2> 15 à 24 ans | <5> 45 à 54 ans | <8> Refus |
| <3> 25 à 34 ans | <6> 55 ans ou plus | |

4. Quel est votre état civil? (*Cochez une seule réponse*)

- | | | |
|----------------------|----------------|-----------------|
| <1> Célibataire | <4> Divorcé(e) | <7> Ne sait pas |
| <2> Marié(e) | <5> Séparé(e) | <8> Refus |
| <3> Conjoint de fait | <6> Veuf(ve) | |

5. Avez-vous des enfants?

- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. *Dans l'affirmative*, cet ou ces enfants vivent-ils avec vous actuellement?

- | | | |
|---------|-----------------|-----------------------|
| <1> Oui | <7> Ne sait pas | <9> Ne s'applique pas |
| <2> Non | <8> Refus | |

6. Travaillez vous en ce moment, que ce soit à temps plein ou à temps partiel?

- | | |
|--------------------------|-----------------|
| <1> Oui, à temps plein | <7> Ne sait pas |
| <2> Oui, à temps partiel | <8> Refus |
| <3> Non | |

7. Suivez-vous des cours actuellement dans une école, à l'université, dans un collège ou dans une agence de formation?

- <1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

8. Dans quel genre de collectivité vivez-vous? (*Écrivez le nom de la ville ou collectivité et cochez une seule réponse*)

- Nom de la ville ou de la collectivité _____
- <01> Grande ville (plus de 100 000 habitants) <07> Grand hameau (de 100 à 249 habitants)
<02> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) <08> Petit hameau (moins de 100 habitants)
<03> Grande localité (de 5 000 à 9 999 habitants) <09> Autre (précisez) _____
<04> Petite localité (de 1 000 à 4 999 habitants) <77> Ne sait pas
<05> Grand village (de 500 à 999 habitants) <88> Refus
<06> Petit village (de 250 à 999 habitants)

9. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette collectivité? (*Cochez une seule réponse*)

- <1> Moins d'un an <4> 11 à 15 ans <7> Ne sait pas
<2> 1 à 5 ans <5> 16 à 20 ans <8> Refus
<3> 6 à 10 ans <6> Plus de 20 ans

SECTION B – RELATION AVEC LE DÉLINQUANT

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant votre relation avec le délinquant.

1. Quelle est votre lien avec le délinquant? (*Cochez une seule réponse*)

- <01> Conjoint <05> Père <09> Autre que familial (précisez) _____
<02> Conjoint de fait <06> Frère ou sœur <77> Ne sait pas
<03> Ami(e) de cœur <07> Fils/fille <88> Refus
<04> Mère <08> Autre parent (précisez) _____

2. Depuis combien de temps connaissez-vous le délinquant? (*Cochez une seule réponse*)

- <1> Moins d'un an <4> 11 à 15 ans <7> Ne sait pas
<2> 1 à 5 ans <5> 16 à 20 ans <8> Refus
<3> 6 à 10 ans <6> Plus de 20 ans

3. Avez-vous actuellement des rapports réguliers avec le délinquant? (Lui parlez-vous ou le voyez-vous régulièrement, c'est-à-dire au moins tous les six mois?)

- <1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas <9> Ne s'applique pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, quelle est la fréquence actuelle de ces rapports? (*Cochez une seule réponse*)

- <01> Plus d'une fois par jour <05> Quelques fois par mois <77> Ne sait pas
<02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
<03> Quelques fois par semaine <07> Quelques fois par année <99> Ne s'applique pas
<04> Une fois par semaine <08> Moins souvent que cela

B. Quelle est la nature de ces rapports? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- <1> En personne <7> Ne sait pas
<2> Au téléphone <8> Refus
<3> Lettres/courriels <9> Ne s'applique pas

4. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout attaché(e) » à « très attaché(e) »), dans quelle mesure êtes-vous attaché(e) au délinquant? (Encerclez votre réponse)

Pas du tout attaché(e) Plus ou moins attaché(e) Très attaché(e)
1 2 3 4 5
<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

5. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout positive » à « très positive »), comment coteriez-vous votre relation avec le délinquant? (Encerclez votre réponse)

Pas du tout positive Plus ou moins positive Très positive
1 2 3 4 5
<7> Ne sait pas <8> Refus

6. Décrivez votre relation avec le délinquant. [Pistes que peut offrir l'interviewer : êtes-vous en amour avec lui (ou avec elle), l'aimez-vous; passez-vous du temps avec lui (ou avec elle), etc.?]

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout positive » à « très positive »), comment coteriez-vous la relation du délinquant avec les autres membres de sa famille? (Encerclez votre réponse)

Pas du tout positive Plus ou moins positive Très positive
1 2 3 4 5
<7> Ne sait pas <8> Refus

8. Vous attendez-vous à ce que le délinquant vive avec vous lorsqu'il sera libéré?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

9. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « aucune aide » à « beaucoup d'aide »), de combien d'aide le délinquant aura-t-il besoin pour se réintégrer dans la collectivité après sa mise en liberté? (Encerclez votre réponse)

Aucune aide Une certaine aide Beaucoup d'aide
1 2 3 4 5
<7> Ne sait pas <8> Refus

10. Êtes-vous disposé(e) à aider le délinquant à se réintégrer dans la collectivité à la suite de sa mise en liberté?

<1> Oui (passez à la question suivante) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, que pourriez-vous faire à cette fin?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

SECTION C – BESOINS DU DÉLINQUANT

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les besoins que doit combler le délinquant en établissement et à la suite de sa mise en liberté.

1. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des délinquants non autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Comment diffèrent-ils ou ne diffèrent-ils pas?

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Comment diffèrent-ils ou ne diffèrent-ils pas?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. Selon vous, comment l'admission du délinquant dans le système correctionnel aurait-elle pu être prévenue (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet des programmes offerts au délinquant durant son incarcération.

4. Croyez-vous que le délinquant aurait besoin de s'occuper des questions suivantes durant son incarcération? (Cochez une réponse par catégorie)

	Oui	Non	Ne sait pas	Refus
			pas	
A. Emploi/formation liée à l'emploi	<1>	<2>	<7>	<8>
B. Obtention d'un diplôme d'études secondaires	<1>	<2>	<7>	<8>
C. Difficultés d'apprentissage/compétences cognitives	<1>	<2>	<7>	<8>
D. Problèmes relationnels/amis ayant influence négative	<1>	<2>	<7>	<8>
E. Acquisition de compétences sociales	<1>	<2>	<7>	<8>
F. Violence/colère	<1>	<2>	<7>	<8>
G. Alcool	<1>	<2>	<7>	<8>
H. Drogues	<1>	<2>	<7>	<8>
I. Traumatismes subis durant l'enfance	<1>	<2>	<7>	<8>
J. Dépression	<1>	<2>	<7>	<8>
K. Suicide/pensées suicidaires	<1>	<2>	<7>	<8>
L. Stress	<1>	<2>	<7>	<8>
M. Maladie mentale grave (schizophrénie, etc.)	<1>	<2>	<7>	<8>
N. Connaissance de la culture	<1>	<2>	<7>	<8>
O. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>
P. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>
Q. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>

5. Pourquoi pensez-vous que le délinquant devrait s'occuper de ces questions?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. Croyez-vous que l'établissement offre actuellement des programmes ou services efficaces et qui soutiennent le délinquant?

<1> Oui (passez à la question A) <7> Ne sait pas
<2> Non (passez à la question C) <8> Refus

- A. Dans l'affirmative, quels sont ces programmes? (Cochez toutes les réponses appropriées)

<01> Toxicomanie <07> Counseling/Services de psychologie
<02> Éducation <08> Autre(précisez) _____
<03> Emploi <09> Autre (précisez) _____
<04> Apprent. cognitif des compét. et compét. psychosociales <77> Ne sait pas
<05> Délinquants sexuels <88> Refus
<06> Maîtrise de la colère <99> Ne s'applique pas

- B. Selon vous, pourquoi ce ou ces programmes sont-ils efficaces?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

C. Dans le cas contraire, pourquoi ce ou ces programmes ne sont-ils pas efficaces?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

7. De quoi le délinquant a-t-il le plus besoin en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet des programmes offerts au délinquant après sa mise en liberté.

8. Croyez-vous que le délinquant aurait besoin de s'occuper des questions suivantes après sa mise en liberté? (Cochez une réponse par catégorie)

	Oui	Non	Ne sait pas	Refus
A. Emploi/formation liée à l'emploi	<1>	<2>	<7>	<8>
B. Obtention d'un diplôme d'études secondaires	<1>	<2>	<7>	<8>
C. Difficultés d'apprentissage/compétences cognitives	<1>	<2>	<7>	<8>
D. Problèmes relationnels/amis ayant influence négative	<1>	<2>	<7>	<8>
E. Acquisition de compétences sociales	<1>	<2>	<7>	<8>
F. Violence/colère	<1>	<2>	<7>	<8>
G. Alcool	<1>	<2>	<7>	<8>
H. Drogues	<1>	<2>	<7>	<8>
I. Traumatismes subis durant l'enfance	<1>	<2>	<7>	<8>
J. Dépression	<1>	<2>	<7>	<8>
K. Suicide/pensées suicidaires	<1>	<2>	<7>	<8>
L. Stress	<1>	<2>	<7>	<8>
M. Maladie mentale grave (schizophrénie, etc.)	<1>	<2>	<7>	<8>
N. Connaissance de la culture	<1>	<2>	<7>	<8>
O. Accès à des programmes de santé mentale	<1>	<2>	<7>	<8>
P. Pauvreté	<1>	<2>	<7>	<8>
Q. Soutien de membres de la collectivité	<1>	<2>	<7>	<8>
R. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>
S. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>
T. Autre (précisez) _____	<1>	<2>	<7>	<8>

9. Pourquoi pensez-vous que le délinquant devrait s'occuper de ces questions?

<7> Ne sait pas <8> Refus

10. Croyez-vous que la collectivité offre actuellement des programmes ou services efficaces et qui soutiennent le délinquant?

<1> Oui (passez à la question A) <7> Ne sait pas
<2> Non (passez à la question C) <8> Refus

A. Dans l'affirmative, quels sont ces programmes? (Cochez toutes les réponses appropriées)

<01> Toxicomanie	<08> Counseling/Services de psychologie
<02> Éducation	<09> Autre(précisez) _____
<03> Emploi	<10> Autre(précisez) _____
<04> Apprent. cognitif des compét. et compét. psychosociales	<77> Ne sait pas
<05> Délinquants sexuels	<88> Refus
<06> Maîtrise de la colère	<99> Ne s'applique pas
<07> Sensibilisation à la culture (« sur la terre », etc.)	

B. Pourquoi ce ou ces programmes sont-ils efficaces?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

C. Dans le cas contraire, pourquoi ce ou ces programmes ne sont-ils pas efficaces?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

11. Selon vous, de quoi le délinquant aura-t-il le plus besoin une fois qu'il aura été mis en liberté dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

12. Selon vous, de quoi le délinquant aura-t-il le plus besoin pour réussir de manière durable dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

13. Quelle importance la culture inuite a-t-elle à vos yeux?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION D – BESOINS DE LA FAMILLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant vos besoins en matière de programmes et services (offerts par le SCC ou autres programmes et services disponibles).

1. En tant que membre de la famille d'un délinquant inuk, avez-vous accès à des programmes durant la période d'incarcération de ce délinquant?

<1> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
 <2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quels sont ces programmes? (Cochez toutes les réponses appropriées)*

<01> Programme de visite	<06>Autre (précisez) _____
<02> Programme pour toxicomanes	<07>Autre(précisez) _____
<03> Programme de counseling familial	<77> Ne sait pas
<04> Programme de compét. psychosociales	<88> Refus
<05> Programme d'emploi	<99> Ne s'applique pas

B. Je vais énumérer des programmes et vous me direz si vous y avez déjà participé. Le cas échéant, j'aimerais aussi savoir si le programme en cause était adapté aux Autochtones ou aux Inuits, et si vous avez trouvé qu'il était utile. (*Encercler une réponse par type de programme*) [Note à l'interviewer : il faut questionner le répondant ou la répondante au sujet de chaque programme auquel il ou elle a participé]

Programme	Y avez-vous participé?	Adapté aux Inuits?	Adapté aux Autochtones?	Évaluation de l'utilité du programme								
				1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Programme de visite	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Programme pour toxicomanes	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	
Programme de counseling familial	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>	

Programme de compétences psycho-sociales	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5	<7>	<8>	<9>
Programme d'emploi	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5	<7>	<8>	<9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5	<7>	<8>	<9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1 2 3 4 5	<7>	<8>	<9>

2. Y a-t-il d'autres programmes auxquels vous aimeriez avoir accès?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. En tant que membre de la famille d'un délinquant inuk, avez-vous accès à des services durant la période d'incarcération de ce délinquant?

<1> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quels sont ces services? (Cochez toutes les réponses appropriées)*

<01> Transport à l'établissement	<07> Autre (précisez) _____
<02> Appels interurbains	<08> Autre (précisez) _____
<03> Accès aux Aînés	<77> Ne sait pas
<04> Counseling/services de psychol.	<88> Refus
<05> Services de santé	<99> Ne s'applique pas
<06> Services sociaux	

B. Je vais énumérer des services et vous me direz si vous les avez déjà utilisés. Le cas échéant, j'aimerais aussi savoir si le service en cause était adapté aux Autochtones ou aux Inuits, et si vous avez trouvé qu'il était utile. (*Encercler une réponse par type de service*) [*Note à l'interviewer : il faut questionner le répondant ou la répondante au sujet de chaque service qu'il ou qu'elle a utilisé*]

Service	Utilisé?	Adapté aux Inuits?	Adapté aux Autochtones?	Évaluation de l'utilité du service							
Transport à l'établissement	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Appels interurbains	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Accès aux Aînés	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Counseling/services de psychologie	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Services de santé	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Services sociaux	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre (précisez) _____	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1. Oui 2. Non 7. NSP	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>

4. Y a-t-il d'autres services auxquels vous aimeriez avoir accès?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. En tant que membre de la famille d'un délinquant inuk, croyez-vous que vous aurez accès à des programmes après la mise en liberté de ce délinquant dans la collectivité?

<1> Oui (*passer à la question suivante*)
<2> Non

<7> Ne sait pas
<8> Refus

A. Dans l'affirmative, quels sont ces programmes? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|---|----------------------------|
| <1> Programme pour toxicomanes | <5> Autre (précisez) _____ |
| <2> Programme de counseling familial | <7> Ne sait pas |
| <3> Programme de compét. psychosociales | <8> Refus |
| <4> Programme d'emploi | <9> Ne s'applique pas |

6. En tant que membre de la famille d'un délinquant inuk, croyez-vous que vous aurez accès à des services après la mise en liberté de ce délinquant dans la collectivité?

- | | |
|---|-----------------|
| <1> Oui (passez à la question suivante) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Dans l'affirmative, quels sont ces services? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|---|----------------------------|
| <01> Accès aux Aînés | <06> Autre(précisez) _____ |
| <02> Counseling/services de psychologie | <07> Autre(précisez) _____ |
| <03> Services de santé | <77> Ne sait pas |
| <04> Services sociaux | <88> Refus |
| <05> Services d'emploi | <99> Ne s'applique pas |

7. Quels sont les problèmes avec lesquels vous avez dû composer durant votre vie? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|--|---|
| <01> Toxicomanie | <13> Anxiété |
| <02> Éducation | <14> Suicide |
| <03> Emploi | <15> Maladie psychiatrique grave
(schizophrénie, etc.) |
| <04> Santé physique | <16> Réinstallation |
| <05> Traumatisme subi durant l'enfance | <17> Rétablissement |
| <06> Décès d'un membre de la famille | <18> Massacre d'un chien |
| <07> Divorce | <19> Autre (précisez) _____ |
| <08> Pensionnat | <20> Autre(précisez) _____ |
| <09> École fédérale | <21> Autre(précisez) _____ |
| <10> Pauvreté | <77> Ne sait pas |
| <11> Colère/Violence | <88> Refus |
| <12> Dépression | |

8. Quelle incidence ces problèmes ont-ils eue, selon vous, sur votre vie?

- <7> Ne sait pas <8> Refus

9. Estimez-vous être actuellement aux prises avec des difficultés (problèmes de dépendance, de santé, de santé mentale, etc.)?

- | | |
|---|-----------------|
| <1> Oui (passez à la question suivante) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Dans l'affirmative, quelles sont ces difficultés? (Cochez toutes les réponses appropriées)

- | | |
|--|---|
| <01> Toxicomanie | <11> Anxiété |
| <02> Éducation | <12> Suicide/pensées suicidaires |
| <03> Emploi | <13> Maladie psychiatrique grave
(schizophrénie, etc.) |
| <04> Santé physique | <14> Autre (précisez) |
| <05> Traumatisme subi durant l'enfance | <15> Autre(précisez) _____ |
| <06> Décès d'un membre de la famille | <16> Autre(précisez) _____ |
| <07> Divorce | <77> Ne sait pas |
| <08> Pauvreté | <88> Refus |
| <09> Colère/Violence | |
| <10> Dépression | |

10. Selon vous, de quoi aurez-vous besoin pour être en mesure de soutenir le délinquant durant son incarcération (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Selon vous, de quoi aurez-vous besoin pour être en mesure de soutenir le délinquant après qu'il aura été mis en liberté dans la collectivité (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

12. Selon vous, de quoi aurez-vous besoin pour être en mesure de soutenir le membre de votre famille de manière à l'aider à réussir de manière durable dans la collectivité (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Y a-t-il d'autre information que vous aimeriez me communiquer et qui pourrait contribuer à améliorer votre expérience au sein du système correctionnel ou celle des délinquants inuits?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé.

Annexe E : Entrevue avec le personnel

**LES BESOINS DES DÉLINQUANTS INUITS
QUESTIONS D'ENTREVUE – PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENT**

Je me prénomme (prénom). Je participe à la réalisation d'un projet visant à examiner les besoins des délinquants inuits qui se trouvent dans des établissements correctionnels fédéraux ou au sein d'une collectivité. Vous faites partie d'un groupe d'employés que nous allons interviewer durant les semaines qui viennent. Cette entrevue servira à discuter des besoins qu'ont les délinquants inuits et leur famille lorsque ces délinquants sont incarcérés ou après qu'ils aient été libérés, ainsi que de vos expériences et de votre formation en matière de culture inuite.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le mentionner et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est d'environ une demi-heure. Avez-vous des questions? Pourriez-vous signer ci-dessous afin d'indiquer que vous acceptez de participer à cette entrevue?

J'accepte de participer à l'entrevue.

Nom du participant (veuillez écrire en lettres moulées)

Signature

Date

ENTREVUE – MEMBRES DU PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENT

N° de répondant _____
Date de l'entrevue _____
Interviewer _____

Sexe <1> Masculin <2> Féminin

Inuk <1> Oui <2> Non

SECTION A – ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS ET ÉTUDES

Je vais commencer par vous poser quelques questions concernant vos antécédents professionnels et vos études ainsi que votre connaissance de la culture inuite.

1. Depuis combien de temps travaillez-vous au SCC au total?

_____ mois/années
<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Quel poste occupez-vous au SCC? (Cochez une seule réponse)

<01> Agent de libération conditionnelle <07> Agent de liaison autochtone
<02> Agent de correction <08> Psychologue
<03> animateur de programme <09> Autre (précisez) _____
<04> Gestionnaire d'unité <77> Ne sait pas
<05> Responsable administratif (directeur) <88> Refus
<06> Aîné

3. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?

_____ mois/années
<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Pouvez-vous décrire vos tâches actuelles?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Travaillez-vous auprès des groupes suivants? (cochez une seule réponse par catégorie)

A. Des délinquants autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
B. Des délinquants inuits en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
C. Des collectivités autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
D. Des collectivités inuites en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

10. Avez-vous déjà reçu de la formation au SCC au sujet de questions concernant les délinquants autochtones?

<01> Oui (*prenez les questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<02> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, quelle était la nature de cette formation?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure, selon vous, la formation que vous avez reçue vous a-t-elle permis de bien comprendre les besoins des délinquants autochtones? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Ne s'applique pas		

11. Avez-vous déjà reçu de la formation au SCC au sujet de questions concernant les délinquants inuits?

<1> Oui (*prenez les questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, qu'elle était la nature de cette formation?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure, selon vous, la formation que vous avez reçue vous a-t-elle permis de bien comprendre les besoins des délinquants autochtones? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Ne s'applique pas		

12. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nul » à « avancé »), comment coteriez-vous votre niveau actuel de connaissance de la culture autochtone en général? (*Encerclez votre réponse*)

Nul		Moyen		Avancé
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

13. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre niveau actuel de connaissance de la culture autochtone en général? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas		<8> Refus		

14. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nul » à « avancé »), comment coteriez-vous votre niveau actuel de connaissance de la culture inuite? (*Encerclez votre réponse*)

Nul		Moyen		Avancé
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas		<8> Refus		

A. Justifiez la cote que vous vous êtes attribuée.

<7> Ne sait pas <8> Refus

15. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre niveau actuel de connaissance de la culture inuite? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas		<8> Refus		

SECTION B – DIVERSITÉ CULTURELLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant la culture autochtone.

1. Quelle est l'incidence de la diversité culturelle sur le travail que vous devez accomplir au sein du système correctionnel?

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Croyez-vous que tous les délinquants autochtones partagent la même culture?

<1> Oui (<i>passez à la questions A</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non (<i>passez aux questions B et C</i>)	<8> Refus

A. *Dans l'affirmative*, décrivez cette « même culture ».

<7> Ne sait pas <8> Refus

B. *Dans le cas contraire*, qu'est-ce qui distingue, selon vous, la culture inuite des autres cultures autochtones?

<7> Ne sait pas <8> Refus

C. Pouvez-vous citer trois traits culturels précis qui distinguent entre eux les Inuits, les Premières nations et les Métis?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. Qu'est-ce qui distingue, selon vous, la culture inuite de la culture des peuples non autochtones en général?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Comment décririez-vous la culture inuite?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Selon vous, quelles activités sont propres aux Inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nul » à « avancé »), comment coteriez-vous votre niveau actuel de connaissance des besoins des délinquants autochtones? (*Encerclez votre réponse*)

Nul		Moyen		Avancé
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

7. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre niveau actuel de connaissance des besoins des délinquants autochtones? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

8. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nul » à « avancé »), comment coteriez-vous votre niveau actuel de connaissance des besoins des délinquants inuits? (*Encerclez votre réponse*)

Nul		Moyen		Avancé
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

9. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « énormément »), dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre niveau actuel de connaissance des besoins des délinquants inuits? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Énormément
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

10. Que pourriez-vous faire pour améliorer votre compréhension des besoins des délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION C – BESOINS DES DÉLINQUANTS ET PROGRAMMES OFFERTS

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les besoins qu'ont les délinquants inuits durant leur incarcération dans des établissements fédéraux et à la suite de leur retour dans la collectivité. Je vais aussi vous poser des questions au sujet des programmes auxquels les délinquants peuvent participer en établissement et dans la collectivité.

1. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des délinquants non autochtones?

<1> Oui (<i>passez à la question A</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non (<i>passez à la question B</i>)	<8> Refus

- A. *Dans l'affirmative*, en quoi diffèrent-ils?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. *Dans le cas contraire*, sur quels arguments vous appuyez-vous pour affirmer que les délinquants inuits et les délinquants non autochtones ont les mêmes besoins?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

2. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones?

<1> Oui (*passez à la question A*) <7> Ne sait pas
<2> Non (*passez à la question B*) <8> Refus

A. *Dans l'affirmative*, en quoi diffèrent-ils?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

B. *Dans le cas contraire*, sur quels arguments vous appuyez-vous pour affirmer que les délinquants inuits et les autres délinquants autochtones ont les mêmes besoins?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

3. De quoi les délinquants inuits ont-ils le plus besoin, selon vous, lorsqu'ils se trouvent en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « tout à fait »), dans quelle mesure, selon vous, les besoins des délinquants inuits sont-ils comblés durant leur incarcération? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Tout à fait
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

5. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes offerts en établissement à l'intention des délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. À part les programmes, que pourrait-on faire, selon vous, pour mieux répondre aux besoins des délinquants inuits durant leur incarcération (services, intervenants, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Croyez-vous que des programmes ou services adaptés devraient être offerts aux délinquants inuits en établissement?

<1> Oui (*prenez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

8. Souhaiteriez-vous que des intervenants inuits offrent des programmes ou services adaptés aux délinquants inuits en établissement?

<1> Oui (*prenez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les besoins que doivent combler les délinquants après avoir été mis en liberté.

9. De quoi les délinquants inuits ont-ils le plus besoin, selon vous, après avoir été mis en liberté dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

10. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « tout à fait »), dans quelle mesure, selon vous, les besoins des délinquants inuits mis en liberté sont-ils comblés? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Tout à fait
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

11. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes communautaires offerts aux délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

12. Croyez-vous que des programmes ou services conçus expressément pour les Inuits devraient être offerts aux délinquants dans la collectivité?

<1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

13. Souhaiteriez-vous que les programmes et services conçus expressément pour les Inuits soient offerts par des intervenants inuits dans la collectivité?

<1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

14. Quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins des délinquants inuits ayant été mis en liberté dans la collectivité (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION D – BESOINS DE LA FAMILLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant les besoins de la famille d'un délinquant durant sa période d'incarcération et à la suite de son retour dans la collectivité.

1. Selon vous, quels sont les besoins des membres de la famille d'un délinquant inuit pendant que celui-ci se trouve en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), comment coteriez-vous le degré auquel les besoins des familles de délinquants inuits sont comblés durant la période d'incarcération de ces délinquants? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

3. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins de la famille d'un délinquant inuit durant la période d'incarcération de ce dernier?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Selon vous, quels sont les besoins de la famille d'un délinquant après que celui-ci a été mis en liberté?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), comment coteriez-vous le degré auquel les besoins de la famille d'un délinquant inuit sont comblés après que celui-ci a été mis en liberté? (*Encerclez votre réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

6. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins de la famille d'un délinquant inuit après que celui-ci a été mis en liberté?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé.

Annexe F: Entrevue avec les répondants clés

LES BESOINS DES DÉLINQUANTS INUITS QUESTIONS D'ENTREVUE – RÉPONDANTS CLÉS

Je me prénomme (prénom). Je participe à la réalisation d'un projet visant à examiner les besoins des délinquants inuits qui se trouvent dans des établissements correctionnels fédéraux ou au sein d'une collectivité. Vous faites partie d'un groupe de répondants clés que nous allons interviewer durant les semaines qui viennent. Cette entrevue servira à discuter des besoins qu'ont les délinquants inuits et leur famille pendant l'incarcération de ces derniers et après leur mise en liberté, ainsi que de vos expériences et de votre formation en matière de culture inuite.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le mentionner et nous passerons à la question suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est d'environ une demi-heure. Avez-vous des questions? Pourriez-vous signer ci-dessous afin d'indiquer que vous acceptez de participer à cette entrevue?

J'accepte de participer à l'entrevue.

Nom du participant (veuillez écrire en lettres moulées)

Signature

Date

ENTREVUE – RÉPONDANTS CLÉS

N° de répondant _____
Date de l'entrevue _____
Interviewer _____

Sexe <1> Masculin <2> Féminin

Inuk <1> Oui <2> Non

SECTION A – ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS ET FORMATION

Je vais commencer par vous poser quelques questions concernant vos antécédents professionnels et votre formation.

1. Depuis combien de temps au total travaillez-vous au SCC?

_____ mois/années
<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Quel poste occupez-vous actuellement au SCC? (*Cochez une seule réponse*)

<01> Agent de libération conditionnelle <07> Agent de liaison autochtone
<02> Agent de correction <08> Psychologue
<03> Intervenant de programmes <09> Autre (précisez) _____
<04> Gestionnaire d'unité <77> Ne sait pas
<05> Responsable administratif (directeur, p. ex.) <88> Refus
<06> Aîné

3. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?

_____ mois/années
<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Pouvez-vous décrire vos tâches actuelles?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Travaillez-vous actuellement auprès des groupes suivants? (*Cochez une seule réponse par catégorie*)

A. Les délinquants autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
B. Les délinquants inuits en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
C. Les collectivités autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
D. Les collectivités inuites en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

6. Quelle est environ la fréquence de vos rapports avec les délinquants inuits?

<01> Plus d'une fois par jour <05> Plusieurs fois par mois <77> Ne sait pas
<02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
<03> Plusieurs fois par semaine <07> Plusieurs fois par année
<04> Une fois par semaine <08> Moins souvent que cela

7. Avez-vous occupé d'autres postes au SCC?

- <1> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quels autres postes avez-vous occupés au SCC? (Cochez toutes les réponses appropriées)*

- <01> Agent de libération conditionnelle <07> Agent de liaison autochtone
<02> Agent de correction <08> Psychologue
<03> Intervenant de programmes <09> Autre (précisez) _____
<04> Gestionnaire d'unité <77> Ne sait pas
<05> Responsable administratif (directeur, p. ex.) <88> Refus
<06> Aîné <99> Sans objet

B. Avez-vous été appelé, lorsque vous occupiez ce ou ces autres postes, à travailler auprès des groupes suivants? (*Cochez une seule réponse par catégorie*)

- A. Les délinquants autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
<9> Sans objet
B. Les délinquants inuits en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
<9> Sans objet
C. Les collectivités autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
<9> Sans objet
D. Les collectivités inuites en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
<9> Sans objet

8. Avant d'entrer au service du SCC, aviez-vous travaillé auprès des groupes suivants? (*Cochez une seule réponse par catégorie*)

- A. Les délinquants en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
B. Les délinquants autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
C. Les délinquants inuits en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
D. Les collectivités autochtones en général? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus
E. Les collectivités inuites en particulier? <1> Oui <2> Non <7> Ne sait pas <8> Refus

9. Avez-vous déjà reçu au SCC une formation relative à des questions touchant les délinquants inuits?

- <01> Oui (*passez aux questions suivantes*) <7> Ne sait pas
<02> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quelle était la nature de cette formation?*

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

B. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « grandement »), dans quelle mesure, selon vous, la formation que vous avez reçue vous a-t-elle permis de bien comprendre les besoins des délinquants inuits? (*Encerclez une réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Grandement
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Sans objet		

10. Parlez-vous l'inuktituk?

<1> Oui, très bien	<7> Ne sait pas
<2> Oui, un peu	<8> Refus
<3> Non	

11. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nulle » à « poussée »), comment évaluez-vous votre connaissance actuelle de la culture inuite? (*Encerclez une réponse*)

Nulle		Moyenne		Poussée
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

A. Expliquez pourquoi vous vous êtes attribué cette cote.

<7> Ne sait pas <8> Refus

12. Sur quels services ou réseaux de soutien pouvez-vous compter dans le cadre de votre travail auprès des délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION B – DIVERSITÉ CULTURELLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions touchant la culture autochtone.

1. Quelle est l'incidence de la diversité culturelle sur votre travail au sein du système correctionnel?

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Qu'est-ce qui distingue, selon vous, la culture inuite de la culture des non-Autochtones en général?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. Comment décririez-vous la culture inuite?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Selon vous, quelles sont les activités propres aux Inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « nulle » à « poussée »), comment évaluez-vous votre connaissance actuelle des besoins des délinquants inuits? (*Encerclez une réponse*)

Nulle		Moyenne		Poussée
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

6. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très »), dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre connaissance actuelle des besoins des délinquants inuits? (*Encerclez une réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

7. Selon vous, comment votre compréhension des besoins des délinquants inuits pourrait-elle être améliorée?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION C – BESOINS DES DÉLINQUANTS ET PROGRAMMES OFFERTS

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les besoins qu'ont les délinquants inuits durant leur incarcération dans un établissement fédéral et au moment de leur mise en liberté. Je vais aussi vous poser des questions au sujet des programmes auxquels les délinquants peuvent participer en établissement et dans la collectivité.

1. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des délinquants non autochtones?

<1> Oui (*prenez la question A*)

<7> Ne sait pas

<2> Non (*prenez la question B*)

<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, en quoi diffèrent-ils?*

<7> Ne sait pas

<8> Refus

<9> Sans objet

B. *Dans le cas contraire, sur quels arguments vous appuyez-vous pour affirmer que les délinquants inuits et les délinquants non autochtones ont les mêmes besoins?*

<7> Ne sait pas

<8> Refus

<9> Sans objet

2. Croyez-vous que les besoins des délinquants inuits diffèrent de ceux des autres délinquants autochtones?

<1> Oui (*prenez la question A*)

<7> Ne sait pas

<2> Non (*prenez la question B*)

<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, en quoi diffèrent-ils?*

<7> Ne sait pas

<8> Refus

<9> Sans objet

B. *Dans le cas contraire, sur quels arguments vous appuyez-vous pour affirmer que les délinquants inuits et les autres délinquants autochtones ont les mêmes besoins?*

<7> Ne sait pas

<8> Refus

<9> Sans objet

3. De quoi les délinquants inuits ont-ils le plus besoin, selon vous, lorsqu'ils se trouvent en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), dans quelle mesure, selon vous, les besoins des délinquants inuits sont-ils comblés durant leur incarcération? (*Encerclez une réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

5. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes offerts en établissement à l'intention des délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. part les programmes, quels moyens pourrait-on prendre, selon vous, pour mieux répondre aux besoins des délinquants inuits durant leur incarcération (services, intervenants, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Croyez-vous que des programmes ou des services adaptés à leur culture devraient être offerts aux délinquants inuits dans les établissements?

<1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, pourquoi?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

8. Souhaiteriez-vous que des intervenants inuits offrent des programmes ou services adaptés aux délinquants inuits dans les établissements?

<1> Oui (<i>passez à la question suivante</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. Dans l'affirmative, pourquoi?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

9. À votre avis, les programmes axés sur la culture et les valeurs traditionnelles inuites provoquent-ils des changements dans le comportement des délinquants inuits qui y participent?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet des besoins des délinquants inuits au moment de leur mise en liberté.

10. De quoi les délinquants inuits ont-ils le plus besoin, selon vous, au moment de leur mise en liberté?

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), dans quelle mesure, selon vous, les besoins des délinquants inuits mis en liberté sont-ils actuellement comblés? (*Encerclez une réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

12. Selon vous, comment pourrait-on améliorer les programmes communautaires offerts aux délinquants inuits?

<7> Ne sait pas <8> Refus

13. Croyez-vous que des programmes ou des services conçus expressément pour les Inuits devraient être offerts aux délinquants dans la collectivité?

<1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, pourquoi?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

14. Souhaiteriez-vous que des programmes et services conçus expressément pour les délinquants inuits soient offerts par des intervenants inuits dans la collectivité?

<1> Oui (*passez à la question suivante*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, pourquoi?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

15. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins des délinquants inuits au moment de leur mise en liberté (programmes, services, intervenants, éducation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION D – BESOINS DE LA FAMILLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les besoins des membres des familles des délinquants inuits durant l'incarcération de ces derniers et au moment de leur mise en liberté.

1. Selon vous, quels sont les besoins des membres de la famille d'un délinquant inuit lorsque celui-ci se trouve en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), dans quelle mesure les besoins des familles des délinquants inuits sont-ils comblés durant l'incarcération de ces derniers? (*Encercler une réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

3. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins des familles des délinquants inuits durant la période d'incarcération de ces derniers?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Selon vous, quels sont les besoins de la famille d'un délinquant inuit lorsque celui-ci est mis en liberté?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. Sur une échelle de 1 à 5 (allant de « pas du tout » à « très bien »), dans quelle mesure les besoins des familles des délinquants inuits sont-ils comblés au moment de la mise en liberté de ces derniers? (*Encerclez la réponse*)

Pas du tout		Plus ou moins		Très bien
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

6. Quelles mesures pourraient être prises pour mieux répondre aux besoins des familles des délinquants inuits au moment de la mise en liberté de ces derniers?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup pour le temps que vous nous avez accordé.